



- 2 Message de la présidente
- 3 Message du premier dirigeant
- 4 Une capitale à l'image de tout le Canada
- 12 Planification à long terme
- 17 Intendance de la capitale
- 26 Partenaire créative
- 35 Gouvernance
- 45 Rapport de gestion
- 68 États financiers
- 106 Annexes



Faits saillants

| 390 000 | De mai à octobre 2022, plus de 390 000 visites sur les promenades ont été enregistrées dans le cadre du programme de mobilité active de la CCN. |
|-----------|--|
| 7 600 | Plus de 7 600 personnes ont utilisé le service de navette estivale du parc de la Gatineau entre les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau et le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau. |
| 122 861 | Au cours du projet pilote du programme de mobilité active, de mai à octobre 2022, la promenade de la Reine-Elizabeth a accueilli 122 861 personnes. |
| 93 % | Dans une proportion de 93 %, les personnes interrogées qui ont visité une promenade de la CCN dans le cadre du programme de mobilité active se sont dites très satisfaites de leur expérience. |
| 15 000 | Plus de 15 000 laissez-passer d'hiver du parc de la Gatineau ont été vendus. |
| 2 600 000 | Plus de 2 600 000 visites au parc de la Gatineau ont été enregistrées. |
| 7 | La CCN a identifié sept groupes d'obstacles qu'elle prévoit d'éliminer dans le cadre de son Plan sur l'accessibilité 2023-2026. |
| 80 % | La CCN a nettoyé, trié, catalogué et entreposé temporairement environ 80 % des quelque 300 000 artéfacts archéologiques préeuropéens dont elle a la garde. |
| 750 000 | Pendant les 11 jours et nuits du Festival canadien des tulipes, qui a célébré son 70° anniversaire, la fréquentation a atteint environ 750 000 personnes. |
| 100 | Au cours de l'hiver, les gens de la région et les touristes ont pu profiter de plus de 100 km de sentiers partagés pour la pratique d'activités récréatives comme le ski de fond, la raquette, le vélo d'hiver et la marche dans la Ceinture de verdure. |



Message de la présidente

En tant que nouvelle présidente du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale (CCN), je suis ravie de présenter le rapport annuel 2022-2023. Je suis très fière d'assumer ce nouveau rôle et de faire le bilan des réalisations importantes de l'organisation au cours de l'année écoulée.

Ayant vécu dans la région de la capitale nationale pendant plus de quatre décennies, je peux affirmer que la beauté de cette région tient en grande partie à la diversité de sa population. Je suis très heureuse de constater que les initiatives de la CCN témoignent de son engagement indéfectible à être une société d'État exemplaire en favorisant l'inclusion, l'accessibilité et l'équité dans l'ensemble de ses activités, afin de rendre la région de la capitale nationale plus représentative de l'histoire, du patrimoine et de la réalité culturelle du Canada.

Poussée par son rôle d'intendante principale et de planificatrice à long terme de la région de la capitale nationale, la CCN a concrétisé sa vision ambitieuse de la région d'Ottawa-Gatineau en mettant en œuvre des initiatives porteuses de changement. Un exemple remarquable est le service de navette du parc de la Gatineau, qui a connu un grand succès et a eu des retombées importantes. En plus d'offrir un accès gratuit et facile au parc, ce service permet à un plus grand nombre de personnes de se rapprocher de la nature et donne la priorité au développement durable en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Le cadre de planification de la CCN, qui établit les principaux documents de planification de la société d'État, est également un exemple de l'engagement de l'organisme à l'égard de sa vision à long terme pour notre région. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je me prépare à travailler avec la CCN à la mise à jour de l'un de ses principaux documents de planification, le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada, afin de tenir compte de l'évolution du contexte urbain et des priorités de notre capitale. La CCN collaborera avec diverses parties intéressées, dont les villes d'Ottawa et de Gatineau, les communautés des Premières Nations et le public, afin de s'assurer que le plan représente la vision d'un lieu unifié où travailler, vivre et célébrer le Canada. L'objectif est de créer un lieu qui représente la nation et qui offre à la population canadienne des endroits où elle peut se rassembler et célébrer son sentiment d'appartenance au pays.

Ce type d'initiatives illustre la volonté de la CCN de trouver un équilibre entre l'aménagement urbain, la santé environnementale et l'accessibilité à long terme de la région, en plus de faire connaitre les valeurs qui font de notre capitale un lieu unique.

Toutes ces réalisations sont, bien entendu, le fruit des efforts collectifs des nombreuses personnes qui travaillent au sein de la CCN. Je tiens à prendre un moment pour remercier personnellement Marc Seaman pour son service exceptionnel et son dévouement à l'égard de l'organisation. Son leadership et ses conseils ont été inestimables pour faire de la CCN l'organisation réputée qu'elle est aujourd'hui. Sous sa direction, la CCN a franchi de nombreuses étapes et réalisé des progrès importants dans l'accomplissement de sa mission, soit de créer une région de la capitale nationale accueillante.

De même, je tiens à remercier Tobi Nussbaum, premier dirigeant, et mes collègues du conseil d'administration de la CCN pour leur accueil chaleureux et leur soutien constant. Je souhaite également la bienvenue aux personnes qui ont récemment rejoint notre conseil d'administration. Je me réjouis de travailler avec vous à la réalisation de nos objectifs communs.

Surtout, je tiens à remercier tout le personnel de la CCN. Je suis impressionnée par l'énorme contribution et le dévouement de chaque membre au cours de l'année écoulée et je suis honorée de travailler au sein d'une organisation composée de personnes aussi exceptionnelles.

Pour la suite, je suis déterminée à maintenir les hauts standards établis par tout le monde à la CCN. Je suis résolue à assurer le bien-être de nos collectivités et je veillerai à donner la priorité à cet objectif tout en travaillant et en établissant des relations avec toutes les parties prenantes et les partenaires de la CCN. Avec le soutien du personnel exceptionnel de la CCN et la contribution des personnes talentueuses qui siègent au conseil d'administration, je suis convaincue que nous pouvons continuer à faire des progrès significatifs vers l'édification d'une capitale pour l'ensemble de la population canadienne.

La présidente,

Maryse Gaudreault

May & leandraut



Message du premier dirigeant

En toute saison, je ne peux que constater l'attrait qu'exerce notre capitale sur un grand nombre de personnes, venant de la région ou d'ailleurs, qui profitent des terrains et des actifs de la CCN. Ce constat me fait réfléchir aux efforts entrepris par la CCN au cours de l'année écoulée pour améliorer l'équité, l'inclusivité, l'accessibilité et la diversité sur ses terrains et dans ses installations. Ces efforts ont contribué à faire de ces lieux des endroits accueillants et durables qui suscitent la fierté de toute la population canadienne, et je tiens à souligner quelquesunes des principales initiatives qui ont permis d'atteindre ces résultats.

Cette année, nous avons fait d'importants progrès en accordant une place prépondérante à l'accessibilité et à l'inclusion dans nos activités, notamment grâce à la publication de notre premier Plan sur l'accessibilité. En adoptant des plans comme celui-ci et en appliquant nos politiques relatives à l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), la CCN continue de placer l'inclusivité, l'équité et la diversité au cœur de ses activités, de sorte que toute la gamme des identités, des expériences et des aspirations soit reflétée dans son effectif, tout comme dans le caractère de la région de la capitale nationale.

Dans l'ensemble de la région de la capitale nationale, nous avons poursuivi notre exploration des moyens de rendre nos promenades et nos berges plus animées et plus accueillantes pour la population canadienne. Avec le retour de notre populaire programme de mobilité active, un grand nombre de personnes de tous âges et de toutes capacités ont pu profiter en toute sécurité de la beauté naturelle du cadre de la capitale et de ses cours d'eau. En offrant des environnements extérieurs accueillants, sécuritaires et exempts de circulation automobile, nous faisons de nos promenades des destinations *en soi*, tout en contribuant à nos objectifs plus généraux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de mobilité et d'accessibilité.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de secteurs stratégiques, comme la plage Westboro et le camping du lac Philippe, renforceront la relation entre les gens, la nature et la riche culture de ces secteurs en y apportant un dynamisme indispensable, une accessibilité accrue et une qualité d'expérience globale améliorée pour le public.

La réconciliation avec nos partenaires autochtones est restée une priorité absolue pour la CCN. Au moyen d'initiatives telles que le comité consultatif sur la toponymie et le partenariat pour la cogestion des ressources archéologiques, nous sommes déterminés à poursuivre notre engagement de longue date avec la Nation algonquine. Dans nos efforts pour honorer et

mettre en valeur la langue et la culture algonquines, nous nous assurons d'intégrer ces éléments essentiels dans l'interprétation de nos différents lieux.

Alors que nous bouclons un exercice, je tiens à dire à quel point je suis reconnaissant envers notre personnel et nos cadres talentueux et novateurs.

Je tiens tout d'abord à remercier le président sortant du conseil d'administration, Marc Seaman. Ses orientations, son soutien et ses conseils ont été essentiels pour mener à bien de nombreux projets, dont le projet Bâtir LeBreton, dans le cadre duquel il a fait valoir notre vision d'un lieu national et public à part entière, caractérisé par des points de vue emblématiques et des attractions de premier plan. Sous sa direction, nous avons obtenu des résultats remarquables et profité de ses idées visionnaires. La contribution de Marc laissera un héritage durable à notre organisation et à notre collectivité.

J'aimerais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à Maryse Gaudreault, notre nouvelle présidente du conseil d'administration. La vaste expérience et l'expertise de Maryse me donnent la certitude que l'organisation peut compter sur un leadership de premier ordre. Je me sens à la fois privilégié et enthousiaste à l'idée de collaborer avec elle alors que nous nous employons à poursuivre l'aménagement de notre capitale exceptionnelle.

Je remercie l'ensemble des partenaires, des parties prenantes, des membres de la collectivité et des associations qui ont collaboré avec nous. Aux membres du personnel de la CCN, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour leur rôle important dans la réalisation de nos objectifs. Je vous remercie et je serai toujours reconnaissant des efforts que vous avez déployés pour aider à construire une capitale de classe mondiale qui soit une source de fierté nationale.

Je suis impatient de voir l'ingéniosité et la créativité dont fera preuve notre organisation dans les années à venir, alors que notre objectif est de créer des endroits qui peuvent être fréquentés et appréciés par des personnes de tous horizons, en assurant un avenir prometteur et inclusif aux générations à venir.

Le premier dirigeant,

Tobi Nussbaum



La CCN est à l'œuvre pour faire de la région de la capitale nationale un lieu accueillant et inclusif, en promouvant la diversité, la durabilité et le dynamisme dans le domaine public, tant pour la population locale que pour les gens de passage.

> « Ce que j'aime, dans mon travail, c'est la variété. Nos programmes contribuent à forger une culture d'entreprise où la diversité et l'inclusion ont leur place. Quand je travaille à la formation ou à la planification des ressources humaines, j'essaie toujours de garder au cœur de ce que je fais la perspective et les besoins de mes collègues. C'est une façon de contribuer à bâtir une capitale qui reflète véritablement la riche diversité de notre pays. Ça me rend fier de travailler à la CCN. »

Marc Aubé-Peterkin

Conseiller principal en ressources humaines, Programmes des ressources humaines À la CCN depuis quatre mois

« Il est important de continuer à représenter la diversité de la population canadienne, tant dans nos pratiques de recrutement que dans nos activités. l'ai constaté un grand changement dans mon service en ce qui concerne la diversité depuis que je suis arrivé à la CCN, mais il faut continuer à mesure que nous grandissons en tant qu'organisation. Nous sommes dans la capitale du pays. Tous les regards sont tournés vers nous, et nous devons nous efforcer de représenter la véritable diversité du Canada. »

Mahamadou Outtara

Agent de gestion de la flotte À la CCN depuis 18 ans

« Ce que je trouve le plus gratifiant dans mon travail, c'est de pouvoir aider les communautés autochtones à se tailler une place dans la région de la capitale nationale. Je trouve important qu'elles éprouvent un sentiment d'appartenance et aient une connexion. En rendant la culture autochtone plus visible et plus accessible dans toute la région, nous favorisons cela. Ce travail peut prendre différentes formes, mais en fin de compte, ça revient jeter des ponts et à rendre la capitale accueillante et inclusive. »

Kim Geoffrion

Conseillère principale, Affaires publiques et d'entreprise À la CCN depuis un an et demi

Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, la CCN a travaillé avec conviction à mettre en valeur la beauté naturelle et la richesse culturelle de la région, et invite les personnes qui y vivent ou qui la visitent à s'imprégner de son identité distinctive et à l'apprécier. Elle s'est également appliquée à faire du domaine public un environnement sûr, accessible et dynamique, rendant accessibles nombre de sentiers et d'installations publiques, intérieures et extérieures, où les gens peuvent se rassembler dans le respect de la diversité. En bâtissant une capitale inclusive, la CCN favorise la cohésion sociale, la compréhension interculturelle et la croissance économique. Elle souhaite ainsi susciter un sentiment de fierté et d'appartenance au sein de la population canadienne, tout en s'assurant que la région de la capitale nationale demeure un symbole de l'unité nationale et du riche patrimoine culturel de notre pays. La capitale canadienne se doit d'être accueillante pour quiconque appelle le Canada sa patrie et pour les millions de personnes qui viennent faire l'expérience de ce que peut leur offrir notre belle région.



Plan sur l'accessibilité

Pour le gouvernement du Canada et les organismes fédéraux, garantir l'accessibilité est essentiel. À ce chapitre, la CCN reconnait que l'accessibilité n'est pas seulement une condition exigée par la loi, mais un droit de la personne. L'élimination des obstacles à l'accessibilité profite à l'ensemble de la société, et c'est pourquoi la CCN est résolue à rendre la région de la capitale nationale plus accessible et plus inclusive. C'est dans cet esprit qu'elle a publié, en décembre 2022, son premier plan sur l'accessibilité.

Le Plan sur l'accessibilité de la CCN (2023-2026) épouse les visées de la Loi canadienne sur l'accessibilité, qui aspire à rendre le Canada exempt d'obstacles d'ici 2040. Afin que son plan soit le plus complet possible et bien adapté aux besoins des gens d'ici, la CCN a collaboré de près avec le Conseil des Canadiens avec déficiences.

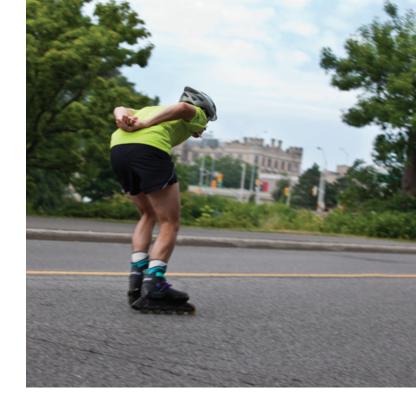
Ce plan vise à assurer l'inclusivité et la sensibilité à la riche diversité canadienne de l'intendance des propriétés de la CCN, y compris les lieux publics et les lieux de travail, et du perfectionnement de sa main-d'œuvre. On y répertorie les obstacles observés sur ses propriétés, dont les lieux de travail, ainsi que les mesures à prendre au cours des trois prochaines années pour éliminer ces obstacles. Ces derniers y sont regroupés en sept domaines prioritaires : l'emploi; l'environnement bâti; les technologies de l'information et des communications; les communications autres que les technologies de l'information et des communications; l'acquisition de biens, de services et d'installations; la conception et la prestation de programmes et de services; et le transport. La CCN reconnait qu'il n'y a pas de solution unique à l'accessibilité et que pour satisfaire aux besoins variés de la population, son plan doit être souple et adaptable.

Pour que ce plan soit efficace, toute l'organisation doit y mettre du sien. Il est donc appuyé par les comités et les autres organes internes qui se penchent sur les questions en lien avec l'accessibilité, dont le comité consultatif sur l'accessibilité universelle; le comité sur la diversité, l'équité et l'inclusion; le Centre d'expertise en ACS Plus; le comité de soutien au personnel noir; et le comité de santé et de sécurité au travail.

Une formation obligatoire a été assignée à tout le personnel pour aider les gens à mieux connaitre et à bien comprendre les questions de santé et de sécurité, d'ACS Plus et de prévention du harcèlement. D'autres formations seront offertes ultérieurement.

Le retrait des obstacles se poursuit à mesure que la CCN prend des mesures pour améliorer l'accessibilité des lieux publics qu'elle gère et de ses lieux de travail. Ces environnements font l'objet d'un entretien constant, et ses équipes travaillent consciencieusement à relever les risques d'accident et à les écarter. Entre autres, la CCN a ajouté le sous-titrage et la lecture vidéo en continu dans la salle de conférence de son bureau central, où se tiennent les séances publiques de son conseil d'administration. Elle a aussi fait de l'accessibilité universelle un principe directeur de son projet de modernisation du milieu de travail au 80, rue Elgin, le futur emplacement de son bureau central. Ajoutons qu'elle offre toujours des mesures d'adaptation aux personnes qui participent à ses processus de dotation. Elle peut compter sur une équipe dévouée pour venir en aide au nouveau personnel qui a besoin de telles mesures ou d'un soutien ergonomique.

La publication d'un plan sur l'accessibilité est une grande réalisation pour la CCN. Ce plan témoigne de son engagement à créer un milieu de travail inclusif et à rendre ses propriétés accessibles à quiconque, sans que les capacités individuelles soient un obstacle. Cela dit, elle sait qu'il reste encore beaucoup à faire. Par conséquent, elle poursuit le travail commencé avec les personnes handicapées, les organismes qui défendent leurs intérêts et ses comités internes, afin de mieux comprendre la diversité des collectivités qu'elle sert et de répertorier – et éliminer – les obstacles à l'accessibilité. La CCN veut augmenter la représentativité des personnes handicapées dans ses effectifs et créer un milieu de travail empreint de dignité, d'équité et de respect, où chaque personne peut contribuer pleinement à la réalisation des objectifs organisationnels.



Mobilité active

Voulant que la capitale soit un lieu où l'on peut profiter de la beauté de la nature tout en pratiquant de saines activités physiques, la CCN a lancé, en 2022, un programme de réservation de ses promenades à la mobilité active. Forte du succès qu'a remporté un projet pilote commencé en 2020, elle a ajouté des promenades au programme original. Elle continue ainsi à donner aux gens la chance exceptionnelle de faire de la marche, du vélo, du jogging ou d'autres activités physiques sur ces voies publiques, sans qu'ils aient à se soucier de la présence des véhicules.

Cet exercice-ci, le programme de mobilité active de la CCN a duré de mai à octobre. Il a comporté la fermeture temporaire de plusieurs tronçons des promenades de la capitale à la circulation automobile, dont la promenade de la Reine-Elizabeth; la promenade Sir-John-A.-Macdonald; la promenade Sir-George-Étienne-Cartier; et quatre promenades dans le parc de la Gatineau. Selon un sondage en ligne auprès du public, les avantages du programme le plus souvent mentionnés seraient les bienfaits pour la santé, mentale et physique. Les gens ont également exprimé leur gratitude d'avoir pu faire des activités extérieures à un endroit sûr, en particulier les familles. En outre, plusieurs personnes se réjouissaient de la réduction de la pollution et de l'accroissement du sentiment communautaire attribuables au programme.



Le programme de mobilité active de la CCN a remporté un immense succès, générant plus de 390 000 visites en tout, soit 4 224 en moyenne chaque jour. Le taux de satisfaction, très élevé, a atteint 93 %. Les deux tiers des réponses indiquaient un appui à sa poursuite.

De manière générale, ce programme est une manifestation concrète de l'engagement de la CCN à bâtir une capitale dont tout le monde peut profiter. En fermant ces routes à la circulation automobile, la CCN a rendu ses propriétés plus accessibles aux personnes de toute capacité. Le programme de mobilité active a permis à la population locale de passer plus de temps dehors, de se découvrir un nouveau passe-temps et de profiter de bienfaits pour la santé mentale et physique. La CCN continuera d'améliorer son programme en analysant les données qu'elle a recueillies sur l'utilisation des promenades, afin de déterminer à quels endroits, et pour combien de temps, il serait possible de les fermer à la circulation automobile en vue d'obtenir une participation optimale. Afin de mieux comprendre la réalité des personnes à mobilité réduite, elle songe à raffiner les questions de ses prochains sondages qui portent sur les mesures d'accessibilité et à mener d'autres consultations. Enfin, elle fixera de nouveaux objectifs dans le but d'évaluer la réussite future du programme.

Navette du parc de la Gatineau

Afin de réduire la congestion routière et d'accroitre la durabilité et l'efficacité de l'accès à ses sentiers panoramiques, la CCN a lancé un programme de navette estivale gratuite à destination du parc de la Gatineau, en partenariat avec la Société de Transport de l'Outaouais (STO) et le Camp Fortune. Ce programme cadre avec le Plan directeur du parc de la Gatineau, qui promeut l'utilisation de modes de déplacement différents pour atténuer graduellement l'impact de la circulation automobile sur le parc. La navette s'arrête à des destinations populaires non loin des promenades, et chaque arrêt est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les véhicules sont équipés d'une rampe d'accès et d'un plancher bas, pour faciliter l'embarquement et le débarquement, et ont à leur bord deux places pour les fauteuils roulants. Les gens qui ont besoin de matériel spécialisé pour se déplacer au cours de leur visite peuvent en louer au Relais plein air.

Ce programme a reçu un accueil très favorable. Au cours de l'été 2022, plus de 7 600 personnes ont pris la navette. Ce succès est largement attribuable à certains groupes qui, nombreux, n'auraient pas pu aller au parc sans elle. La CCN continuera de chercher des moyens de promouvoir des modes de déplacements différents dans le parc de la Gatineau, afin de rendre sa visite plus agréable.

Toilettes unisexes

Dans un souci d'inclusion, la CCN a commencé à modifier ses toilettes publiques pour les rendre unisexes. Tout cela a commencé en 2021, après qu'une personne a demandé à la CCN pourquoi on indiquait « Homme » ou « Femme » sur les toilettes du parc du ruisseau Patterson, puisque les deux cabines étaient identiques et séparées. La Gestion des terrains y a regardé de plus près et a constaté que la plupart des cabines de toilette sur les terrains urbains de l'Ontario et dans à la Ceinture de verdure étaient neutres. Pour qu'elles soient unisexes, il n'y avait qu'à changer les vieux écriteaux pour des écriteaux neutres. Le Design industriel en a donc conçu et les a installés.

Après des recherches parmi les normes et les tendances actuelles pour les toilettes unisexes ou mixtes, il a été déterminé que le nouveau message serait centré sur l'utilisation des lieux (un pictogramme d'une toilette) plutôt que sur la personne susceptible de les utiliser. C'est donc le pictogramme de l'accès universel qui a été retenu. Ont également été ajoutés à cette information des éléments tactiles favorisant l'inclusion, comme du braille et la mise en relief du pictogramme et du texte, pour satisfaire aux normes d'accessibilité et renseigner un plus vaste public.

Les toilettes des rapides Remic et du ruisseau Patterson sont maintenant munies de ces écriteaux, ainsi que la vingtaine de toilettes sèches de la Ceinture de verdure. La prochaine étape comprendra la rénovation ou la reconfiguration des toilettes non unisexes à cabines multiples pour les rendre mixtes. Ces toilettes se trouvent au parc Hog's Back, au parc Major's Hill, au parc Rockcliffe et au parc Vincent Massey. Certaines cabines familiales pourraient également être converties en toilettes unisexes. La CCN consultera le public et, pour que toutes ses toilettes satisfassent aux normes d'accessibilité, suivra les lignes directrices et les directives du gouvernement fédéral en matière d'accessibilité des bâtiments.



Le Coloris automnal a vu le retour d'Anishinàbe Nibin dans le parc de la Gatineau, en 2022. Cette activité célébrant l'été algonquin a été organisée en collaboration avec les communautés Kitigan Zibi et Pikwakanagan. Elle comportait une démonstration de la fabrication d'un canot d'écorce et de raquettes, et du tannage des peaux.





Témoignage de Tania Rosarion et **Martin Barakengera**

Le comité de soutien au personnel noir se compose de membres de minorités visibles et de personnes alliées qui ont pour objectifs de regrouper, de sensibiliser et de soutenir le personnel noir de la CCN, et de lui donner plus de pouvoir. Il contribue également à responsabiliser l'organisation au traitement juste et équitable des personnes racisées parmi son personnel.

Pour Tania Rosarion, qui en fait partie depuis à peu près un an, ce comité représente un important changement de perspective dans l'approche qu'adopte la CCN en matière de diversité et d'inclusion. « La première fois que j'ai travaillé à la CCN, de 2014 à 2016, il n'y avait pas de comité comme celui-ci, dit-elle. Les choses étaient différentes, et il y avait moins de personnes issues des minorités visibles que maintenant. Quand j'y suis revenue et que j'ai appris l'existence du comité, j'ai tout de suite voulu en faire partie. » M^{me} Rosarion est une championne de la diversité et de l'inclusion. Elle estime que ce comité crée véritablement un environnement chaleureux et accueillant pour les minorités visibles. « L'existence du comité de soutien au personnel noir témoigne d'une prise de conscience; celle qu'il doit y avoir des comités représentant la diversité, au sein d'une organisation, et que de tels comités y sont importants, expliquet-elle. Les minorités visibles en tirent un sentiment d'appartenance, et c'est la même chose pour les personnes alliées, qui savent quels défis nous devons relever. » Jusqu'à maintenant, son expérience au sein du comité s'est avérée positive. « Les membres du comité ont une attitude très accueillante, et c'est bien de pouvoir réseauter avec des gens qui ont dû surmonter les mêmes obstacles et relever les mêmes défis que soi – et qui les comprennent! Ça crée un esprit de corps. »

C'est Martin Barakengera, à la CCN depuis 2011, qui a cofondé le comité avec un collègue, après que le meurtre de George Floyd a suscité des échanges sur la diversité et le vécu des personnes noires au Canada. « Ce comité donne au personnel de la CCN l'occasion de parler de son expérience du racisme contre les personnes noires, d'utiliser son vécu pour lancer des discussions sur la différence et sur la diversité des points de vue, et de faire tomber les tabous qui nous empêchent de parler de ces choses-là. » M. Barakengera aime entendre les témoignages de ses collègues et donner le sien. Il est heureux que le personnel dispose d'un mécanisme de confiance pour s'exprimer librement, en sachant qu'il sera écouté et appuyé.

En 2022-2023, le comité a souligné le Mois de l'histoire des Noirs pour une deuxième année en organisant une activité rassembleuse pour toute l'organisation. À cette occasion, des panélistes représentant la diversité, au Canada, ont parlé de leur expérience en tant que membres d'une minorité visible et des façons de s'allier à ces minorités dans la lutte contre le racisme, en particulier à l'égard des personnes noires. Le comité a également organisé des activités réservées à ses membres, comme des déjeuners pour faire connaissance et parler de son origine culturelle et de son histoire personnelle. M. Barakengera et M^{me} Rosarion aiment ces activités, car elles donnent la chance de se soutenir mutuellement et d'acquérir de la résilience au sein d'un réseau.

Dans l'ensemble. M. Barakengera et M^{me} Rosarion ont trouvé satisfaisant le soutien qu'accorde le comité la direction de la CCN et considèrent que c'est un moteur du changement au sein de l'organisation. Leur souhait serait qu'il prenne de l'ampleur et chapeaute plusieurs activités, en collaboration avec des personnes alliées et d'autres directions, pour que le dialogue se poursuive; pour créer une prise de conscience; et pour faire avancer les priorités de la CCN, avec l'espoir qu'il se verra confier la plateforme nécessaire pour aider l'organisation à évoluer et à mettre l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité au premier plan. Pour citer M. Barakengera : « Il faut continuer à travailler pour que chaque personne se sente interpelée à tous les échelons de l'organisation; soit pleinement intégrée à la main-d'œuvre; et aie les mêmes chances que n'importe qui. »

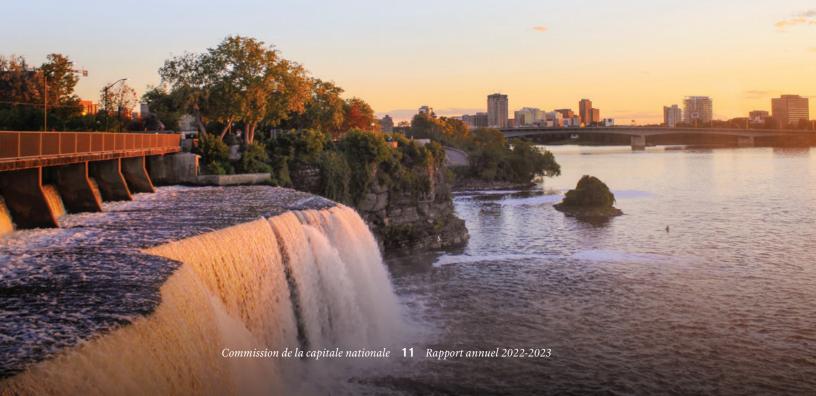
Faits saillants de l'exercice

La CCN travaille à rendre la région de la capitale nationale plus représentative de sa population et à cet égard, l'exercice 2022-2023 aura été une année charnière. Comme le veulent les priorités du gouvernement fédéral, elle a mis l'accent sur la promotion de l'accessibilité et de l'inclusion dans l'intendance de ses actifs et le perfectionnement de son personnel. Son premier plan sur l'accessibilité ainsi que l'actualisation des Lignes directrices de conception de la capitale témoignent de son engagement à rendre prioritaires la diversité, l'équité et l'inclusion dans ses pratiques. Tout cela est indispensable à la création d'une culture organisationnelle et d'une capitale qui épousent la diversité et la variété des horizons qui caractérisent le Canada.

S'appuyant sur ses réussites, la CCN continue de rendre plus équitable l'accès à ses propriétés, tout en mettant en valeur l'histoire et la beauté de la région. La réservation des promenades pour la mobilité active; l'accès universel et gratuit à la navette du parc de la Gatineau; ainsi que l'expansion et la réfection des sentiers, par exemple, ont procuré des moyens sûrs et agréables de profiter de la région.

Ajoutons que la collaboration avec un grand nombre de partenaires, dont certaines communautés autochtones, a largement contribué à bâtir une capitale dynamique, inspirante et accessible. Par le truchement de divers partenariats, la CCN a fait bon accueil aux personnes issues de l'immigration qui ont choisi la région de la capitale nationale; a fourni du matériel rendant plus accessible le parc de la Gatineau; et a redonné vie à certains bâtiments patrimoniaux, avec le programme « La culture se vit ici ». En ayant des consultations sérieuses avec les groupes autochtones et en collaborant avec eux, elle a pu incorporer leurs perspectives et leurs récits à son processus décisionnel et à ses programmes. Il s'ensuit que la capitale reflète de façon plus éloquente son patrimoine dans ses outils d'interprétation et dans le nom que portent les propriétés et les autres éléments d'actif de la CCN.

Les réussites de 2022-2023 démontrent que grâce à ses partenariats innovants, à sa gestion et sa planification à long terme, la CCN a su traduire les points de vue propres aux communautés qui habitent ce territoire. Cette expression de son ouverture d'esprit aura été l'instrument dont elle avait besoin pour envisager et bâtir une capitale qui rend hommage à l'histoire et aux racines multiples de son territoire; un lieu dont tout le pays peut être fier.



PLANIFICATION À LONG TERME



En sa qualité de planificatrice à long terme de la région de la capitale, la CCN met en valeur le caractère naturel et culturel de la capitale afin que celle-ci soit une source d'inspiration pour notre pays et illustre notre riche passé, notre présent dynamique et l'essence de notre avenir.

« C'est beaucoup grâce à Design et construction si les principes d'accessibilité, d'inclusion et d'ACS Plus sont pris en compte dès le début du processus de conception. En ayant une bonne formation et en adoptant une pensée orientée conception, nous veillons à ce que les moindres détails soient pris en compte. D'ailleurs, l'établissement des priorités, pour nos projets, de même que l'excellence de la conception reposent sur ces principes. »

Saadeh Masaeli

Cheffe de l'ingénierie, Design et construction À la CCN depuis quatre ans

« Je viens d'arriver à Ottawa, alors je trouve passionnant d'essayer les programmes offerts par la CCN en plus de les évaluer. Je suis reconnaissante de faire partie d'une équipe qui tient compte des dimensions multiples de la personne comme le genre, la race, la langue, l'âge et les capacités, dans l'évaluation de ses programmes et de ses projets. Je crois fermement que les programmes de la CCN, comme son programme de mobilité active, peuvent faire d'Ottawa une destination de calibre mondial, tout en rendant l'environnement plus sain pour tout le monde. »

Riley Livingstone

Agente de recherche et d'évaluation, Audit, recherche, évaluation et éthique À la CCN depuis un an et demi



Lignes directrices de conception pour la capitale et diversité

La conception de lieux et d'installations accueillants pour le public est essentielle à la création d'un sentiment d'appartenance et d'un esprit communautaire. Lorsque les gens se sentent à l'aise et valorisés dans l'espace public, ils sont plus disposés à participer à la vie communautaire, à interagir avec leur environnement et à vivre de belles expériences.

Cet exercice-ci, la CCN a actualisé ses lignes directrices de conception pour l'examen et l'approbation des projets destinés aux lieux publics de compétence fédérale, y compris celles qui portent sur l'extérieur des bâtiments. Ces lignes directrices visent à rendre les installations et les lieux publics inclusifs, équitables et accueillants pour l'ensemble de la population, grâce à l'évaluation et à la compréhension de la façon dont les personnes présentant des facteurs identitaires variés perçoivent les éléments conceptuels et interagissent avec eux.

En préparant ces lignes directrices, le personnel de la CCN a consulté le comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier ainsi que le comité consultatif sur l'accessibilité universelle. La planification et l'aménagement sont traités dans trois sections : Planification et forme urbaine, Paysages et lieux publics et Bâtiments et autres structures. Trois autres sections traitent de la conception sûre pour les oiseaux, de l'ACS Plus et de l'accessibilité universelle.

L'ACS Plus est une pratique exemplaire qu'applique le gouvernement du Canada pour évaluer comment une politique, un programme ou un projet touchent des personnes différentes. Cette section des lignes directrices traite de la manière dont les gens perçoivent la conception des propriétés et des autres biens de la CCN en fonction de leur sexe, de leur culture ou de leur identité. La section sur l'accessibilité universelle traite quant à elle de l'aspect fonctionnel, équitable et sans obstacles de l'accès, quelles que soient les contraintes physiques ou cognitives des gens ou les conditions de leur mobilité.

Les Lignes directrices de conception pour la capitale favorisent les concepts qui permettent à chaque personne de se sentir accueillie et valorisée; donnent une orientation et de la cohérence aux projets impliquant la conception, sur les terrains du gouvernement fédéral; et définissent l'excellence en matière de conception. Elles fonctionnent en parallèle avec les plans, les politiques et les règlements de la CCN et du gouvernement fédéral, mais ne remplacent ni ne réglementent les autres obligations. Elles aident les entités qui proposent des projets à gagner en efficacité et à améliorer la qualité globale de la conception.

En tenant compte de la diversité pour éliminer les obstacles et la discrimination dans l'environnement bâti, ces lignes directrices contribuent à faire de la région de la capitale nationale un endroit qui représente vraiment tout le pays, tout en faisant de la région un lieu pittoresque et naturel grâce à la conservation et à l'amélioration des actifs naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont s'occupe la CCN.



Progression du Plan du cœur de la capitale nationale du Canada

Le cœur de la capitale est le point central de la région de la capitale du Canada. Il abrite le siège du gouvernement du Canada, qui est représenté par la Cité parlementaire et la Cité judiciaire, sur la colline du Parlement. Ce secteur englobe les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa, deux villes qui forment ensemble la quatrième agglomération métropolitaine en importance au pays et dont la population s'élève à plus d'un million de personnes.

La CCN a entrepris l'actualisation de son plan du cœur de la capitale, un outil qui oriente l'utilisation et l'aménagement des terrains les plus symboliques de la capitale. Ce document fait partie des plans directeurs qui appuient la réalisation du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067. Il a cependant atteint la fin de sa durée et son actualisation s'impose compte tenu des changements dans le contexte urbain et de l'évolution des priorités de la CCN et du gouvernement du Canada depuis 2005, année de son adoption. La CCN envisage de faire du cœur de la capitale un lieu unifié où vivre, travailler et célébrer ensemble notre pays.

Pour que ce plan sectoriel reflète les valeurs et les besoins que partage tout le Canada, la CCN a adopté une approche itérative et axée sur la conception pour explorer les scénarios futurs et affirmer les aspirations du cœur de la capitale. Elle collaborera avec des parties externes tout au long de son actualisation, y compris des villes, des organismes fédéraux, les Premières Nations et le public. Les discussions porteront sur des sujets d'importance tels que la qualité des lieux publics, l'efficacité du transport collectif, la sécurité routière entourant la mobilité active et les endroits à visiter dont il faut profiter. Le plan actualisé tiendra également compte des nécessités que sont le développement économique, la préservation de la culture et la durabilité de l'environnement.

L'une des principales composantes de cet outil de planification est le modèle de flux de travail mis au point par la Géomatique pour intégrer les données du système d'information géographique de la CCN et la modélisation 3D. Il permettra à la CCN d'appliquer les bonnes idées générées pendant les étapes de la planification et de la consultation des projets; de créer de riches visualisations 2D et 3D; et de donner une image plus juste de ce à quoi le cœur de la capitale pourrait ressembler dans quelques années. Avec ce modèle, la CCN pourra entrer les empreintes des bâtiments et rapidement les modéliser à différentes hauteurs pour avoir une image prospective de l'ajout de constructions à des endroits donnés. Cet outil lui permettra de voir au-delà des plans et des engagements actuels et de déterminer les prochaines grandes priorités sur lesquelles se pencher.

Le prochain plan du cœur de la capitale sera présenté au conseil en vue de son adoption en janvier 2025. Il aidera la CCN à continuer de bâtir une capitale à l'image de sa richesse culturelle et patrimoniale. Grâce à des consultations exhaustives et à des technologies de pointe, elle pourra prendre des décisions éclairées et envisager l'avenir d'une capitale accueillante pour tout le pays.

Une région de la capitale nationale sûre et saine pour sa population

Témoignage d'Emily Rideout

Le climat de la région de la capitale nationale connait des changements importants marqués par des phénomènes météorologiques violents. Ces phénomènes ont eu un impact sur de nombreuses personnes ainsi que sur les propriétés et les activités de la CCN. Afin de protéger le patrimoine, et afin qu'il soit toujours possible de profiter de la capitale, il est nécessaire d'acquérir une meilleure compréhension des risques imminents qui en découlent.

Emily Rideout, agente des programmes de développement durable, à la CCN, est membre de l'équipe chargée de dresser un plan décennal d'adaptation au climat, en partenariat avec Stantec. Ce plan vise à relever et à atténuer les risques auxquels sont exposés les biens, les activités et les programmes de la CCN en raison des phénomènes météorologiques violents.

Une étude sur les projections climatiques réalisée en partenariat avec la Ville d'Ottawa a révélé que les inondations, les vents violents et les grandes chaleurs sont les principales menaces climatiques qui planent sur la CCN. Même si, en raison de leur gravité, les inondations et les vents violents ont défrayé la chronique, ces dernières années, M^{me} Rider insiste sur la nécessité de se pencher également sur le problème des grandes chaleurs. Selon les projections climatiques de la CCN, la région de la capitale nationale devrait connaitre quatre fois plus de jours de grandes chaleurs d'ici 2050 et six fois plus d'ici 2100. « Quand nous avons vu les projections, nous avons su qu'il fallait accorder une grande attention à la chaleur. Nous avons donc décidé de commencer à rassembler des outils à cette fin. »

La CCN a acquis des données sur la chaleur urbaine pouvant servir à éclairer ses décisions et ses processus de conception, notamment pour savoir à quels endroits il faut intervenir pour contrer la chaleur excessive. À cet égard, les cartes montrant les zones de chaleur urbaines peuvent servir à repérer les ilots de chaleur, c'est-à-dire des secteurs de la ville où la température est plus élevée que dans les secteurs ruraux environnants. C'est à ces endroits-là qu'il faut agir pour gérer la chaleur, par exemple en protégeant les arbres existants et en en plantant d'autres, et en aménageant des structures qui font de l'ombre

ou apportent de l'eau, dans le cadre des nouveaux projets et des grands réaménagements des terrains et autres actifs de la CCN. « Nous avons pour mission de mettre ces données importantes à la disposition de nos collègues et de leur fournir les outils nécessaires à la prise de décisions bénéfiques et durables pour la région; des décisions qui assureront le confort et la sécurité des personnes à mesure que la fréquence des grandes chaleurs augmentera », explique M^{me} Rider. Les cartes des zones thermiques seront aussi incluses dans un nouvel outil interne que la CCN est en train de préparer et qui servira à évaluer les risques climatiques liés aux projets. Cet outil comprendra une liste de mesures d'adaptation en fonction des risques, y compris le risque de grandes chaleurs.

Puisque la majeure partie des terrains de la CCN sont des espaces verts, on y trouve très peu d'ilots de chaleur. Ces terrains sont même d'importants refuges contre la chaleur. Cela dit, la CCN gère aussi des terrains adjacents à beaucoup d'ilots de chaleur, comme le marché By, où elle peut aider à ramener un peu de fraicheur. L'idée que la chaleur se concentre en ilots peut donner la fausse impression qu'il n'y a qu'à ces endroits-là qu'il fait très chaud. Pourtant, quand il y a une vague de chaleur il fait chaud partout. C'est la raison pour laquelle l'atténuation des risques connexes est prise en compte dans tous les projets de la CCN aux étapes de la planification et de la conception.

Pour garder la capitale sûre et confortable encore longtemps, la CCN adapte des outils innovants, comme des cartes des zones thermiques. « Nous nous soucions des gens qui comptent sur nos terrains pour trouver de la fraicheur – surtout les personnes vulnérables. Quand surviennent les grandes chaleurs, ces terrains deviennent des refuges. J'aimerais qu'il en soit encore ainsi dans les années à venir, dit M^{me} Rider. Je crois fermement que la CCN a un rôle à jouer pour bâtir une capitale sûre et saine pour le plus grand nombre. »

Seules deux sociétés d'État se sont volontairement désignées en vertu de la Loi fédérale sur le développement durable, et la CCN est l'une d'elles. C'est dans cette optique qu'elle prépare sa stratégie de développement durable pour 2023-2027, qui sera présentée au Parlement ultérieurement en 2023.



La CCN est la plus importante propriétaire foncière de la région de la capitale et, à ce titre, elle est la principale intendante chargée de l'entretien et de la protection des lieux publics essentiels du patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada.

« Je trouve nos projets d'animation des berges formidables, car tout le monde y a un accès égal et bénéficie ainsi d'une chance égale de profiter de la capitale. En animant les berges, nous créons de nouvelles occasions d'admirer la beauté de la région et de découvrir autrement tout ce qu'elle a à offrir. C'est particulièrement important pour les gens d'ici qui n'avaient pas la chance d'explorer les berges, avant, et pour les touristes qui souhaitent découvrir notre région différemment. »

Nathalie Roy-Patenaude

Directrice, Gestion immobilière À la CCN depuis quatre mois

« Dans mon travail, entretenir de bonnes relations avec les différents ordres de gouvernement et les groupes communautaires est essentiel pour que la CCN puisse servir les intérêts nationaux. Puisque nous sommes une entité fédérale, il faut que nous ayons une vision globale de notre mandat et que nous collaborions à bâtir une capitale inclusive et accessible. Mon travail m'apporte beaucoup de satisfaction. J'ai de la chance de pouvoir contribuer chaque jour à la réalisation de cet objectif. »

Robert White

Gestionnaire, Relations externes À la CCN depuis cinq ans et demi

Cette année, des noms autochtones ont été choisis pour renommer la pointe Nepean et nommer la passerelle menant au parc Major's Hill. L'endroit s'appelle maintenant la pointe Kìwekì, un mot qui signifie « retour à la terre natale », et la passerelle, Pidàban, qui signifie « aube ». Des membres de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et des Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn ont participé aux processus toponymiques. Les noms retenus sont congruents avec le plan d'interprétation de la pointe Kìwekì et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et mettent en valeur les voix et cultures autochtones.

Hommage à la culture algonquine

Progression des travaux à la pointe Kìwekì

La pointe Kìwekì est l'un des points de vue les plus pittoresques de la région de la capitale nationale, et ce, depuis 2019. Elle est en cours de réaménagement et deviendra un pôle culturel dynamique qui rend hommage au riche patrimoine artistique du Canada tout en créant de nouveaux liens communautaires.

La construction de la Pointe aux murmures s'est poursuivie tout l'hiver et son achèvement presque complet est prévu pour l'été 2023. Cet endroit unique procure une vue splendide des environs tout en étant un lieu de rassemblement lorsqu'il y a des activités publiques ou autres.

La fabrication de la passerelle Pidàban, un nouvel élément qui rappelle le lien piétonnier qui reliait autrefois le parc Major's Hill et la pointe, a connu quelques revers en raison des conditions du marché et de la complexité de sa conception. Cela dit, le projet dans son ensemble demeure sur la bonne voie et son achèvement est prévu pour octobre 2023.

Le réaménagement de la pointe Kìwekì témoigne de l'engagement du Canada à préserver son patrimoine culturel et à le mettre en valeur, tout en se tournant vers l'avenir. Ce sera une source de fierté pour les générations futures et une inspiration pour les personnes désireuses de bâtir une société dynamique et inclusive.

Décontamination de l'ile Victoria

L'ile Victoria est un lieu de grande importance pour les peuples autochtones de la région de la capitale nationale. Des preuves archéologiques indiquent en effet qu'il y a 6 000 ans, ce secteur était un pôle commercial effervescent où les peuples nomades s'arrêtaient pour faire du portage et du troc. Jusqu'à la fin des années 1800, les activités industrielles, commerciales et résidentielles en cours sur cette ile ont entrainé la contamination du sol, des eaux souterraines, des sédiments et de l'eau de surface.

En 2019, la CCN a entrepris la décontamination de l'ile Victoria dans le cadre de son travail pour faire avancer sa vision et son plan à long terme pour cet endroit. En octobre 2022, la deuxième étape du projet a pris fin. Cette étape comprenait la décontamination en profondeur des zones commerciales actuelles, dans l'ouest de l'ile, et l'installation d'un recouvrement performant là où la décontamination n'est pas réalisable sur le plan technique. Le secteur a été décontaminé, et l'habitat aquatique du ravin du glissoir à bois, restauré. Le début de la troisième étape est prévu pour 2025 ou avant, voire aussi tôt que 2023.

Une fois la décontamination terminée, l'ile Victoria rouvrira au public, qui pourra en profiter jusqu'à ce que la CCN et la Nation algonquine anishinabée mettent en œuvre le plan directeur visant à y aménager un lieu d'importance particulière pour les peuples autochtones et leurs traditions culturelles.



En janvier 2023, la CCN a rencontré des membres des communautés algonquines Kitigan Zibi et Pikwàkanagàn à l'occasion d'une cérémonie de purification, à l'ile Victoria. Cette cérémonie a marqué une autre étape dans la décontamination de ce lieu historique.

Revitalisation des terrains et de l'infrastructure

Réfection du sentier de la Rivière-Gatineau

La CCN travaille à la réfection d'un tronçon du sentier de la Rivière-Gatineau qu'avaient endommagé les inondations de 2017 et 2019, entre le canal du lac Leamy et la rivière des Outaouais. Ce sentier est une ramification importante du Sentier de la capitale, un réseau reliant plus de 600 km de sentiers polyvalents à diverses attractions régionales. Au fil des ans, les inondations successives ont entrainé l'effondrement d'un tronçon du sentier, causant ainsi un risque pour la sécurité. Le projet de la CCN consiste à éloigner le sentier des zones inondables, pour assurer la sécurité du public et protéger l'habitat naturel de la rainette faux-grillon. Les travaux de réfection comprendront l'installation de barrières; de l'excavation; le pavage du nouveau tronçon; et de l'aménagement paysager. Ce projet améliorera l'accessibilité et la sureté du sentier tout en préservant l'environnement naturel. Il profitera à toutes les personnes qui l'empruntent.

Réaménagement du secteur de la plage Westboro

L'ambitieux projet de réaménagement du secteur de la plage Westboro vise à revitaliser et à animer cet endroit, ce qui améliorera la qualité de vie dans le quartier et l'expérience des touristes, de ce côté de l'historique rivière des Outaouais.

La construction de ce projet, que le conseil de la CCN a approuvé en avril 2022 après des consultations publiques, a commencé à l'été 2022. Plusieurs améliorations locales sont au programme.

L'un des éléments phares de ce projet est le pavillon du parc, un nouveau bâtiment qui abritera un restaurant et un local communautaire. Il est situé en surplomb du pavillon Strutt, un bâtiment existant. Le pavillon du parc sera carboneutre. Il servira de lieu de rassemblement et de pôle communautaire où se tiendront des activités variées. Il est conçu de manière à avoir une empreinte réduite et à s'harmoniser au bâtiment patrimonial, deux critères d'importance. Il offre une vue imprenable de la rivière des Outaouais. Le pavillon Strutt sera quant à lui rénové et doté de nouvelles installations telles que des toilettes modernes, accessibles et mixtes.

En plus de ces améliorations, des sentiers universellement accessibles et un accès à l'eau seront aménagés, ainsi que des belvédères riverains où il y aura des éléments d'interprétation sur l'histoire des lieux. On y apprendra notamment comment cet endroit a contribué à façonner la collectivité. Une aire de jeux au thème historique offrira aux enfants des activités éducatives.

Des aires de piquenique et des terrains de volley-ball seront installés de même que des douches extérieures, ce qui permettra de mieux profiter de la plage par temps chaud. En hiver, des pistes damées et des sentiers hivernaux mèneront à un support à skis aux abords du restaurant et du hall d'entrée, où sont les toilettes publiques.

Le réaménagement du secteur de la plage de Westboro est une belle étape dans la création de lieux inclusifs et équitables pour les gens d'ici et d'ailleurs. C'est aussi l'une des premières du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais.

Modernisation du camping du lac Philippe

Le camping du lac Philippe est situé dans le parc de la Gatineau. C'est une destination plein air populaire depuis des décennies. On y offre une foule d'activités telles que la natation, la randonnée et la pêche, et la vue sur les paysages environnants est imprenable. Au fil du temps, cependant, les installations du terrain ont vieilli et nécessitent maintenant des réparations majeures.

Pour remédier à cela, la CCN a lancé un vaste projet de modernisation du camping. La première étape de ce projet a pris fin en novembre 2022, et la deuxième a commencé en avril 2023. Le projet de la CCN vise à améliorer le caractère expérientiel du camping, notamment en améliorant l'accessibilité universelle partout sur le terrain; la sécurité du camping, de façon significative; et l'accès à l'électricité et à l'eau potable, et en modernisant les sentiers et les panneaux de signalisation.

Dans le cadre de ce projet, la CCN travaille de concert avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg à promouvoir la culture algonquine dans le choix du nom des différents secteurs du camping et des éléments d'interprétation qui s'y trouvent. Les noms choisis reflèteront les caractéristiques naturelles et géographiques des lieux.

La modernisation du camping du lac Philippe améliorera considérablement la qualité du séjour tout en rendant le terrain écologiquement durable et respectueux de la richesse de l'histoire et de la culture régionales.



Réfection du pont Champlain

Le pont Champlain a été construit entre 1924 et 1928. Ces dernières années, cette structure a fait l'objet de rénovations. La première étape des travaux s'est terminée vers la fin de 2022 et la deuxième, la dernière, a commencé au printemps 2023. La réfection du pont Champlain est nécessaire pour en assurer la sureté, la fiabilité et l'accessibilité pour les années à venir.

Puisqu'il enjambe la rivière des Outaouais, le pont Champlain est un lien interprovincial essentiel. Il y passe quelque 22 % de la circulation automobile et 5 % de la circulation piétonne et cycliste régionale. C'est une voie essentielle pour le navettage de plusieurs milliers de personnes, pour le transport des marchandises et pour la prestation des services.

La réfection du pont le rendra plus sûr pour les automobilistes, mais aussi pour les cyclistes. Dans le cadre des travaux, la CCN améliorera la piste cyclable existante pour la rendre plus sûre. Elle aménagera des zones tampons, installera des bordures et des bornes de délimitation, et améliorera la signalisation et le marquage des voies. Ce projet s'inscrit dans le cadre des importants projets d'infrastructure de la CCN financés par l'investissement du gouvernement du Canada visant à réparer certaines des structures les plus emblématiques de la région et à en accroitre la sureté. L'achèvement du projet est prévu pour la fin de novembre 2023, soit huit mois en avance sur l'échéancier.

Le nouveau système d'éclairage installé récemment le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier améliore la visibilité tout en assurant la santé et la sécurité du public. En moyenne, quelque 12 000 véhicules empruntent quotidiennement cette promenade et aux heures de pointe, elle supporte 3 300 passages à l'heure. Un meilleur éclairage rend les lieux plus sûrs pour la conduite automobile; surtout tôt le matin et en soirée, quand la visibilité est moins bonne. Les travaux réalisés ont amélioré l'accessibilité des lieux, à pied ou à vélo, et rendu la promenade plus sûre et plus accueillante.

Progression de Bâtir LeBreton

Au printemps 2021, le conseil a approuvé la version actualisée du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton et en 2022-2023, la CCN a poursuivi le réaménagement des plaines LeBreton, un projet qui offre la chance unique de créer, dans le cœur de la capitale, un quartier nouveau et dynamique et une destination fascinante. Ce quartier urbain sera un endroit durable et animé où il fait bon vivre, un lieu qui améliore la qualité de vie des gens qui l'habitent.

Étapes de l'aménagement

Moins de deux ans après l'approbation du plan directeur, l'aménagement de près de 5 ha de terrain est commencé. C'est donc neuf des dix parcelles désignées à l'étape initiale de la stratégie de mise en œuvre du plan directeur, soit 87,2 % de la superficie totale (5,6 ha), qui seront aménagées au cours des 10 premières années. La progression de l'aménagement en est à différents stades.

Terrain de la bibliothèque

Le premier projet d'aménagement dans le cadre de Bâtir LeBreton a été le terrain de la bibliothèque, en 2021. Il s'agit d'un emplacement de 1,1 ha situé au 665, rue Albert. À la suite d'un processus concurrentiel tenu en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la CCN a vendu ce terrain à la société promotrice Dream LeBreton, au printemps 2022. La construction de l'ensemble immobilier à usage mixte qui y est projeté avance bien. On y bâtira deux tours de 30 et 35 étages, respectivement, et 601 habitations locatives, dont 41 % seront des logements abordables. La moitié de la valeur globale des contrats ira à des fournisseurs locaux; 15 %, à des entreprises qui appartiennent à des personnes faisant partie d'un groupe en quête d'équité, ou qui sont gérées par ces personnes; et 5 %, à des entreprises algonquines ou appartenant à d'autres peuples autochtones. Dream LeBreton compte obtenir la certification LEED Or pour ses nouveaux bâtiments et le quartier, et obtenir du Conseil du bâtiment durable du Canada une certification de conformité à la Norme du bâtiment à carbone zéro pour le design et le rendement. Dream LeBreton aménagera un vaste espace public et des commerces de détail, et des programmes seront organisés par la Dream Community Foundation. La société promotrice mène actuellement des démarches pour obtenir les autorisations fédérales et municipales et entend commencer la construction en 2023.



Centre d'évènements majeurs

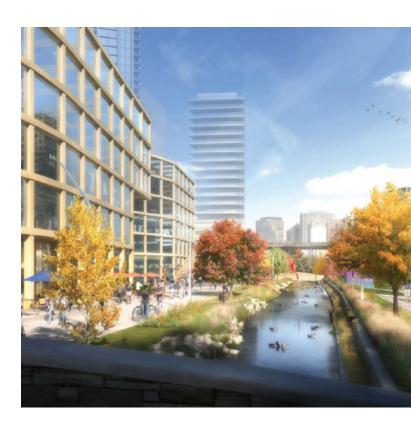
En 2022, la CCN a signé un protocole d'entente avec Capital Sports Development Inc. dans l'intention de signer, à l'automne 2023, un bail permettant la construction d'un centre d'évènements majeurs aux plaines LeBreton. L'aréna de hockey de la LNH (et salle de spectacle) envisagé serait situé dans le secteur à usage mixte de la rue Albert. Le centre d'évènements majeurs devrait attirer des commerces nouveaux et intéressants dans le cœur d'Ottawa.

Secteur des plaines

En juin 2022, la CCN a lancé un processus concurrentiel dans le but de trouver une partie proposante intéressée à louer 1,6 ha de terrain dans le secteur des plaines, pour l'aménager. À cet endroit, elle envisage de créer un quartier résidentiel durable, diversifié et inclusif où des services seront offerts et qui sera axé sur la mobilité active. Elle a évalué les offres reçues et compte signer un bail vers la fin de 2023.

Aménagement du domaine public et de l'infrastructure

Le réinvestissement de tous les fonds générés par l'aménagement des terrains est un élément fondamental du projet Bâtir LeBreton qui respecte les principes directeurs du projet. Cet argent peut être investi directement dans le domaine public et l'infrastructure ou indirectement, sous forme d'avantages en nature pour la collectivité. Ces avantages pourraient être des logements abordables ou des conditions économiques favorables pour le peuple algonquin; les personnes membres de groupes en quête d'équité de la région; ou des entreprises visées par les projets d'aménagement. La somme générée par la vente du terrain de la bibliothèque et les revenus locatifs issus des étapes d'aménagement subséquentes financeront la mise en œuvre par étapes du domaine public, tel qu'elle est décrite dans le plan directeur.



Sentier des Plaines-LeBreton

Certains éléments du domaine public sont déjà devenus réalité, par exemple un sentier de 1 km facilitant la mobilité active dans les plaines. Ce sentier en relie d'autres, dont le Sentier de la capitale, qui longe la rivière des Outaouais, et le sentier Trillium. Il relie aussi deux stations de l'O-Train aux plaines LeBreton et est bordé d'endroits où s'asseoir et se reposer en admirant l'aqueduc patrimonial. Il mène aussi vers les futurs aménagements du secteur des parcs et du secteur des plaines, procurant un lien universellement accessible vers le parc de la Capitale et le terrain de jeux urbain, et facilitant l'utilisation du transport collectif et de la mobilité active comme principaux modes de déplacement. À mesure que progresse l'aménagement, d'autres commodités seront ajoutées autour du sentier pour améliorer le caractère expérientiel des parcs et des autres lieux publics.

Ce sentier est le premier qu'aménage la CCN depuis l'adoption du plan stratégique actualisé pour le Sentier de la capitale (2020), qui encadre la planification à long terme et la gestion courante du réseau de sentiers polyvalents de la région de la capitale nationale. Le Sentier de la capitale se prête à un large éventail de modes de déplacement en mobilité active, dont la marche, le jogging, le patin à roues alignées, le vélo et les véhicules motorisés d'aide à la mobilité.

Principales caractéristiques des plaines LeBreton





à cinq minutes de marche de deux stations de l'O-Train, le long de la ligne de la Confédération (Pimisi et Bayview)



à distance de marche du Musée canadien de la guerre et d'Ādisōke, l'installation centrale de 306 M\$ qui abritera, en 2026, la Bibliothèque publique d'Ottawa ainsi que Bibliothèque et **Archives Canada**



Tout près du centre-ville d'Ottawa, à seulement 2 km de la colline du Parlement



à proximité de la rivière des Outaouais, de sentiers panoramiques et d'attraits uniques



Bâtir en partenariat

En 2016, la CCN a consulté la Nation algonquine à propos du projet Bâtir LeBreton. Les réunions entre son personnel et les membres des conseils représentant les communautés algonquines au Québec et en Ontario; du Conseil tribal de la Nation algonquine anishinabée et du Secrétariat de la Nation algonquine ont resserré les liens entre les parties. En juin 2022, la CCN a conclu un accord-cadre historique qui énonce les attentes respectives de même que les grandes lignes d'une future entente sur les répercussions et les avantages.

Cette entente a pour objectif de déterminer les avantages à court terme et à long terme qui découleront du réaménagement des plaines LeBreton pour la Nation algonquine. Il a été confirmé que les parties collaboreront entre elles dans un véritable esprit de partenariat, en reconnaissant que les plaines LeBreton sont situées sur le territoire non cédé de la Nation algonquine et que la Couronne a un devoir de consultation et d'accommodement. La CCN tient à impliquer la Nation algonquine de manière significative dans le processus de consultation et de collaboration entourant la prestation des avantages, notamment à propos du territoire, de la participation financière et de la présence culturelle, qui doit être riche de sens. La CCN s'est également engagée à réserver à la Nation algonquine une partie des bénéfices tirés du réaménagement des plaines LeBreton sous forme d'emplois, de formation et de contrats, afin de partager équitablement les avantages économiques du projet. Cet accord historique est un grand pas vers la création d'un environnement plus équitable et plus inclusif pour les peuples autochtones au Canada.

PARTENAIRE CRÉATIVE



Partenaire créative, la CCN s'engage utilement avec un large éventail de parties prenantes et de gens de la région, avec qui elle collabore pour bâtir une région de la capitale forte et distinctive qui représente tout le pays.

« J'aime que nos effectifs étudiants viennent d'horizons différents, tant sur le plan professionnel que sur le plan culturel. J'en retire des connaissances vraiment intéressantes, et leurs idées ont le caractère de la nouveauté, de la créativité et de l'innovation. Ce qui me plait le plus, c'est que ce groupe est à l'image des gens qui utilisent nos propriétés et participent à nos programmes. Il joue un rôle essentiel à la qualité de l'accueil que réserve la région. Ces personnes sont l'avenir de la capitale et je suis fier qu'elles puissent ainsi contribuer à rendre nos programmes plus représentatifs de la diversité et de l'inclusion. »

Marc Papineau

Coordonnateur des opérations, Installations et programmes À la CCN depuis 22 ans

« Je me sens privilégiée de pouvoir participer à l'organisation des séances du Labo d'urbanisme et rassembler des spécialistes de disciplines et d'horizons variés pour animer ces échanges novateurs. Les discussions publiques et la diversité des points de vue sont essentielles pour créer une capitale qui reflète véritablement les besoins et les désirs de la population. Une telle ouverture nous aide à inspirer les autres et à établir de bonnes relations. C'est en partie ce qui fait l'excellence de notre capitale nationale. »

Kelly McRae

Planificatrice principale, Planification à long terme et transport À la CCN depuis six ans

Transmission des traditions hivernales

Autour de la capitale, les hivers peuvent sembler décourageants, surtout pour les personnes nouvellement arrivées dans la région. Heureusement, un programme de randonnées guidées en raquette leur donne l'occasion unique de découvrir les joies de l'hiver tout en développant un sentiment d'appartenance à leur nouveau coin de pays. Ce programme est offert par la CCN en partenariat avec les Amis du parc de la Gatineau. C'est l'occasion parfaite de vivre la culture canadienne en hiver; d'en savoir plus sur l'histoire et les coutumes du Canada; et de s'imprégner de la beauté du parc de la Gatineau dans un cadre sûr et positif. Depuis que ce programme existe, des milliers de personnes en ont profité.



La CCN s'occupe de la coordination du programme et les Amis du parc de la Gatineau, de l'interprétation, de l'accueil des groupes et de la visite, sur le sentier 60. Pendant la randonnée, les gens sont renseignés sur l'histoire de la raquette et sur son importance pour la culture canadienne et les peuples algonquins anishinabés. C'est une excellente occasion d'en savoir plus sur la riche histoire des Autochtones, au Canada, et sur les passe-temps culturels d'ici, dans ce cadre naturel magnifique qu'est le parc de la Gatineau.

Le mandat de conservation du parc est expliqué aux gens, qui découvrent aussi les nombreuses activités qu'il est possible d'exercer chaque saison. Il y est aussi question des animaux qui vivent dans le secteur et de leur vulnérabilité, de leurs stratégies de survie et de la façon de cohabiter harmonieusement et en sécurité avec eux. Il est également possible de visiter l'exposition permanente du Centre des visiteurs, qui offre aussi des activités éducatives.

Ce programme est gratuit, y compris le transport, et les raquettes sont fournies. Personne n'a donc à se préoccuper d'avoir à payer quoi que ce soit d'autre pour participer. En 2023, la CCN a offert ce programme du 17 janvier au 10 février 2023. Il a remporté un vif succès : 32 groupes se sont inscrits, pour un total approximatif de 450 personnes. Ces résultats témoignent de la popularité du programme et de son efficacité à faire vivre une expérience amusante et éducative aux personnes qui arrivent ici.

Participer à cette randonnée guidée en raquettes peut être un bon moyen de s'intégrer et d'acquérir un sentiment d'appartenance. C'est l'occasion de rencontrer des gens; d'explorer l'environnement naturel splendide du parc de la Gatineau; et de mieux comprendre l'histoire, la culture et le milieu naturel du Canada. La popularité du programme prouve sa valeur en tant qu'outil de promotion de la diversité, de l'inclusion et de la durabilité écologique.

Partenariat avec le Relais plein air dans le parc de la Gatineau

Le Relais plein air est un centre récréatif et sportif situé dans le parc de la Gatineau. Cet organisme sans but lucratif fonctionne en collaboration avec la CCN et d'autres partenaires. C'est un point de départ très bien situé pour faire du ski de fond, de la raquette et du vélo d'hiver, au cours de la saison froide, de même que de la randonnée et du cyclisme, en été. On y offre une vaste de gamme de services, de programmes de plein air et d'activités, pour tous les besoins et tous les âges, et toute capacité ou expérience.

Le Relais plein air se caractérise par son engagement à rendre les activités extérieures pleinement accessibles toute l'année. On peut y louer du matériel sportif estival et hivernal, y compris des plateformes de ski de fond pour fauteuils roulants manuels, des fauteuils roulants tout-terrain et des trottinettes adaptées (souvent offerts gratuitement). Tout le monde peut ainsi profiter des sentiers et des activités de plein air du parc sans que les capacités physiques soient un obstacle. Qu'on ait l'habitude ou non de s'aventurer dans la nature, il est facile d'arpenter les sentiers du parc de la Gatineau pour en admirer les panoramas.

Partenariat en recherche sur le changement climatique

Chaque hiver, gens d'ici et touristes attendent avec impatience de pouvoir se rendre sur la patinoire du canal Rideau, la plus grande patinoire naturelle du monde et un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Malheureusement, les changements climatiques menacent aujourd'hui cette tradition qui nous est chère. Les hivers devenant plus chauds et pluvieux, la qualité de la glace s'en ressent et la saison de patinage raccourcit. Cet impact s'est fait sentir à l'hiver 2023 lorsque, pour la première fois depuis 1971, la patinoire du canal Rideau est demeurée fermée tout l'hiver. Pour faire face à la situation, la CCN a formé, en 2022, un partenariat de quatre ans avec l'Université Carleton dans le but d'établir des stratégies d'adaptation du fonctionnement de la patinoire axées sur les changements du climat.

Cette collaboration de quatre ans vise à collecter des données précieuses et à mettre à l'essai différentes approches pour prolonger la saison de patinage. Au cours des deux premières années, les données recueillies serviront surtout à améliorer les connaissances de la CCN. Cette dernière utilisera des sondes thermiques, des drones et des outils de détection à distance pour étudier les conditions météorologiques locales et mesurer l'épaisseur de la glace et de la couverture neigeuse le long du canal. Au cours des deuxième et troisième années, la CCN concevra des modèles de projections et explorera des solutions pour atténuer l'impact du temps plus doux sur la patinoire. À partir de la quatrième année, la CCN évaluera des solutions et recommandera des stratégies pour adapter ses procédés.

Les idées sont encore embryonnaires, mais des solutions intéressantes ont été proposées, soit l'utilisation de canons à neige fondante et de thermosiphons, et une meilleure gestion de la neige. Les canons à neige fondante accélèrent la formation de la glace tôt en saison, la neige fondante éjectée sur la glace épaississant cette dernière plus rapidement. L'utilisation de thermosiphons favorise la formation de glace par refroidissement de l'eau sous la glace. Enfin, il faudra améliorer la gestion de la neige et déneiger efficacement, afin que la glace puisse geler correctement en étant exposée à autant d'air que possible.

La situation sur la patinoire du canal Rideau a visiblement sensibilisé la CCN et les gens qui la fréquentent aux changements climatiques. Ce partenariat avec l'Université Carleton s'inscrit dans le cadre plus large de la compréhension de tous les risques climatiques pertinents pour l'organisation, en vue de préparer un plan décennal d'adaptation au climat. De plus, la CCN a étendu son offre hivernale en ouvrant davantage de sentiers polyvalents à la pratique d'activités telle que le ski de fond, la raquette et le vélo à roues surdimensionnées. Elle travaille aussi à rendre son infrastructure plus résiliente et à promouvoir la durabilité des villes, pour combattre la crise climatique et faire en sorte qu'il demeure possible, pour de nombreuses années encore, de profiter la capitale du Canada en tant que destination urbaine hivernale.



Programme d'archéologie

Protéger les ressources archéologiques qui se trouvent sur les terrains du gouvernement fédéral, dans la région de la capitale du Canada, fait partie des nombreux rôles de la CCN, qui s'en acquitte en collaboration avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn.

En 2022, la CCN a supervisé de la formation à l'école de fouilles archéologiques Anishinàbe Objibikan et intégré un groupe de 16 jeunes de la Nation algonquine anishinabée à ses travaux d'archéologique sur le terrain et en laboratoire. Avec une équipe de ses archéologues, ce groupe trie et catalogue avec soin une collection de 300 000 artéfacts autochtones précontact découverts près d'Ottawa, dont beaucoup remontent à plus de 6 000 ans. Déjà, environ 88 % des artéfacts ont ainsi été catalogués. Cette collection, qui comprend des outils, des bijoux et des têtes de flèche, sera rendue aux Premières Nations algonquines, puisque ce sont leurs ancêtres qui ont créé ou acquis ces articles au cours de leurs échanges commerciaux.

En 2012, la CCN a conclu un partenariat de cogestion des ressources archéologiques avec les communautés Kitigan Zibi et Pikwàkanagàn. Ce partenariat décrit le rôle actif et direct de ces communautés dans la préservation de leur patrimoine ancestral. La CCN n'a que la garde temporaire de ces collections pour les communautés algonquines anishinabées et agit à titre de conseillère pour les collections futures. Parce qu'elles descendent des personnes qui ont fabriqué et utilisé ces artéfacts, ces communautés ont le dernier mot sur l'endroit où les conserver.

La découverte de ces artéfacts, et leur catalogage, jette un éclairage sur la façon dont les peuples autochtones vivaient et faisaient du commerce il y a des milliers d'années. Rendre ces articles aux Algonquins est une étape importante de la décolonisation et de la réconciliation. Le partenariat entre la CCN et les communautés Kitigan Zibi et Pikwàkanagàn met en lumière le rôle actif et direct des communautés autochtones dans la préservation de leur héritage ancestral.

L'archéologie comme catalyseur de la réconciliation

Témoignage d'Ian Badgley

lan Badgley est archéologue à la CCN. Il effectue des fouilles publiques et collecte des artéfacts depuis son arrivée à la CCN, en novembre 2009. Selon lui, il est impératif que la CCN continue d'aider les communautés autochtones de la région de la capitale nationale à se réapproprier les objets collectés jusqu'à présent et à mener les fouilles à venir. « Nous devons inclure les Premières nations dans l'archéologie, afin qu'elles puissent interpréter elles-mêmes leur histoire et nous la raconter », dit-il.



Grâce un partenariat avec l'école de fouilles archéologiques Anishinàbe Objìbikan, la CCN appuie ces communautés en ce qui concerne l'intendance des ressources archéologiques qui se trouvent sur leur territoire traditionnel. « Elles devraient gérer ces sites archéologiques », estime M. Badgley. Il ajoute que l'un des principaux objectifs de la CCN consiste à aider les Autochtones à acquérir les compétences nécessaires pour effectuer les fouilles leur permettant de retrouver leur passé, de le préserver et de le commémorer, et de raconter l'histoire de leurs ancêtres et de leur utilisation des terres dans la région. Cette aide revêt un aspect technique qui permet de naviguer dans l'univers juridique de l'archéologie, mais il s'agit aussi d'un encouragement à exposer les découvertes et à réseauter. « Ces collections sont une véritable mine de renseignements. Si nous pouvons aider le public à comprendre à quoi servaient les terres de la région il y a 9 000 ans, nous avons la responsabilité de le faire », explique-t-il.

Il est également impératif que le partenariat de cogestion des ressources archéologiques avec les communautés Kitigan Zibi et Pikwàkanagàn évolue au rythme de l'approche archéologique des communautés autochtones, et que la disposition des collections d'artéfacts soit appropriée. Après tout, ces communautés sont les propriétaires en titre de ces objets et elles doivent consentir à ce que nous voulons en faire, rappelle-t-il. « C'est une question de décolonisation, dit M. Badgley. Nous appuyons ces communautés en vue de pouvoir sortir du portrait.»

Rôle du comité consultatif sur la toponymie

Le nouveau comité consultatif sur la toponymie (CCT) est une composante importante de la mise en œuvre de la politique actualisée de la CCN sur la toponymie. Cette politique vise à rendre la région de la capitale nationale plus représentative de son patrimoine et de sa diversité culturelle, ethnique et de genre. Le CCT a pour mandat d'aider la CCN à examiner les propositions de désignation ou de changement de désignation de ses actifs. Il analyse les documents et les arguments étayant les propositions et prodigue des conseils sur les besoins en matière de participation et de consultation publique. Le CCT voit aussi à ce que les noms proposés soient conformes aux principes de valeurs énoncés dans la politique. Il se compose de neuf membres, dont cinq, internes et quatre, externes. En font notamment partie des personnes représentant la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn.

À l'automne 2022, le comité s'est réuni pour discuter du changement de désignation de la promenade Sir-John-A.-Macdonald, une demande qu'avaient faite plusieurs personnes élues; membres de la Nation algonquine; et membres du public en général. Comme l'a recommandé le CCT, le conseil de la CCN a accepté d'engager la procédure et, en janvier 2023, le processus prévu pour les désignations autochtones a été enclenché. La consultation comprenait la collecte de récits et des ateliers avec des membres des communautés Kitigan Zibi et Pikwàkanagàn. Des consultations étaient prévues pour mai 2023, afin de recueillir d'autres récits oraux. Le nouveau nom sera soumis à l'approbation du conseil en juin 2023.

« En adoptant ces nouvelles désignations, la CCN démontre son engagement à reconnaitre que les peuples autochtones, en particulier la Nation algonquine, sont les hôtes de la région de la capitale nationale. »

Tobi Nussbaum Premier dirigeant

Maison Strutt

La CCN s'applique depuis longtemps à préserver et à mettre en valeur le patrimoine de la région de la capitale nationale. Dans le cadre de son mandat, elle possède et gère des bâtiments historiques qui font partie intégrante de la riche histoire du Canada. C'est dans ce contexte qu'elle a lancé le programme pilote La culture se vit ici, en 2021. Ce programme vise à transformer certaines propriétés sous-utilisées en lieux créatifs et inspirants, en les animant d'une manière qui respecte leur caractère et qui est financièrement viable et compatible avec les plans à long terme de la CCN.

Le premier bâtiment sélectionné pour ce programme a été la résidence Rochon, située dans le marché By, à Ottawa. Il accueille depuis mars 2022 les programmes d'artistes en résidence du centre d'art autogéré SAW. Ces programmes comprennent le Labo nordique, un espace de recherche et de production pour les artistes des nations circumpolaires, et des programmes éducatifs destinés aux jeunes Autochtones.

Encouragée par l'enthousiasme qu'a suscité son programme pilote, la CCN a lancé la deuxième phase de son programme. En juillet 2022, elle a publié des demandes de manifestations d'intérêt pour la maison Strutt, un bâtiment représentatif des maisons modernes du milieu du siècle dernier où a demeuré le célèbre architecte canadien James Strutt. La construction de la maison Strutt date de 1956. Il s'agissait alors d'un prototype pour d'autres résidences conçues par l'architecte. C'est aujourd'hui un édifice fédéral du patrimoine reconnu. Ce bâtiment est situé sur l'escarpement d'Eardley, qui abrite l'écosystème le plus riche et le plus fragile du parc de la Gatineau.



La CCN envisage de transformer la maison Strutt en résidence pour artistes, scientifiques, architectes ou autres, afin d'ajouter au caractère expérientiel du parc de la Gatineau et de la capitale. Les quatre objectifs principaux du projet sont les suivants : forger un partenariat mutuellement bénéfique entre la CCN et les organisations du milieu de la création: donner un second souffle à la maison et au terrain, en leur donnant une nouvelle vocation viable et durable et en signant un bail de plusieurs années; mettre en valeur l'histoire et la valeur patrimoniale de la maison Strutt; et soutenir l'essor des milieux des arts, de la recherche universitaire et de la conservation de la nature. tout en enrichissant le caractère expérientiel de la capitale, comme le veut à la mission de la CCN.

La CCN compte réhabiliter la maison Strutt de la manière à la rendre habitable en 2024. Les prochains bâtiments à l'étude dans le cadre du programme sont la maison du 1224, chemin de la Montagne, à Gatineau, qui est adjacente à la maison Strutt; la maison du 108, chemin des Pins, à Chelsea, une élégante maison de ferme en brique, construite en 1915; et la maison McConnell, au 1055, chemin d'Aylmer, à Gatineau, un joyau historique situé dans un corridor dynamique.

Lancement de la 9^e saison du Labo d'urbanisme

Le programme annuel du Labo d'urbanisme de la CCN est toujours une plateforme où le public peut discuter des défis et des possibilités qui entrent en jeu pour bâtir une région de la capitale nationale moderne.

Cette année, la CCN a lancé la 9e saison du Labo d'urbanisme. Les séances se déroulent en personne, au 40, rue Elgin, ou virtuellement, sur la chaine YouTube, afin qu'il soit possible d'y prendre part de partout au pays. Les sujets de la saison ont porté notamment sur la revue de la conception des rues à la recherche de l'équité et de la durabilité; sur l'urbanisme et le facteur humain à la lumière du changement climatique; et sur la mise en valeur de l'excellence autochtone en matière de planification et de conception.

Décembre 2022 : Des rues pour tout le monde

Cette séance a porté sur la conception traditionnelle des rues dans une optique d'équité et de durabilité. Elle traitait de la conception des routes et de leur gestion, y compris qui a priorité, et de la façon de rendre leur conception plus équitable, en tant que tracés et espaces publics.

Janvier 2023: La nouvelle architecture traditionnelle

Cette séance a porté sur la nouvelle architecture traditionnelle. On y a présenté des exemples de bâtiments construits de 1989 à aujourd'hui et discuté des critiques actuellement formulées contre ce mouvement architectural ainsi que des raisons pour lesquelles les formes traditionnelles revêtent un attrait.

Mars 2023 : La durabilité à l'ère de l'Anthropocène

Au cours de cette séance spéciale du Labo d'urbanisme, la CCN s'est associée à la Délégation de l'Union européenne au Canada pour parler de l'impact de l'humain sur le changement climatique et des défis qui en découlent; en donnant des exemples de la façon dont certaines collectivités ont adopté de nouvelles façons de faire pour avoir un avenir durable.





Monument national 2ELGBTQI+

À l'automne 2022, le gouvernement du Canada a adopté le sigle 2ELGBTQI+ pour désigner l'ensemble des orientations sexuelles, des identités et des expressions de genre au Canada. À l'issue de vastes consultations menées dans tout le pays, il a été conclu que cette appellation était la plus inclusive, en plus de mettre la bispiritualité autochtone au premier plan des manifestations du genre au Canada. Ce sigle représente les mots « deux esprits » (bispiritualité), « lesbienne », « gai », « bisexuel(le) », « transgenre », « queer », « intersexué(e) » et « autres ».

Le monument national rappelant la discrimination historique dont cette communauté a été victime de la part du gouvernement du Canada reflètera ce changement. Il portera donc le nom de Monument national 2ELGBTQI+. Au cours de la dernière année, sa conception a été affinée et améliorée en fonction des commentaires formulés par les parties prenantes et des spécialistes techniques. La recommandation de l'approbation du concept définitif est prévue pour juin 2023, soit quatre mois plus tôt que prévu. La construction en atelier des principaux composants du monument commencera à l'automne 2023 et la mise en chantier, au printemps 2024. Une cérémonie d'inauguration est prévue pour le début de l'été 2025.

Ce monument est le fruit d'une collaboration entre le Fonds Purge LGBT, Patrimoine canadien, la CCN et les communautés 2ELGBTQI+ et des alliés. L'apport des communautés 2ELGBTQI+ a été déterminant depuis le début du projet.

GOUVERNANCE



Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959, en vertu de la Loi sur la capitale nationale. Celle-ci définit ainsi le rôle de la CCN : « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et [...] concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La société d'État s'acquitte de ce rôle par l'entremise des secteurs d'activité suivants :

- établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale;
- définir les règles concernant l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres biens, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, y compris les résidences officielles et les lieux commémoratifs.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Les principes directeurs précisent la conduite que la CCN adoptera pour mettre en œuvre ses priorités et réaliser son mandat. La CCN les examine annuellement pour s'assurer qu'ils s'appliquent toujours à l'organisation. Ils sont décrits ci-dessous.

Leadeurship et innovation

Favoriser la créativité et l'innovation de sorte que la CCN soit une cheffe de file de l'édification d'une région de la capitale nationale prestigieuse.

Responsabilisation et transparence

Assurer l'intégrité de ses activités et la responsabilisation à cet égard par un dialogue ouvert et transparent avec le public et les parties prenantes de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada.

Réconciliation

Reconnaitre que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, en particulier avec la Première Nation algonquine, est essentielle à sa réussite.

Collaboration

Ajouter de la valeur en tant que partenaire avec ses parties prenantes, le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables.

Fierté

Bâtir une région de la capitale nationale inclusive, accessible et durable sur le plan de l'environnement et qui inspire le pays tout entier.

Excellence organisationnelle

Favoriser le développement d'une main-d'œuvre diversifiée et mobilisée, et continuer d'améliorer les pratiques opérationnelles et les services à la clientèle.

Principales responsabilités

En sa qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale depuis plus de cent ans, la CCN édifie, comme ses prédécesseuses, une capitale dynamique, inspirante et durable. En plus des services internes, deux responsabilités essentielles se dégagent de son mandat et de sa précédente architecture d'harmonisation des programmes. Ces responsabilités font état de ses principales obligations envers le public en tant qu'organisation gouvernementale.

1. Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et les actifs du gouvernement fédéral répondent aux besoins du gouvernement et de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

La CCN élabore des plans à long terme, effectue la détermination de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation des terrains, du design et des transactions immobilières.

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

2. Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale.

Elle veille également à ce que la population ait un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs du gouvernement fédéral.

En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des personnes qui dirigent le Canada sont convenables et servent de cadre inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

3. Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui supportent la réalisation de ses activités et la gestion de ses ressources. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services juridiques; les services informatiques et les services de géomatique.



Conseil d'administration

Composition, rôles et responsabilités

Le conseil d'administration de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la Loi sur la capitale nationale (LCN), il se compose de la présidente, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. En ce moment, sept de ses membres résident dans la région de la capitale nationale (y compris la présidente et le premier dirigeant), tandis que les huit autres viennent d'ailleurs au pays. Les mairies d'Ottawa et de Gatineau ainsi que la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais participent également aux séances du conseil. Elles assurent une participation d'office sans droit de vote.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit:

- établir les grandes orientations stratégiques de l'organisation;
- veiller à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État:
- surveiller et examiner le rendement de l'organisation et les risques auxquels elle est exposée;
- approuver les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- approuver les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- communiquer avec le gouvernement, les parties prenantes et le public et favoriser les bonnes relations.

Dans le cadre de son rôle de surveillance de l'organisation, le conseil d'administration participe activement à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant rend compte au conseil de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Il lui fait part du rendement de la société d'État au début de chaque séance, en présentant un rapport d'activité.

Nomination

La ministre responsable de l'application de la LCN nomme les membres du conseil d'administration; avec l'approbation de la personne gouverneure en conseil, qui établit pour sa part la présidence du conseil et nomme la personne première dirigeante de la CCN. Les exigences relatives aux nominations par cette dernière font de la sélection un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En vertu de ce processus, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au gouvernement. Un comité de sélection cible les candidatures des personnes qui semblent les plus qualifiées pour le poste à pourvoir puis les évalue. Suivant l'avis du comité, la ministre recommande une candidature à la personne gouverneure en conseil.

Participation des municipalités aux séances du conseil d'administration

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les mairies d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances et participer d'office, sans droit de vote. En février 2023, la CCN a de nouveau modifié ses règlements administratifs afin d'inclure la participation d'office sans droit de vote de la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais lorsqu'un point à l'ordre du jour concerne cette MRC ou concerne son territoire.

La participation des mairies est régie par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil de la CCN. Même sans droit de vote, la participation d'office permet de prendre part aux discussions, à l'instar des autres membres, en soulevant des questions et en faisant des commentaires pendant les séances du conseil. Les mairies sont présentes pour toutes les affaires du conseil, sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel, les ressources humaines ou des questions confidentielles et les résidences officielles du Canada.

Conseil d'administration^{1,2}



Maryse Gaudreault Gatineau (Québec) Présidence Du 6 juin 2023 au 5 juin 2027

A, B, C, 1, 2



Marc Seaman Ottawa (Ontario) Présidence Du 7 juin 2017 au 5 juin 2023

A, B, C, 1, 2



Tobias (Tobi) Nussbaum Ottawa (Ontario) Premier dirigeant Du 4 février 2019 au 3 février 2023

A, B, C, 1, 2



Mireille Apollon Gatineau (Québec) Du 14 décembre 2017 au 13 décembre 2021

Ā



Larry Beasley Vancouver (Colombie-Britannique) Du 30 janvier 2018 au 29 janvier 2022

A, 2



Lise Bernier Québec (Québec) Du 22 juin 2019 au 21 juin 2023

c

C, 2

C, 1



Victor Brunette Gatineau (Québec) Du 18 juin 2015 au 17 juin 2019

Michael Foderick Toronto (Ontario) Du 17 décembre 2017 au 16 décembre 2020



Tanya Gracie Ottawa (Ontario) Du 14 décembre 2017 au 13 décembre 2020

B, C



Caroline Lajoie Québec (Québec) Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023



Lisa M. MacDonald New Glasgow (Nouvelle-Écosse) Du 1er juillet 2015 au 30 juin 2019; mandat prolongé jusqu'au 30 juin 2022



Deborah Morrison Ottawa (Ontario) Du 25 juin 2018 au 24 juin 2022

Norm Odjick Maniwaki (Québec) Du 17 décembre 2017 au 16 décembre 2020

A, C, 2



Sara Jane O'Neill Ottawa (Ontario) Du 14 décembre 2017 au 13 décembre 2021



Lou Ragagnin Vaughan (Ontario) Du 22 juin 2019 au 21 juin 2023



Denis Vaillancourt Rockland (Ontario) Du 14 mai 2018 au 13 mai 2022



France Bélisle Mairie de Gatineau

Mark Sutcliffe Mairie d'Ottawa

Participation d'office sans droit de vote

Comités de direction

- A = Comité directeur
- **B** = Comité d'audit
- **C** = Comité de la gouvernance

Comités consultatifs

- 1 = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier
- 2 = Comité consultatif des résidences officielles du Canada
- 1. Maryse Gaudreault a été nommée à la présidence du conseil d'administration en juin 2023. Autrement, ce tableau reflète la composition du conseil au 31 mars 2023.
- 2. En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le mandat des membres du conseil se prolonge jusqu'à la nomination des personnes qui les remplacent.

Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil; délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission; et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les fonctions et les responsabilités du conseil et des comités de la société d'État.

Les membres du conseil ont l'obligation de respecter la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur les conflits d'intérêts, ainsi que le code de conduite, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil, de même que les règlements administratifs de l'organisation. La déclaration de tout conflit d'intérêts est obligatoire, chaque année et quand un conflit d'intérêts survient pendant l'année. Les membres qui risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent doivent se retirer du processus décisionnel.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré.

En plus de tenir une assemblée publique annuelle, le conseil se réunit en personne quatre fois par année, ainsi que par vidéoconférence au besoin au cours de l'année. Une séance publique et une séance à huis clos sont prévues pour chaque réunion.

Comités

Comités de direction

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration, et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Le **comité directeur** se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil peut lui déléguer certains pouvoirs et certaines fonctions. Actuellement, les pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le **comité d'audit** surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN, de même que sa fonction d'audit interne.

Le **comité de la gouvernance** aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Comités consultatifs

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes d'excellente réputation, des quatre coins du Canada, y siègent. C'est le conseil d'administration qui nomme les membres des comités consultatifs. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.

Le comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme de la CCN concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Il est composé de spécialistes en aménagement immobilier; planification environnementale, urbaine et régionale; aménagement urbain; conservation du patrimoine; architecture; et aménagement paysager.

Le **comité consultatif des résidences officielles du Canada**¹ donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Il conseille également Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), qui est responsable de la Citadelle et de la résidence officielle de la gouverneure générale à Québec. Ce comité est composé de spécialistes en décoration intérieure, architecture, patrimoine et gestion immobilière.

^{1.} En avril 2023, il a été recommandé que le comité consultatif des résidences officielles du Canada soit mis en suspens et cesse ses activités jusqu'à nouvel ordre. De même, il a été recommandé en mai 2023 que le Fonds Canadiana soit également mis en suspens. Par conséquent, aucun fonds de bienfaisance n'est activement collecté pour soutenir la collection de la Couronne. En cas de besoin, par exemple dans le contexte d'une décision sur l'avenir de la résidence du premier ministre du Canada, il faudrait envisager le rétablissement de l'un de ces comités. Son mandat devrait alors être actualisé, pour s'adapter aux besoins du moment.

Comités spéciaux

Le **comité consultatif sur l'accessibilité universelle** donne des conseils professionnels et objectifs à propos des programmes, des services et des politiques de la CCN ainsi que sur la façon de satisfaire aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'elle entreprend.

Le **comité consultatif sur la toponymie** examine l'information incluse dans les propositions d'attribution ou de changement des désignations et donne des conseils sur les besoins en matière de participation du public et de consultation.

Le **Fonds Canadiana**² sollicite des dons en espèces et des dons en nature, soit des œuvres ou objets d'art et des meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles. Les articles choisis reflètent le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, sont associés à des évènements historiques ou s'intègrent au style architectural d'une résidence en particulier.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par la personne gouverneure en conseil et suit les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. Aucune rémunération n'est prévue pour les mairies d'Ottawa et de Gatineau et la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui exercent une participation d'office sans droit de vote. Des honoraires annuels, qui se chiffrent entre 8 000 \$ et 9 400 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ sont prévus pour la présidence du conseil; pour sa participation aux réunions du conseil et des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales de direction, d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. Les autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels, qui se chiffrent entre 4 000 \$ et 4 700 \$, et une indemnité journalière de 375 \$. En outre, les membres du conseil reçoivent remboursement conformément aux directives du gouvernement du Canada. La présidence du comité d'audit donne droit à des

honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$. La participation d'office sans droit de vote des mairies d'Ottawa et de Gatineau et de la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ne procure aucune rémunération.

Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est l'auditeur de la CCN. Il audite annuellement les états financiers de clôture d'exercice de la CCN pour donner une opinion quant au fait que ceux-ci présentent ou non une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière et les résultats réels de ses activités de l'organisation ainsi que la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et pour déterminer si les transactions portées à la connaissance de l'auditeur au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) et à ses règlements, à la LCN, aux règlements administratifs de la CCN et à la directive formulée en vertu de l'article 89 de la LGFP. En outre, la partie X de la LGFP prévoit que le BVG effectue un examen spécial de la CCN tous les 10 ans. Le dernier examen spécial a été réalisé en 2017.

Reddition de comptes au Parlement et à la population

La CCN rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre de SPAC depuis le 20 novembre 2019, et est visée par la partie X de la LGFP.

Ombudsman

L'ombudsman de la CCN, que nomme le conseil d'administration, est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours internes ont été épuisés. Cette personne doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil. On peut consulter ce rapport annuel sur le site Web de l'ombudsman.

^{2.} En avril 2023, il a été recommandé que le comité consultatif des résidences officielles du Canada soit mis en suspens et cesse ses activités jusqu'à nouvel ordre. De même, il a été recommandé en mai 2023 que le Fonds Canadiana soit également mis en suspens. Par conséquent, aucun fonds de bienfaisance n'est activement collecté pour soutenir la collection de la Couronne. En cas de besoin, par exemple dans le contexte d'une décision sur l'avenir de la résidence du premier ministre du Canada, il faudrait envisager le rétablissement de l'un de ces comités. Son mandat devrait alors être actualisé, pour s'adapter aux besoins du moment.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

| | Hono- raires | Indem- nités | Déplace- ments | Total | | | | Présence | | |
|--------------------|-----------------|-----------------|-------------------|---------------|----------------------|--------------|---------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | | | | | Séances du | Réunio | ns des comi | tés (consult | atifs et de di | rection) |
| Membres du conseil | \$ (A) | \$ (B) | \$ (C) | \$ (A+B+C) | conseil 7,5 jours | CD 1 jour | CA 2 jours | CG 1,5 jours | CCUDI 3,5 jours | CCROC 1 jour |
| Mireille Apollon | 4 000 | 5 656 | 0 | 9 656 | 7,5 | 1 | - | 0,5 | - | - |
| Larry Beasley | 4 000 | 6 063 | 547 | 10 609 | 6 | 1 | - | 0,5 | - | 1 |
| Lise Bernier | 4 000 | 2 250 | 766 | 7016 | 7 | - | - | 1,5 | - | - |
| Victor Brunette | 4 000 | 2 438 | 0 | 6 438 | 7 | - | 2 | 0,5 | - | - |
| Michael Foderick | 4 000 | 1 875 | 78 | 5 953 | 6 | - | 1 | - | - | - |
| Tanya Gracie | 6 000 | 3 188 | 0 | 9 188 | 7 | - | 2 | 1,5 | - | - |
| Caroline Lajoie | 4 000 | 2 625 | 602 | 7 227 | 5,5 | - | - | - | 2,5 | - |
| Lisa M. Macdonald | 4 000 | 2 250 | 430 | 6 680 | 7 | - | - | 1,5 | - | 0,5 |
| Deborah Morrison | 4 000 | 2 438 | 0 | 6 438 | 6,5 | - | - | 1,5 | - | - |
| Norm Odjick | 4 000 | 6 000 | 0 | 10 000 | 7,5 | 1 | - | 1,5 | - | 1 |
| Sara Jane O'Neill | 4 000 | 0 | 0 | 4 000 | 0 | - | 0 | - | - | - |
| Lou Ragagnin | 4 000 | 2 063 | 94 | 6 156 | 6 | - | 1,5 | - | - | - |
| Marc Seaman | 9 400 | 17 844 | 0 | 27 244 | 6,5 | - | 1,5 | 1 | 0,5 | 0,5 |
| Denis Vaillancourt | 4 000 | 3 938 | 0 | 7 938 | 6,5 | - | - | 1,5 | 3 | - |
| Total | 63 400 | 58 625 | 2 5 1 6 | 124 541 | | | | ' | | |

^{1.} Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1er octobre 2000, arrondis au dollar près.

CD: comité directeur; CA: comité d'audit; CG: comité de la gouvernance; CCUDI: comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier; CCROC: comité consultatif des résidences officielles du Canada

^{2.} Comprend la présence à des séances de breffage, des séances de planification stratégique, des réunions des comités consultatifs et de direction et à l'assemblée publique annuelle et, pour la présidence, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil.

^{3.} La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil.

^{4.} Comprend la participation aux séances à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.

^{5.} Marc Seaman, en tant que président, était membre d'office des comités consultatifs et a reçu une indemnité journalière pour assister à des réunions ou à des repas d'affaires.

^{6.} À certaines périodes de l'année, tous les membres du conseil doivent assister aux réunions du comité de la gouvernance.



Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration, l'équipe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, le premier dirigeant est membre d'office du conseil. Il est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les activités courantes. Il est appuyé par l'équipe de la haute direction, qui représente toutes les directions de la CCN. Les directions sont au nombre de neuf : Audit, recherche, évaluation et éthique; Aménagement de la capitale; Intendance de la capitale; Services généraux; Design et construction; Bureau de la direction et Secrétariat de la Commission; Ressources humaines et gestion des installations; Affaires publiques, juridiques et d'entreprise; et Immobilier et développement. Chaque vice-présidence a la responsabilité de voir à la bonne gestion et à la mise en œuvre des activités des principaux secteurs de la société d'État.

Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum

Premier dirigeant

Simon Comtois

Vice-présidence, Design et construction

Véronique de Passillé

Vice-présidence, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Tania Kingsberry

Vice-présidence, Services généraux et services financiers

Bill Leonard

Vice-présidence, Immobilier et développement

Nancy Martel

Vice-présidence, Ressources humaines

Anne Ménard

Vice-présidence, Intendance de la capitale

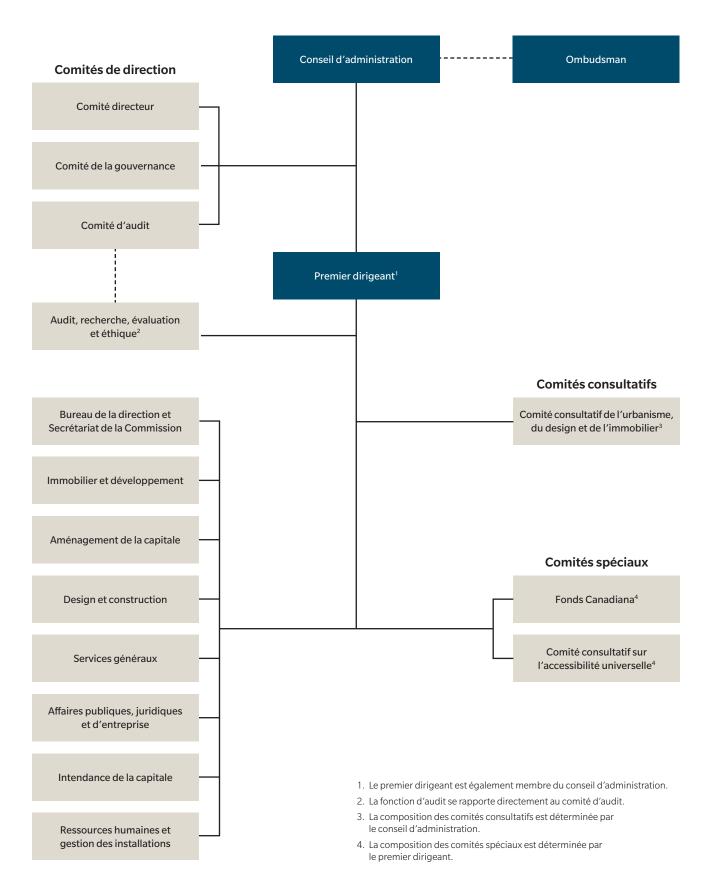
Alain Miguelez

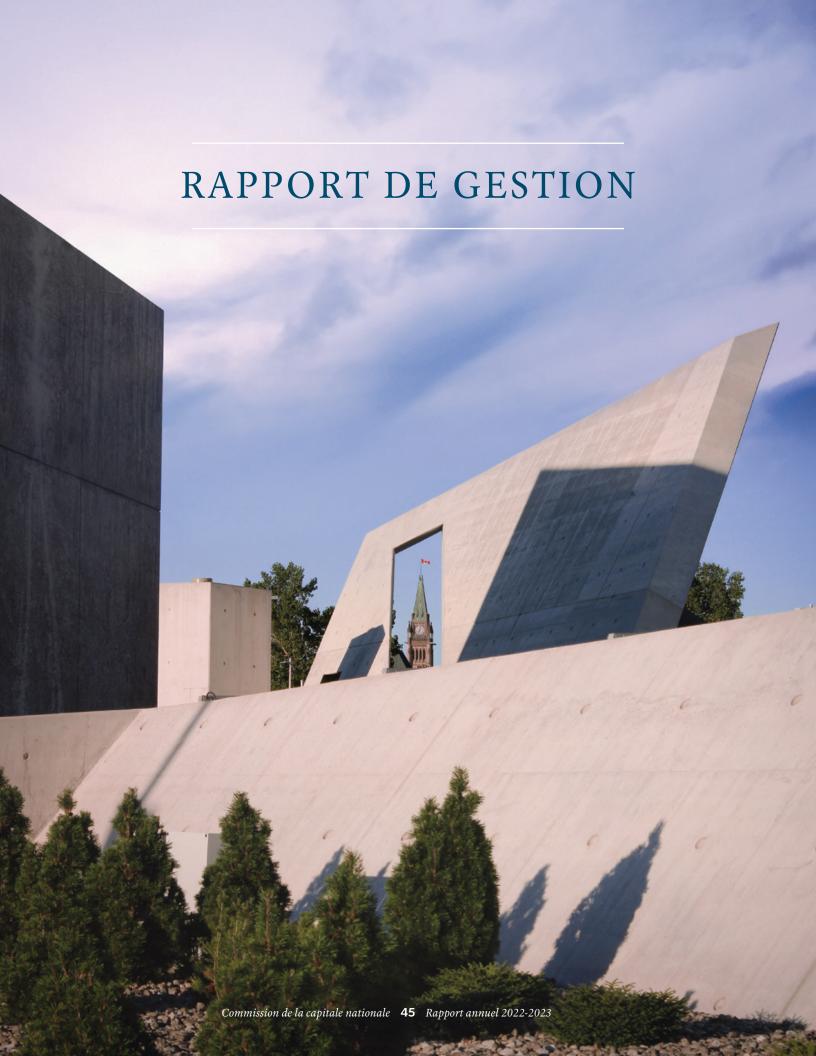
Vice-présidence, Aménagement de la capitale

Luc Fournier

Chef de cabinet et secrétaire de la Commission

Organigramme





Principaux faits saillants sur cinq ans

| pour les exercices clos le 31 mars (en milliers de dollars) | 2022-2023 | 2021-2022 (redressé) | 2020-2021 | 2019-2020 | 2018-2019 |
|---|-----------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | | | | | |
| Financement d'exploitation | | | | | |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation | 79 091 | 74 785 | 79 066 | 75 206 | 72 014 |
| Revenus d'exploitation | 105 636 | 64 824 | 38 482 | 56 276 | 46 417 |
| | 184 727 | 139 609 | 117 548 | 131 482 | 118 431 |
| Charges d'exploitation* | 151 847 | 140 481 | 137 805 | 141 898 | 134 573 |
| Financement des immobilisations | | | | | |
| | | | | | |
| Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles | 112 504 | 84 946 | 70 319 | 62 453 | 37 295 |
| Projets d'immobilisations importants | | | | | |
| Réaménagement des plaines LeBreton | 1 696 | 5 252 | 1 017 | 2 903 | 30 |
| Résidences officielles | 3 391 | 5 638 | 11 079 | 5 732 | 3 247 |
| Acquisition de biens immobiliers | 753 | 27 787 | 11 | 267 | 6 277 |
| Immobilisations | | | | | |
| Terrains | 364 734 | 345 515 | 330 719 | 328 127 | 326 605 |
| Immeubles et infrastructures, améliorations locatives | 454 956 | 429 710 | 391 716 | 356 880 | 328 724 |
| et équipements (net de l'amortissement) | .5 . 550 | 123 7 10 | 331710 | 000 000 | 020 , E4 |
| Investissements dans les immobilisations** | 55 276 | 65 091 | 51 562 | 56 230 | 26 194 |
| Fonds d'acquisition et d'aliénation | 52 184 | 22 269 | 28 246 | 29 328 | 20 745 |

^{*} Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section « Examen financier » du présent rapport annuel 2022-2023, à la page 60.

Principaux faits saillants d'exploitation sur cinq ans

| pour les exercices clos le 31 mars | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 | 2018-2019 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'employés | 535 | 531 | 499 | 476 | 460 |

^{**} Les investissements dans les immobilisations excluent les dépenses non monétaires.

Contexte opérationnel en 2022-2023

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégageant les tendances, les occasions et les défis les plus importants susceptibles d'influer sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

Réalisation du mandat

Le portefeuille vaste et diversifié de la CCN lui procure une occasion unique de contribuer au dynamisme, à la connectivité et au caractère de la région de la capitale nationale de manière à refléter l'importance des lieux pour le pays et à réinventer les interactions avec la capitale.

Le financement additionnel reçu du gouvernement du Canada en 2020 a permis à la CCN de continuer à revitaliser la région, tout en améliorant l'accès du public à ses terrains et à différents secteurs. Elle a ainsi redynamisé des destinations telles que la pointe Kìwekì, le parc Jacques-Cartier, le sentier de la Rivière-Gatineau et les ponts Champlain et du Portage. En outre, les fonds réservés dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 lui permettront de continuer à remettre en état et à entretenir d'importants actifs historiques et culturels.

La CCN a également continué de rendre la capitale et ses lieux de travail accessibles en adoptant un plan sur l'accessibilité, qui l'aidera à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans sept domaines prioritaires au cours des trois prochaines années. Au cours du dernier exercice, des comités ont travaillé assidument à améliorer l'accessibilité dans la région de la capitale nationale et à doter la CCN d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité canadienne.

La vision de son conseil engagé, la collaboration de ses partenaires et d'autres parties prenantes, de même que l'engagement et l'expertise de son personnel lui ont été essentiels pour bâtir une capitale dynamique qui représente le Canada aux yeux du monde tout en enrichissant la vie des personnes qui y vivent ou qui la visitent.

Travail avec les gouvernements et les administrations municipales

Gouvernement fédéral

En tant que société d'État, la CCN soutient les priorités du gouvernement fédéral, tout en entretenant des relations tangibles et positives avec les organismes centraux et le cabinet de sa ministre responsable. Au cours de l'exercice 2022-2023, elle a travaillé en étroite collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), que chapeaute l'honorable Helena Jaczek, la ministre dont elle relève, pour faire progresser les grands projets régionaux. Ont également constitué d'importants domaines d'intérêt en 2022-2023 : ses relations avec les peuples autochtones; la collaboration et la transparence; la durabilité environnementale; l'atténuation de l'impact du changement climatique et la résilience climatique; ainsi que l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), la diversité et l'inclusion.

Gouvernements provinciaux

La CCN étant la principale planificatrice et intendante d'une région qui s'étend sur deux provinces, les deux gouvernements provinciaux sont pour elle des parties prenantes de premier ordre. En 2022-2023, elle a poursuivi avec eux sa collaboration dans le cadre de divers programmes et activités d'importance et de compétence commune; par exemple, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le tourisme, les loisirs, le transport, l'infrastructure et l'aménagement du territoire. La CCN compte poursuivre cette collaboration.

Administrations municipales

Les élections municipales en Ontario, qui ont eu lieu en octobre 2022, ont donné un nouveau maire à la ville d'Ottawa, une grande partenaire de la CCN. Au cours de 2022-2023, la CCN a continué à forger de solides relations avec la nouvelle mairie. Combinée à ses relations de longue date avec la Ville de Gatineau et les administrations municipales de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, cette conjoncture lui a permis de maintenir une continuité dans la planification et la mise en œuvre de ses projets, dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, le transport sûr et actif, et l'intendance des terrains et d'autres propriétés. La CCN continue d'encourager l'établissement de relations solides avec les peuples autochtones établis dans la région et le déploiement des moyens pour ce faire. Elle veille aussi à ce que les intérêts des Autochtones se reflètent réellement dans les nombreux projets et programmes proactifs de la région.

Capacité de produire des résultats

Effectifs de la CCN

Le savoir-faire de la CCN en matière de planification à long terme, d'intendance et de protection repose sur un personnel engagé, dévoué et passionné pour la région de la capitale nationale, qui contribue fièrement à la réalisation de son mandat. Ses effectifs possèdent de vastes connaissances et une expérience considérable, dans une gamme étendue de professions. Parmi eux se trouvent des spécialistes en architecture, en ingénierie, en immobilier, en urbanisme, en horticulture, en biologie, en aménagement des terrains et en jardinage. Ensemble, ces personnes assurent en continu la garde de la région de la capitale nationale. Elles en articulent la pensée et défendent ses intérêts.

Grâce à son cadre de mobilisation du personnel, la CCN a établi un processus par lequel, à tous les échelons, il est possible de participer activement à la création d'un milieu de travail positif et enrichissant. De même, le projet de modernisation du milieu de travail lui procure une occasion exceptionnelle de répondre aux besoins et aux préférences de son personnel d'une manière avant-gardiste. Grâce au regroupement de ses bureaux à son futur bureau du 80, rue Elgin, la CCN pourra repenser complètement son environnement de travail et l'adapter à ses besoins opérationnels ainsi qu'à l'exercice de son mandat.

La nouvelle réalité du télétravail sera d'ailleurs intégrée aux aspects conceptuels du projet.

Bénévoles

Les bénévoles demeurent une composante intégrante de la CCN, non seulement à cause du soutien que procure leur apport à la réussite de ses programmes et de ses services, mais en raison de leur contribution constante à bâtir une région de la capitale nationale source de fierté nationale et riche de sens. En 2022-2023, les bénévoles ont mis un nombre incalculable d'heures à faire en sorte que les gens puissent faire du ski; partir en randonnée et s'émerveiller devant le Coloris automnal, dans le parc de la Gatineau; découvrir le domaine Mackenzie-King; et admirer le jardin historique de Maplelawn. Tout au long de l'exercice, leur générosité a substantiellement contribué à réinventer et à promouvoir les programmes de la CCN et l'utilisation de ses propriétés, ainsi qu'au plaisir qu'a procuré la capitale à la population locale et aux gens de passage.

Mobilisation des parties prenantes

Afin de bâtir une capitale de marque reconnue pour ses espaces verts et ses propriétés patrimoniales, la CCN a continué d'assumer résolument son rôle de partenaire à valeur ajoutée en 2022-2023. Cela nécessite de mobiliser constamment l'ensemble de la population canadienne, soit les municipalités locales, les personnes élues, les partenaires, les commanditaires, la population locale, les parties prenantes, le milieu universitaire et le grand public, afin de favoriser un dialogue constructif sur l'édification d'une capitale pour l'ensemble du pays.

Gestion intégrée des risques

La CCN se sert d'un cadre de gestion intégré et détaillé pour déterminer, gérer et atténuer les risques auxquels elle est exposée. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. La gestion des risques d'entreprise a été intégrée dans le cycle de planification et de reddition de comptes de la CCN par le truchement d'un exercice visant à établir son profil de risque. Cet exercice aide à déterminer les principaux risques d'entreprise et les mesures visant à les atténuer pour la période de planification. Ces risques d'entreprise sont suivis de près tout au long de l'exercice, et les tendances en la matière, de même que l'efficacité des mesures d'atténuation connexes, font l'objet de rapports trimestriels soumis au conseil d'administration. De façon continue, la CCN trouve des occasions d'améliorer son cadre de gestion des risques et de tirer parti de renseignements plus complets sur les risques pour la prise de décisions, afin de prendre les mesures appropriées pour mettre en œuvre les stratégies d'atténuation nécessaires et maintenir la résilience.

En juin 2022, la CCN a réalisé un audit interne en fonction des deux objectifs suivants :

- 1. évaluer la pertinence de la conception et l'efficacité du cadre de gestion des risques de la CCN et la conformité à ce cadre;
- 2. évaluer la maturité du programme de gestion des risques de la CCN à partir d'une comparaison avec les normes et les cadres directeurs.

L'audit a permis de conclure que le cadre actuel de gestion des risques d'entreprise de la CCN est adéquat, mais qu'il existe des possibilités d'amélioration continue. La CCN met en œuvre un plan d'action de gestion qui s'appuie sur les conclusions du rapport d'audit interne de la gestion des risques afin d'accroitre la maturité de son programme de gestion des risques.

Pour la période de planification 2022-2023, la CCN a regroupé les risques auxquels elle est exposée sous trois grandes catégories : sécurité; capacité et pouvoirs.

Sécurité

Les risques liés à la sécurité concernent la détérioration des actifs de la CCN en raison du report de leur entretien ou de l'insuffisance des fonds pour appuyer l'établissement des priorités en matière d'entretien et de rénovation, une situation qui pourrait entrainer des problèmes de santé et de sécurité. Ce risque a aussi été mentionné dans le rapport d'examen spécial de 2017 du BVG. En 2022-2023, les mesures d'atténuation des risques ont compris l'élaboration d'un programme de planification des investissements intégrant la gestion à long terme des actifs; l'inspection cyclique de leur l'état; et la maintenance des données tout au long des cycles de vie. La CCN a également commencé à remplacer ses systèmes de gestion de son budget et de ses actifs par des systèmes plus efficients qui supporteront mieux les besoins dans une perspective d'utilisation finale et l'aideront à établir ses priorités en fonction de sa planification. Pour mettre en œuvre ce programme de travail élargi, la CCN a suivi les recommandations de tierces parties et augmenté les limites d'autorisation des projets en fonction de leur complexité et de l'évaluation des risques y afférents. Ces mesures témoignent de son engagement à gérer efficacement les risques liés à la détérioration de ses actifs, tout en veillant à ce que les terrains et les autres actifs appartenant au gouvernement fédéral reflètent et respectent l'environnement naturel et patrimonial de la capitale.

Capacité

Les risques liés à la capacité concernent l'aptitude de la CCN à maintenir des ressources humaines adéquates pour être résiliente dans un milieu opérationnel changeant, mener ses activités efficacement et gérer ses biens. Pour atténuer ce risque, la CCN a cherché à améliorer sa capacité d'attirer et de conserver des talents en promouvant un milieu de travail invitant, diversifié et inclusif; en créant des programmes de perfectionnement; en évaluant sa reconnaissance du bon travail, sa rémunération et ses avantages sociaux afin qu'ils soient concurrentiels; et en planifiant la relève de manière à atténuer le risque de perte des connaissances organisationnelles qu'occasionnent les départs à la retraite.

Pouvoirs

La CCN est exposée à des risques parce que ses pouvoirs législatifs et règlementaires sont dépassés. Cette situation limite sa capacité à s'acquitter de son mandat dans un contexte de modernité. Les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi sont demeurés inchangés depuis sa création, en 1959, ce qui nuit à l'exécution de son mandat et à sa capacité de relever les défis contemporains. Pour atténuer ce risque, la CCN travaille avec ses partenaires gouvernementaux pour trouver des moyens d'accroitre ses pouvoirs législatifs et règlementaires. Elle prend aussi des mesures pour acquérir une plus grande assurance dans l'exécution de son mandat, compte tenu du cadre législatif des pouvoirs dont elle dispose actuellement.

Rendement en fonction des priorités

Les pages qui suivent résument le rendement de la CCN par rapport aux objectifs énoncés dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027. Comme l'indiquent les tableaux ci-après, la société d'État a tenu 65 % des engagements qui figurent dans son plan d'entreprise pour 2022-2023 (soit 26 sur 40).

Guide d'évaluation du rendement

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer l'atteinte des cibles établies dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027 ou les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation du rendement à la fin de l'exercice 2022-2023 se fonde sur les trois catégories décrites ci-dessous.

| Cote | Définition |
|---------------------------------|---|
| En bonne voie de réalisation | L'engagement est en bonne voie d'être accompli ou a été rempli dans le respect des échéances, du budget et de la portée. |
| Écart par rapport à la cible | Il y a une incertitude quant à la capacité de la CCN de respecter l'engagement ou celui-ci a été rempli avec un léger retard, l'apport de modifications à la portée, une augmentation du budget ou un dépassement de couts. |
| Cible non atteinte | L'engagement a été rempli ou le sera probablement avec du retard, l'apport de modifications à la portée, une augmentation du budget ou un dépassement de couts important. |

Priorité 1 : Trouver une solution pour la réhabilitation de la résidence officielle du premier ministre et améliorer l'état des actifs du portefeuille des résidences officielles.

| Projet | Jalons de la période de planification | Échéance | État |
|------------------------|---|-----------|---------------------------------|
| Résidences officielles | Réaliser, aux six résidences officielles, les projets approuvés du Programme pluriannuel des immobilisations. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |

Résidences officielles : En 2022-2023, trois des six projets prévus ont été achevés et un quatrième a entamé sa deuxième étape au printemps 2023. Les deux autres projets ont subi des retards en raison de difficultés liées aux dépendances externes et à la disponibilité de la chaine d'approvisionnement, et ne seront donc pas terminés avant 2023-2024.

Priorité 2 : Assurer la planification, la remise en état et la revitalisation des actifs essentiels et du réseau de transport de la région de la capitale nationale.

| Projet | Jalons de la période de planification | Échéance | État |
|--|--|-----------|---------------------------------|
| Remise en état des actifs | Réaliser les travaux de réparation et d'entretien essentiels en fonction des priorités et des fonds alloués en mai 2020. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| Réaménagement des plaines LeBreton et des iles | Mettre en œuvre les prochaines étapes de la stratégie sur les transactions relatives à Bâtir LeBreton. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Poursuivre l'aménagement du domaine public et de l'infrastructure. | | Cible non atteinte |
| | Poursuivre le processus de sélection d'attractions de destination pour les parcelles désignées du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton. | | En bonne voie de réalisation |
| | Établir un partenariat avec la Nation algonquine. | 2022-2024 | Cible non atteinte |
| | Poursuivre la mise en œuvre de la vision et du plan de la CCN concernant la pointe Kìwekì. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| Berges et | Commencer la mise en œuvre des plans relatifs aux parcs riverains des berges nord et sud de la rivière des Outaouais (Gatineau et Ottawa). | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| cours d'eau | Terminer la deuxième étape de la décontamination de l'ile Victoria et commencer la troisième étape. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Poursuivre les discussions avec la Première Nation algonquine afin de faire progresser la réalisation d'un plan directeur pour l'ile Victoria. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| | Poursuivre la collaboration avec la Société de transport de l'Outaouais (STO) dans le cadre du plan fonctionnel du tramway proposé entre l'ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| Transport régional dans la capitale | Établir un bureau de projet interprovincial de transport en commun, à la CCN, et commencer les études sur le transport. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | En collaboration avec les parties prenantes, commencer à établir une structure de gouvernance regroupant les instances concernées pour faciliter la mise en œuvre du projet de tramway proposé par la STO. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| | Mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le Cadre de planification des investissements de la CCN et rendre compte des progrès à cet égard dans un plan d'investissement. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| Planification des investissements | Poursuivre le programme pluriannuel d'inspection de l'état des actifs et commencer à produire des rapports sur l'état des actifs en fonction des priorités. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| | Définir des options pour que soit augmenté le financement nécessaire à l'amélioration de l'état des actifs. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Élaborer, maintenir et mettre en œuvre une stratégie continue et à long terme, afin d'optimiser l'utilisation des terrains et d'atténuer l'incidence financière de la propriété immobilière. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| Optimisation de l'immobilier | Mettre en œuvre une stratégie concernant la Masse des terrains d'intérêt régional (MTIR). | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Échanger avec le gouvernement pour examiner des options de modernisation de la limite des pouvoirs en matière de transactions immobilières. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |

Remise en état des actifs: Le programme de remise en état des actifs de la CCN a continué de progresser grâce aux fonds additionnels alloués à cette fin par le gouvernement fédéral en mai 2020. À la fin du quatrième trimestre, les étapes de l'étude et de la conception avaient été franchies pour 61 des 111 projets prévus les deux premières années. Trente-trois d'entre eux étaient soit terminés, soit en grande partie terminés. Ces projets comprennent l'aménagement paysager et l'animation de la berge, à la Maison riveraine de la CCN; la réfection du sentier de la Rivière-Gatineau; et la réfection du mur de soutènement du belvédère Champlain.

La CCN a aussi réalisé des progrès en ce qui concerne son portefeuille immobilier. Au quatrième trimestre, 40 % des fonds alloués aux projets agricoles et résidentiels avaient été attribués et utilisés, et le budget du portefeuille commercial s'annonçait pour être entièrement utilisé. Le dérécho de mai 2022 a toutefois perturbé la réalisation des projets tout au long de l'exercice, puisqu'il a entrainé la réaffectation des ressources à des travaux urgents.

Ajoutons que la CCN a fait face à certaines difficultés liées à la hausse des couts, à la conception des projets, à l'approvisionnement, à la disponibilité de la main-d'œuvre en construction et à la capacité en matière de ressources humaines. Ces difficultés ont pesé sur les budgets et sur ses échéances, ce qui a occasionné des dépassements.

Réaménagement des plaines LeBreton et des iles : À l'été 2022, la CCN a entamé un nouveau processus d'aménagement pour le secteur des plaines. Après avoir évalué les propositions, à l'automne 2022, elle a présenté une offre de location à l'équipe proposante préférée. Des négociations sont en cours dans le but de signer un bail vers la fin de 2023.

À l'été 2022, la CCN a signé un protocole d'entente avec Capital Sports Development Inc. pour l'aménagement d'un centre d'évènements majeurs aux plaines LeBreton. Il y a eu plusieurs réunions pour discuter de la faisabilité du projet, de sa conception et des partenariats. Les négociations avec la société promotrice se poursuivent, et la CCN a terminé le processus de diligence raisonnable nécessaire.

La CCN continue de se concentrer sur les projets d'aménagement de lieux publics et d'infrastructure aux plaines LeBreton et dans les iles, bien que des facteurs externes affectent sa capacité de mener à bien certains grands projets d'infrastructure. Le contrat à propos de l'égout collecteur du ruisseau Cave est réglé, mais l'achèvement de la conception a été repoussé à l'automne 2023. Les projets du domaine public, par exemple l'amélioration des sentiers aux plaines LeBreton, sont quant à eux en voie d'être terminés comme prévu à l'été 2023.

La CCN a maintenu une étroite collaboration avec la Nation algonquine tout au long de 2022-2023 afin de faire progresser son partenariat avec les Algonquins dans le cadre du réaménagement des plaines LeBreton. En juin 2022, elle a créé un accord-cadre pour appuyer le travail du groupe de travail algonquin en établissant les rôles et responsabilités des parties de même que des objectifs. Cet accord-cadre établit les bases de la négociation avec la CCN à propos de l'Entente sur les répercussions et les avantages du projet Bâtir LeBreton, qui porte essentiellement sur quatre sujets : les terres, la participation financière, l'importance de la présence culturelle et les fonds réservés.

Berges et cours d'eau: La CCN poursuit la transformation de la pointe Kìwekì (l'ancienne pointe Nepean) en un parc moderne au cœur de la capitale, mais le projet est soumis à des difficultés en raison de l'augmentation des couts de construction qu'entraine l'inflation, ce qui a causé des retards. La nouvelle passerelle qui reliera la pointe Kìwekì au parc Major's Hill est néanmoins en cours de production, et la fin de sa construction est prévue pour l'été 2023.

Au cours de 2022-2023, la CCN a également travaillé activement à ses parcs riverains de la rive sud et de la rive nord. Un concept d'aménagement préliminaire a été créé pour le secteur sud du parc Jacques-Cartier et un projet locatif centré sur l'animation de la berge a été lancé. Elle a reçu des soumissions pour des activités hivernales et estivales, et négocié avec des locataires éventuels des baux correspondant aux objectifs du programme.

La CCN a procédé par étapes à la décontamination de l'ile Victoria. Au cours du quatrième trimestre, elle a terminé la deuxième étape du projet. Elle a également mis la dernière main aux plans et aux caractéristiques techniques de la troisième étape, et un appel d'offres sera publié au printemps 2023.

Malheureusement, les discussions avec la Nation algonquine en vue d'élaborer un plan directeur pour l'île Victoria n'ont pas beaucoup progressé au cours du dernier exercice. L'essentiel des échanges a plutôt porté sur la décontamination et sur d'autres projets de la CCN, comme le réaménagement de la pointe Kìwekì, le changement de désignation de la promenade Sir-John-A.-Macdonald et le réaménagement des plaines LeBreton. Les discussions à propos du plan directeur devraient reprendre quand le travail de décontamination sera plus près d'être terminé.

Transport régional dans la capitale : En mars 2022, la CCN a établi le Bureau interprovincial de transport en commun puis a renforcé ses capacités en matière de ressources humaines en vue d'entreprendre des études sur le transport. Elle a aussi commencé à actualiser ses lignes directrices de conception pour le boulevard de la Confédération.

Les discussions entre la CCN, la Société de transport de l'Outaouais (STO) et des ministères fédéraux se sont poursuivies au cours l'exercice, afin que progresse la planification du projet de tramway de la STO. Le travail visant à établir une structure de gouvernance qui engloberait toutes les instances concernées, pour la mise en œuvre du projet de tramway, a cependant été retardé en raison de l'incertitude qui règne à propos de l'avenir de la rue Wellington, qui a fait l'objet d'une étude réalisée par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, en 2022. Ce comité a formulé huit recommandations traitant de la limite et de la propriété, équilibrant ouverture et sécurité de même que maintien de l'ordre et fonctionnement, et le gouvernement a accepté toutes ces recommandations.

Planification des investissements: En 2022-2023, le programme de planification des investissements de la CCN a continué de jouer un rôle primordial dans la gestion efficace des actifs de l'organisation. Après la publication de l'Énoncé économique de l'automne 2022, qui prévoyait un financement additionnel pour la CCN, la société d'État a tiré parti de ses processus de planification améliorés pour déterminer les investissements stratégiques à faire pour ses immobilisations et ses activités courantes. Afin de s'acquitter correctement de cette lourde charge de travail, elle a revu son modèle de prestation des projets, en janvier 2023. D'après les résultats de cet examen et les recommandations énoncées dans le cadre de planification des investissements, et en tenant compte de son approche en matière de gestion des risques, la CCN a augmenté les limites d'autorisation de ses projets et mis en œuvre un processus formel d'évaluation de la complexité et des risques des projets, dans le but d'améliorer l'efficience de ses investissements.

Le programme d'inspection des propriétés de la CCN est essentiel à la planification des investissements et à l'exécution des projets fondée sur des données probantes. Au quatrième trimestre, 485 inspections internes avaient été effectuées et 75 rapports d'inspection des bâtiments avaient été réalisés, et des examens étaient en cours. En outre, neuf rapports sur les ponts et autres structures ont été rédigés par des cabinets-conseils externes.

Avec le financement additionnel annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, la CCN compte aussi réhabiliter son infrastructure historique et culturelle d'importance, y compris certaines propriétés du portefeuille des résidences officielles.

Optimisation de l'immobilier : En réponse à l'évolution de ses priorités et de celles du gouvernement fédéral, la CCN a ajusté sa stratégie d'optimisation de l'immobilier (SOI); ce qui, dans certains cas, a occasionné des retards dans le processus d'invitation à soumissionner. L'approbation de sa SOI actualisée est prévue pour la fin de l'exercice 2023-2024, après quoi elle commencera rapidement à solliciter des propositions. La CCN a déjà déterminé les propriétés qu'elle compte mettre sur le marché à partir du troisième trimestre de 2023-2024 et les a classées par ordre de priorité.

En collaboration avec ses partenaires municipaux, la CCN a sélectionné, évalué et classé neuf propriétés désignées comme faisant partie de sa SOI. Ces propriétés sont considérées comme ayant une grande valeur et font l'objet de propositions d'aménagement de la part de tierces parties. On a proposé aux villes d'Ottawa et de Gatineau d'acquérir les quatre autres propriétés désignées comme faisant partie de la MTIR.

En outre, la CCN a tenu le gouvernement informé des risques et des possibilités manquées découlant de la limite de ses pouvoirs en matière de transactions immobilières. Ces limites font partie des risques d'entreprise élevés énumérés dans son profil d'entreprise. À la fin du quatrième trimestre, la CCN a commencé à informer ses homologues de SPAC à propos de sa SOI et à effectuer des analyses pour évaluer l'impact budgétaire de ses limitations sur ses biens immobiliers.

Priorité 3 : Veiller à ce que l'inclusivité et la richesse de la diversité du Canada se reflètent dans l'intendance des biens de la CCN et le perfectionnement de ses effectifs.

| Projet | Jalons de la période de planification | Échéance | État |
|--|---|-----------|---------------------------------|
| | Poursuivre la mise en œuvre du programme de formation et des outils de l'ACS Plus. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| ACS Plus | Mettre en œuvre un plan de suivi et d'évaluation pour faire rapport des mesures prises au sein de l'organisation afin d'assurer la durabilité de l'ACS Plus. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Conférer aux lignes directrices de l'ACS Plus un caractère fonctionnel en les intégrant aux lignes directrices générales de conception de la CCN conformément aux pratiques organisationnelles et aux politiques administratives. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Terminer l'étude de faisabilité portant sur le transport collectif dans le parc de la Gatineau et lancer un projet pilote pour mettre à l'essai le fonctionnement d'un service de navette dans le parc. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| Amélioration de l'accès aux terrains et autres | Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de programmes réservant les promenades de la CCN à la mobilité active. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| propriétés de la CCN | Offrir des programmes de découverte qui font participer les gens d'ici et d'ailleurs à des activités récréatives en plein air et leur font connaître l'environnement naturel de la région de la capitale nationale. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Étendre le projet pilote de toilettes unisexes. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Établir et mettre en œuvre des stratégies pour réduire la sous-représentation des groupes désignés en vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> . | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| Main-d'œuvre diversifiée et inclusive | Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation interne, afin que le projet de modernisation du milieu de travail soit aussi inclusif que possible et reflète la diversité des besoins du personnel. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Élaborer et mettre en œuvre des programmes et de la formation qui promeuvent la diversité et l'inclusion au travail. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| | Mettre de l'avant des stratégies favorisant la diversité et l'inclusion tout au long du cycle de vie de l'emploi à la CCN (recrutement, embauche, accueil, départ, etc.). | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |

ACS Plus: La CCN a fait des progrès considérables avec la mise en œuvre de son cadre d'ACS Plus, qui porte essentiellement sur la prise en compte du genre et de la diversité dans son processus décisionnel. Elle a réalisé un projet pilote pour mettre ce cadre à l'essai et a mis à la disposition de tout son personnel un programme de formation et des outils. Au quatrième trimestre, tout le personnel de la CCN avait suivi le cours d'introduction à l'ACS Plus donné par le gouvernement du Canada. La CCN continuera de fournir de la formation et des ressources afin de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de l'organisation.

Le suivi et l'évaluation sont importants pour assurer le succès à long terme de l'ACS Plus dans tous les secteurs d'activité de la CCN. Au cours de l'exercice, un sondage a été élaboré pour mesurer la capacité en matière d'ACS Plus et la sensibilisation à cet égard à la CCN. Ce sondage a été réalisé en février 2023. Les résultats serviront à orienter les activités futures liées à l'ACS Plus et à assurer la pérennité du programme.

La CCN a aussi actualisé les Lignes directrices de conception de la capitale. Ces lignes directrices comprennent une partie sur l'ACS Plus qui porte sur l'intégration des questions de genre et de diversité aux processus de conception. L'équipe de la haute direction a approuvé ces lignes directrices actualisées en janvier 2023, et elles sont en vigueur depuis.

Amélioration de l'accès aux terrains et autres propriétés de la CCN: L'exercice s'est avéré positif pour la CCN en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au parc de la Gatineau, tant pour les gens de la région de la capitale nationale que pour les touristes. En 2022, elle a lancé un programme estival pour les promenades du parc, qui comprenait l'offre d'une navette en partenariat avec la STO. En tout, 7 600 personnes ont utilisé ce service. La location de véhicules électriques et de quadriporteurs était également offerte. Afin de savoir comment les gens ont aimé leur visite dans le parc, et de tirer des leçons de leur expérience, la CCN a tenu une rencontre, au cours du quatrième trimestre de 2022-2023, pour parler de la saison et recueillir des suggestions. La saison estivale de 2023 commence le 6 mai.

La CCN a également travaillé avec divers intervenants pour offrir des programmes de mobilité active le long d'autres promenades. Elle a mené un projet pilote sur la promenade de la Reine-Elizabeth, dont elle a réservé des tronçons à la pratique du vélo, de la marche et du patin à roulettes. Ce projet en particulier a attiré 122 861 visites au cours de cette période. Un écrasant 91 % des personnes interrogées se sont dit en faveur de poursuivre le programme. Pendant le quatrième trimestre, la CCN a préparé la réservation périodique de près de 50 km de promenades à la mobilité active, des deux côtés de la rivière, pour la saison 2023. Les horaires de la promenade Sir-John-A.-Macdonald, de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier et de la promenade de la Reine-Elizabeth sont entrés en vigueur le 13 mai, après le lancement du programme estival des promenades du parc de la Gatineau.

La CCN a fait de grands progrès cet exercice-ci avec une offre de programmes de découverte permettant de faire des activités de plein air et d'acquérir des connaissances sur l'environnement naturel de la région. Elle a offert 63 programmes d'interprétation de la nature au camping du lac Philippe et collaboré avec Parcs Canada pour créer diverses activités. Au cours de l'hiver, la CCN a proposé de nombreux programmes visant à accroitre l'accessibilité et à sensibiliser la population aux objectifs de conservation du parc; par exemple; le programme En raquettes, sur la trace des animaux et le programme de visite guidée en raquette pour les personnes nouvellement arrivées au Canada. Des activités extérieures ont également été organisées pour attirer de nouvelles personnes dans le parc. Les programmes en sentier ont été relancés pour la première fois depuis le début de la pandémie, et les programmes éducatifs en classe sont demeurés populaires. Ces programmes ont offert une expérience unique à des milliers de personnes.

La CCN s'est engagée à fournir des services inclusifs sur les terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale. En 2022-2023, elle a poursuivi son projet pilote de toilettes unisexes. Au quatrième trimestre, toutes les toilettes unisexes des terrains urbains du Québec et du parc de la Gatineau portaient un écriteau l'indiquant. Les écriteaux des toilettes individuelles ont également été changés sur les terrains urbains de l'Ontario et dans la Ceinture de verdure. Dans son cadre de planification et de conception, la CCN compte rendre mixtes les toilettes à plusieurs cabines, lorsque la situation s'y prête.

Main-d'œuvre diversifiée et inclusive : La CCN travaille activement à réduire la sous-représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi au sein de l'organisation. Elle a passé en revue ses méthodes de recrutement pour savoir quels sont les obstacles à l'emploi pour les membres de ces groupes et pour éliminer ces obstacles. Elle a aussi modernisé sa collecte des données d'auto-identification afin de mieux comprendre la composition de sa main-d'œuvre. La CCN collabore avec des partenaires communautaires tels que Partenariat en accès, informations et ressources d'emploi (PAIR) et Embauche immigrants Ottawa, afin d'élargir sa portée et d'attirer des talents de la diversité tout en apprenant les pratiques exemplaires de recrutement et de gestion du rendement.

Pour sensibiliser le personnel à son projet de modernisation du milieu de travail, la CCN a organisé neuf visites du 80, rue Elgin. Elle y a présenté les futurs lieux de travail et la façon dont ceux-ci favoriseront la diversité, l'inclusion, l'accessibilité et le bienêtre. Elle fait le point sur ce projet mensuellement, sur son intranet. La planification est toujours en cours et mise sur des éléments conceptuels inclusifs, équitables et accueillants.

Au cours de l'exercice, la CCN a consacré des efforts pour avoir la capacité interne de faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion, notamment en élaborant un programme de formation pour toute l'organisation. Elle prépare des parcours d'apprentissage et choisit des cours obligatoires sur la diversité, l'équité et l'inclusion et, en 2023-2024, fera des recommandations assorties d'un plan de mise en œuvre. En décembre 2022, la CCN a publié son premier plan sur l'accessibilité (2023-2026) et a mis en place un mécanisme de rétroaction pour respecter ses obligations en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et mieux servir les personnes handicapées. Ce plan décrit les obstacles qui existent actuellement à la CCN et les mesures à prendre pour les éliminer. La CCN est tenue de produire un rapport annuel en vertu de la LCA. La mise à jour du plan est triennale.

Priorité 4 : Faire preuve de leadeurship à l'échelle nationale dans la réalisation d'une région de la capitale nationale respectueuse de l'environnement et résiliente aux changements climatiques.

| Projet | Jalons de la période de planification | Échéance | État |
|--|---|-----------|---------------------------------|
| | Terminer la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD) 2018-2023 de la CCN. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| Intégration de mesures de développement durable | Rénover le 80, rue Elgin dans l'esprit du projet de modernisation du milieu de travail de manière à se conformer à toutes les cibles énoncées dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| à toutes les activités de la CCN | Rédiger et faire approuver la SDD 2023-2027 de la CCN. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| | Optimiser les processus, établir un cadre de gestion et créer un plan de mise en œuvre en vue d'intégrer le développement durable à toutes les activités de la CCN. | 2022-2024 | Écart par rapport à la cible |
| Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains | Améliorer l'état des écosystèmes valorisés. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| | Améliorer le programme du sentier d'hiver urbain et continuer d'aménager des sentiers récréatifs dans la Ceinture de verdure. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| de la CCN – Ceinture de verdure et terrains urbains de l'Ontario | Élaborer une stratégie pour améliorer la visibilité de la CCN dans la Ceinture de verdure | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| Amélioration et conservation du parc de la | Améliorer l'état des écosystèmes valorisés. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains | Poursuivre les activités de recherche scientifique dans le parc de la Gatineau. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |
| urbains de la CCN – Parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec | Mettre en œuvre une stratégie de protection des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau, y compris les acquisitions et les partenariats établis grâce au Fonds vert de la CCN. | 2022-2024 | En bonne voie de réalisation |

Intégration de mesures de développement durable à toutes les activités de la CCN: Tout au long de l'année, la CCN a continué de faire progresser les objectifs ambitieux énoncés dans la Stratégie de développement durable 2018-2023 et apporté son soutien à des projets internes tels que la modernisation du milieu de travail et la Politique d'achats écologiques. Au quatrième trimestre, la collecte de données pour le Rapport annuel sur la Stratégie de développement durable 2022-2023 était terminée. La soumission de ce rapport pour son approbation est prévue pour le premier trimestre de 2023-2024.

En 2022-2023, dans le cadre du projet de modernisation du milieu de travail, la CCN a analysé ses émissions de gaz à effets de serre et évalué ses risques climatiques afin d'obtenir des données utiles à l'étape de la conception. Cependant, des retards dans l'attribution d'un contrat ont affecté l'échéancier du projet. Un cabinet-conseil effectue actuellement une analyse préliminaire des besoins fondée sur les études menées par la CCN, afin d'élaborer un avant-projet de conception.

La CCN a commencé à préparer sa SDD 2023-2027. Le processus comprend la détermination des mesures à prendre, des indicateurs de performance, et des difficultés et des possibilités, de même que l'examen des politiques, processus et systèmes internes afin d'analyser l'intégration du développement durable dans l'ensemble des activités organisationnelles. La nouvelle SDD sera soumise à l'approbation du conseil d'administration au cours du premier trimestre 2023-2024 et comprendra 10 mesures centrées sur l'amélioration des processus internes et l'adoption d'un cadre de gouvernance assurant la réussite de sa mise en œuvre.

Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN,

Ceinture de verdure et terrains urbains de l'Ontario: Au cours du premier trimestre de 2022-2023, la CCN a réorienté ses priorités pour subvenir aux besoins urgents engendrés par le dérécho. Elle a informé le public à propos des travaux de rétablissement au moyen de campagnes de communication actives. En outre, elle s'est servi des médias sociaux et du courrier électronique pour promouvoir les activités automnales à venir et les fermes, dans la Ceinture de verdure. Cette approche active a favorisé la promotion de la Ceinture de verdure et soulagé la pression exercée sur le parc de la Gatineau. La CCN a rapidement évalué la situation de ses sentiers, de ses routes et d'autres lieux publics et les a rendus sûrs à nouveau en en retirant les dangers. Au cours de l'hiver, elle a étendu à plus de 100 km son réseau de sentiers et de pistes où s'adonner à des activités telles que le ski de fond, la raquette, le vélo à roues surdimensionnées et la marche.

Tout au long de l'exercice, la CCN a poursuivi l'étude qu'elle a entreprise avec l'Université d'Ottawa sur les tiques dans la Ceinture de verdure, en recueillant des données et en faisant part de ses observations. Des objectifs de recherche pour le prochain exercice ont été établis pour appuyer le programme de 2023.

Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN,

Parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec: Dans le parc de la Gatineau, la CCN a continué de protéger et de restaurer les écosystèmes et leurs habitats. Elle a surveillé la santé des écosystèmes en étudiant certains indicateurs tels que les grenouilles, les huards, les plantes envahissantes ainsi que la qualité de l'eau des lacs et des rivières. Une entente a été conclue pour restaurer l'habitat de la paruline à ailes dorées, une espèce en péril, dans la vallée du ruisseau Meech. Le début de ce projet de restauration est prévu pour 2023-2024.

La CCN a collaboré avec des partenaires régionaux et le programme de science citoyenne pour mener des recherches scientifiques dans le parc de la Gatineau. Une étude, menée en partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais, portait sur l'utilisation que font les oiseaux des corridors écologiques au sud et à l'est du parc de la Gatineau. Les observations de cette étude seront publiées dans un article scientifique en 2023-2024. Une autre étude, menée en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, a porté sur l'impact des routes sur les grands animaux sauvages à quatre endroits du parc de la Gatineau. De plus, à la fin du quatrième trimestre, six projets de science citoyenne ont pris fin. Ces projets comprenaient des activités telles que le relevé des traces d'animaux, la surveillance de diverses espèces en péril, l'étude du monarque et l'enlèvement des espèces envahissantes.

Dans le cadre des efforts de la CCN pour protéger les corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau, l'organisation a concentré ses efforts sur l'établissement de partenariats en 2022-2023. Une stratégie quinquennale de conservation unifiée a été élaborée en collaboration avec des partenaires régionaux, et la CCN a continué d'évaluer les nouvelles demandes de partenariat. Au cours de l'exercice, la CCN a collaboré avec Conservation de la nature Canada et Action Chelsea pour le respect de l'environnement afin de mettre en œuvre trois projets qui protégeront à perpétuité un total de 86,6 ha de territoire dans les corridors écologiques autour du parc de la Gatineau.

Cadre de mesure du rendement 2022-2023

| Mesures | Cibles | Résultats | | | | |
|---|---|---------------------|---------------------|-----------|--|--|
| Location immobilière | Taux de vacance | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | | |
| Résidentielle | 4 % | 1,0 % | 0 % | 1,5 % | | |
| Commerciale | 4 % | 4,3 % | 5,9 % | 6,2 % | | |
| Agricole | 4 % | 3,6 % | 1,8 % | 1,2 % | | |
| Location immobilière | Revenus | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | | |
| Résidentielle | 3,5 M\$ | 3,4 M\$ | 3,5 M\$ | 3,5 M\$ | | |
| Commerciale | 21,4 M\$ | 16,5 M\$ | 16,6 M\$ | 19,8 M\$ | | |
| Agricole | 1,4 M\$ | 1,5 M\$ | 1,6 M\$ | 1,6 M\$ | | |
| Gestion de projets | | | | | | |
| Projets réalisés dans le respect des délais | 68 % des projets prévus on | t été réalisés dans | le respect des déla | is. | | |
| Projets réalisés dans le respect de la portée | 90 % des projets prévus ont été réalisés dans le respect de la portée. | | | | | |
| Projets réalisés dans le respect du budget | 79 % des projets ont été réalisés dans le respect du budget. | | | | | |
| Approbations fédérales | Échéance | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | | |
| Niveaux 1, 2 et 3 | 75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés, | 80 % | 88 % | 83 % | | |
| Mobilisation et rayonnement | Mobilisation | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | | |
| Mobilisation dans les médias sociaux | Augmentation de la participation et du nombre d'abonnements dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre | 29 % | -10,9 %* | -11,1 %* | | |
| Abonnements dans les médias sociaux | Augmentation du nombre d'abonnements dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre | 10 % | 8 % | 7,2 % | | |
| Nombre d'activités de mobilisation du public | S. O. | 30 | 53 | 50 | | |
| Équité en matière d'emploi | Représentation souhaitée** | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | | |
| Femmes | 48,4 % | 51,9 % | 52,3 % | 52,8 % | | |
| Autochtones | 2,7 % | 2,8 % | 2,3 % | 2,1 % | | |
| Personnes handicapées | 8,5 % | 3,0 % | 3,0 % | 3,9 % | | |
| Membres d'une minorité visible | 15,6 % | 13,6 % | 15 % | 13,7 % | | |

^{*} Après avoir atteint un pic en 2020-2021 en raison des annonces liées à la pandémie, l'engagement dans les médias sociaux est revenu à des niveaux prépandémiques au cours des deux dernières années. Le niveau d'engagement en 2022-2023 est maintenant similaire à celui de 2019-2020, un exercice qui constitue un point de comparaison plus approprié.

^{**} Les données relatives à la représentation souhaitée à la CCN correspondent à celles sur la disponibilité sur le marché du travail de la région.

Examen financier

Crédits parlementaires

En 2022-2023, la CCN a reçu un total de 191,6 millions de dollars en crédits parlementaires pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Cela représente une augmentation nette de 31,9 millions ou 20 % par rapport à 159,7 millions en 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit.

Crédits parlementaires non récurrents pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations :

- 33,0 millions de dollars en financement provenant du budget de 2021 pour appuyer l'acquisition et l'entretien des biens, des infrastructures vertes et des espaces fédéraux dans la région de la capitale nationale;
- 1,8 million pour l'augmentation économique des cadres et le remboursement des charges salariales admissibles;
- 1,1 million pour le déménagement au 80, rue Elgin;
- 0,1 million pour les commémorations.

Ces augmentations ont été compensées en partie par le financement non récurrent de l'année précédente suivant :

• 4,1 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, conformément au calendrier de financement.

Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2021-2022 à 2024-2025 (en milliers de dollars)

| | | Réels | Projections | | |
|---|-----------|-----------|-------------|-----------|-----------|
| | 2021-2022 | 2022-2023 | Écart | 2023-2024 | 2024-2025 |
| Exploitation | 71 036 | 75 875 | 4839 | 74 032 | 77 258 |
| Exploitation – supplémentaires | 3 749 | 3 216 | (533) | - | - |
| Total partiel | 74 785 | 79 091 | 4 3 0 6 | 74 032 | 77 258 |
| Immobilisations corporelles | 84 946 | 78 341 | (6 605) | 49 890 | 74 470 |
| Immobilisations corporelles – supplémentaires | - | 34 163 | 34 163 | - | - |
| Total partiel | 84 946 | 112 504 | 27 558 | 49 890 | 74 470 |
| Total des crédits | 159 731 | 191 595 | 31 864 | 123 922 | 151 728 |

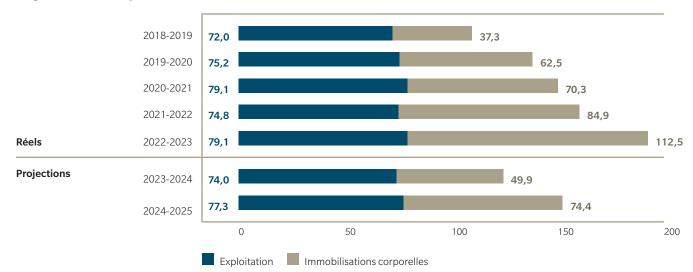


Diagramme 1: Crédits parlementaires, de 2018-2019 à 2024-2025 (en millions de dollars)

Revenus

La CCN a généré des revenus d'exploitation de 105,6 millions de dollars en 2022-2023, une augmentation de 40,8 millions ou de 63 % par rapport aux 64,8 millions générés en 2021-2022.

Les augmentations de revenus s'expliquent par ce qui suit :

- 10,7 millions de dollars en gain sur cession d'immobilisations corporelles, découlant principalement de la disposition d'une propriété aux plaines LeBreton en avril 2022;
- 8,9 millions en revenus d'intérêts liés principalement à la hausse des taux d'intérêt en 2022-2023 et à l'augmentation des soldes bancaires, principalement en raison de retards dans la réalisation de certains projets en immobilisations;
- 3,1 millions en opérations de location et servitudes, principalement en raison d'un revenu non récurrent pour les frais de prolongation de bail pour la propriété du 100, rue Elgin;
- 1,4 million en recouvrements principalement liés au portefeuille de location commercial et aux projets de commémoration;
- 16,9 millions en autres revenus, principalement en raison de l'acquisition non monétaire de la propriété du
 100, rue Elgin pour 17,9 millions et d'un règlement lié aux clauses restrictives de la transaction Alta Vista pour
 0,7 million, partiellement compensés par un revenu de l'année précédente de 1,7 million pour un règlement avec un tiers pour la suppression des clauses restrictives, l'option de rachat et le droit de préemption dans une convention concernant la vente d'un immeuble.

Ces augmentations ont été compensées en partie par la réduction suivante :

• 0,2 million de dollars en frais d'accès aux usagers.

Les opérations de location et servitudes ont constitué la plus importante source de revenus en 2022-2023, représentant 29 % (43 % en 2021-2022) du total des revenus d'exploitation.

Le risque de crédit associé aux créances du portefeuille locatif doit toujours être surveillé de près en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, la plupart des restaurants et des entreprises se sont redressés, et la CCN continue de travailler avec les locataires au moment du renouvellement des baux afin de trouver des solutions qui profiteront à la fois au locataire et au propriétaire.

Diagramme 2: Principales sources des revenus d'exploitation, de 2018-2019 à 2024-2025 (en millions de dollars)

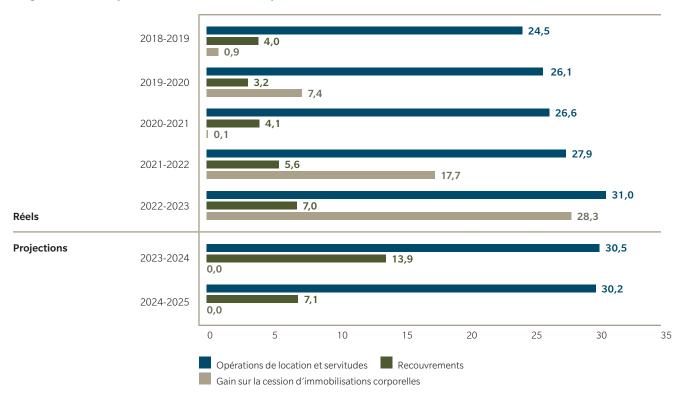
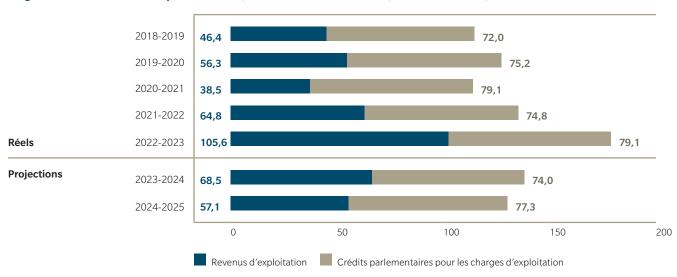


Diagramme 3 Financement d'exploitation total, de 2018-2019 à 2024-2025 (en millions de dollars)

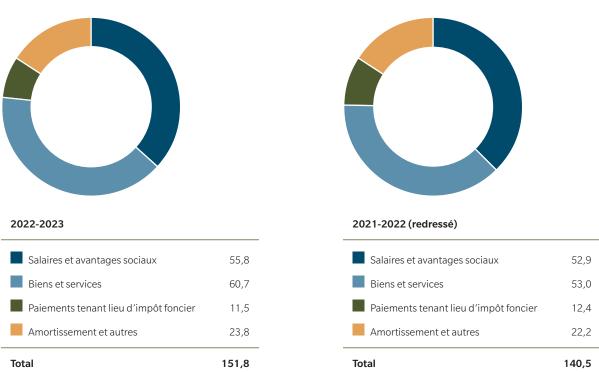


Charges

Les charges d'exploitation totales de la CCN, détaillées par objet à la note 16 des états financiers, ont augmenté de 8 % pour atteindre 151,8 millions de dollars, comparativement à 140,5 millions en 2021-2022. L'augmentation de 11,3 millions d'un exercice à l'autre s'explique principalement par les augmentations suivantes : 7,7 millions en biens et services, 2,9 millions en salaires et avantages sociaux, 0,6 million en réduction de valeur des immobilisations corporelles, 0,5 million en perte sur la cession d'immobilisations corporelles et 0,5 million en charges d'amortissement, partiellement compensées par une diminution de 0,9 million des paiements tenant lieu d'impôts fonciers.

L'augmentation de 2,9 millions de dollars d'un exercice à l'autre des salaires et des avantages sociaux a été financée en partie par l'augmentation des crédits parlementaires pour l'augmentation économique des cadres et le remboursement des charges salariales admissibles.

Diagramme 4: Ventilation des charges par objet (en millions de dollars)



Excédent

L'excédent de 145,4 millions de dollars en 2022-2023 est principalement attribuable à ce qui suit :

- un excédent de 90,4 millions de dollars qui s'explique surtout par un écart temporaire entre le moment où le financement des immobilisations est comptabilisé, soit au moment de sa réception, et la charge d'amortissement;
- 28,3 millions en gain sur cession d'immobilisations corporelles, découlant principalement de la disposition d'une propriété aux plaines LeBreton en avril 2022;
- 8,9 millions en revenus d'intérêts liés principalement à la hausse des taux d'intérêt en 2022-2023 et à l'augmentation des soldes bancaires:
- 4,0 millions en revenus de location liés à l'acquisition de la propriété du 100, rue Elgin;
- 23,2 millions en autres revenus, principalement en raison de l'acquisition non monétaire de la propriété du 100, rue Elgin pour 17,9 millions, d'un règlement lié aux clauses restrictives de la transaction Alta Vista pour 0,7 million, du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) pour la modernisation de l'infrastructure de la CCN pour 0,5 million et de contributions de 4,1 millions au titre de projets en immobilisations.

Ces éléments ont été partiellement compensés par ce qui suit :

- 7,7 millions de dollars en charges supplémentaires en biens et services, principalement en raison de l'augmentation des frais de réparation et d'entretien découlant du derecho de mai 2022 et de l'augmentation des contrats d'entretien;
- 1,7 million d'autres dépenses telles que les réductions de valeur des immobilisations corporelles, les pertes sur la cession d'immobilisations corporelles et autres.

Dépenses en immobilisations

En 2022-2023, la CCN a encouru des dépenses en immobilisations de 72,6 millions de dollars, compensées en partie par un ajustement négatif de 4,4 millions pour une dépense nette en immobilisations de 68,2 millions, ce qui représente une diminution de 9,9 millions par rapport à 78,1 millions en 2021-2022.

Voici les investissements majeurs réalisés en 2022-2023 :

- 32,3 millions de dollars pour des projets du portefeuille des terrains urbains, tels que le réaménagement de la pointe Kìwekì; la réhabilitation du pont Champlain, la réhabilitation du mur de soutènement du sentier Britannia; le pavillon et le terrain de stationnement de la plage Westboro;
- 18,7 millions pour l'acquisition de propriétés, y compris la transaction non-monétaire du 100, rue Elgin;
- 9,8 millions pour les propriétés locatives, y compris la revitalisation de la Maison riveraine de la CCN, les travaux de raccordement aux services publics du parc commercial de la capitale nationale, le Programme d'acquisition de services énergétiques de SPAC et la réfection de la propriété du 28, boulevard Alexandre-Taché;
- 4,8 millions pour les projets du parc de la Gatineau, y compris la réfection du terrain de camping du lac Philippe, l'amélioration de l'infrastructure au domaine Mackenzie-King et la mise à niveau du belvédère Champlain;
- 3,4 millions pour les résidences officielles, y compris la mise en œuvre du réaménagement de la zone de service, le remplacement d'une conduite d'égout sanitaire à Rideau Hall et la mise à niveau de la fontaine de l'espoir Terry Fox à Rideau Hall;
- 1,7 million pour le projet de réhabilitation des plaines LeBreton, y compris la construction du sentier des Plaines-LeBreton;
- 1,1 million pour les projets de la Ceinture de verdure, principalement pour la réhabilitation de sentiers et de promenades en bois;
- 0,8 million pour les autres dépenses en immobilisations, y compris de l'équipement et du matériel.

Ces investissements ont été compensés en partie par un ajustement négatif des passifs de 4,4 millions de dollars affectant les immobilisations en raison de la variation du taux d'actualisation par rapport à l'exercice précédent, en application de la nouvelle norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

La diminution la plus notable des dépenses en immobilisations, par rapport à l'exercice précédent, est principalement liée à l'acquisition de propriétés comme le 80, rue Elgin et de propriétés dans le parc de la Gatineau au cours de l'exercice précédent ainsi qu'aux projets environnementaux découlant de l'augmentation de la provision pour l'assainissement environnemental futur de l'ile Victoria en 2021-2022. Ces diminutions sont compensées en partie par une augmentation au titre des projets du portefeuille des terrains urbains, avec un montant de 15,0 millions de dollars dépensé en 2022-2023 pour le réaménagement de la pointe Kìwekì.

La CCN a également poursuivi les projets financés par le budget de 2020. Les plus importants comprennent les travaux de réfection et d'entretien du pont Champlain; la remise en état des sentiers endommagés lors de l'inondation printanière de 2019 dans le but d'accroitre leur résilience, à long terme; le réaménagement de la pointe Kiwekì; et l'animation de la berge à la Maison riveraine de la CCN.

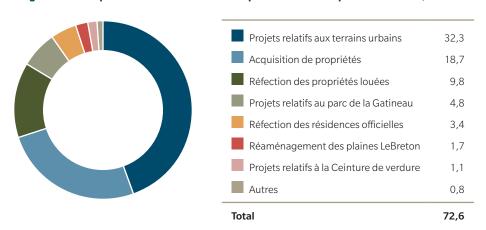


Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2022-2023 (en millions de dollars)

Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente l'analyse détaillée du rapport au Résumé du plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027 et des résultats réels de 2021-2022. Il fournit également les budgets de fonctionnement de 2023-2024, tel qu'ils sont présentés dans le Résumé du plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028.

L'excédent de revenus de 17,9 millions de dollars par rapport au budget de 2022-2023 est principalement attribuable à des revenus d'intérêts plus élevés que prévu, en raison des taux d'intérêt et des soldes bancaires plus élevés en 2022-2023, à des recouvrements plus élevés que prévu et à d'autres revenus en raison de l'acquisition non monétaire de la propriété du 100, rue Elgin.

Les charges d'exploitation réelles ont été de 1,0 million de dollars supérieures au budget, surtout en raison des charges en biens et services plus élevées que prévu, ainsi que des réductions de valeur d'immobilisations corporelles et des pertes sur cession d'immobilisations corporelles non budgétisées. Ces déficits ont été partiellement compensés par des salaires et avantages sociaux, ainsi que des charges d'amortissement moins élevées que prévu.

Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices clos le 31 mars (en milliers de dollars)

| | 2023-2024 | | 2022-2023 | | 202 | 1-2022 (redre | essé) |
|--|-----------|----------|-----------|---------|----------|---------------|----------|
| | Budget | Budget | Réel | Écart | Budget | Réel | Écart |
| Revenus | | | | | | | |
| Opérations de location et servitudes | 30 458 | 30 720 | 30 961 | 241 | 26 693 | 27 909 | 1 216 |
| Recouvrements | 13 869 | 3 633 | 7 040 | 3 407 | 6 267 | 5 645 | (622) |
| Frais d'accès aux usagers | 3 470 | 3 755 | 4 198 | 443 | 3 492 | 4 387 | 895 |
| Intérêts | 5 506 | 1 668 | 10912 | 9 244 | 1 943 | 1 963 | 20 |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles/d'actifs destinés à la vente | - | 28 700 | 28 341 | (359) | 6 633 | 17 672 | 11 039 |
| Autres revenus | 15 180 | 19 249 | 24 184 | 4 935 | 21 103 | 7 248 | (13 855) |
| | 68 483 | 87 725 | 105 636 | 17 911 | 66 131 | 64 824 | (1 307) |
| Charges | | | | | | | |
| Planification à long terme | 14 198 | 9 258 | 5 802 | 3 456 | 8 370 | 5 566 | 2 804 |
| Intendance et protection | 112 730 | 104 431 | 112 359 | (7 928) | 102 540 | 102 630 | (90) |
| Services internes | 44 454 | 37 151 | 33 686 | 3 465 | 33 672 | 32 285 | 1 387 |
| | 171 382 | 150 840 | 151 847 | (1 007) | 144 582 | 140 481 | 4 101 |
| Déficit avant le financement du gouvernement du Canada | (102 899) | (63 115) | (46 211) | 16 904 | (78 451) | (75 657) | 2 794 |
| Financement du gouvernement du Canada | | | | | | | |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation | 74 032 | 83 720 | 79 09 1 | (4 629) | 74 000 | 74 785 | 785 |
| Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles | 49 890 | 111 341 | 112 504 | 1 163 | 84 946 | 84 946 | - |
| | 123 922 | 195 061 | 191 595 | (3 466) | 158 946 | 159 731 | 785 |
| Excédent de l'exercice | 21 023 | 131 946 | 145 384 | 13 438 | 80 495 | 84 074 | 3 579 |
| Excédent accumulé au début de l'exercice | 976 503 | | 831 119 | | | 747 045 | |
| Excédent accumulé à la fin de l'exercice | 997 526 | | 976 503 | | | 831 119 | |

Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs

L'investissement nécessaire à l'entretien adéquat du vaste ensemble d'actifs de la CCN et au respect des responsabilités de celle-ci en matière de garde est bien supérieur, depuis des années, aux 24,0 millions de dollars de crédits parlementaires en immobilisations récurrents. Dans son rapport d'examen spécial déposé en 2017, le Bureau du vérificateur général du Canada a qualifié de défaut grave le risque stratégique associé à l'entretien des actifs de la CCN. Par conséquent, la CCN a dû affecter ses fonds limités aux questions de santé et sécurité et aux urgences imprévues, souvent au détriment des actifs et des infrastructures qui contribuent à l'expérience des personnes en visite dans la capitale.

La CCN a reçu du gouvernement du Canada un investissement total de 228,6 millions de dollars sur cinq ans (de 2018-2019 à 2022-2023), y compris 55 millions du budget de 2018 qui a été entièrement dépensé en 2020-2021, et un montant additionnel de 173,6 millions du budget de 2020 qui a permis à la société d'État d'amorcer le long processus de revitalisation d'actifs nécessitant des travaux de réparation essentiels. Ces actifs comprennent ceux qui doivent être réparés d'urgence du fait qu'ils présentent un risque pour la santé et la sécurité, ses deux ponts interprovinciaux, les actifs endommagés lors de l'inondation du printemps 2019 et d'autres actifs de la CCN dont l'entretien a été différé. Grâce à cet investissement bienvenu, la CCN a, pour la première fois depuis des années, disposé des fonds nécessaires pour réaliser des progrès substantiels dans la réhabilitation requise de la majorité de ses actifs dont l'état avait été jugé « mauvais » ou « critique ». Comme ces crédits supplémentaires se sont terminés à la fin de 2022-2023, et puisqu'ils ne règlent pas les besoins de réhabilitation des actifs du portefeuille des résidences officielles, la société d'État continue de travailler avec le gouvernement en vue d'augmenter de façon permanente les crédits en immobilisations récurrents, tandis que d'importants biens patrimoniaux continuent de se détériorer à un rythme accéléré.

Une telle augmentation est également nécessaire pour les crédits de fonctionnement récurrents de la CCN de 68,9 millions de dollars. Le budget de fonctionnement de la CCN sert à financer les services essentiels qui font en sorte que ses actifs naturels et bâtis sont sûrs, accessibles et fonctionnels pour la population. Cette source de financement n'a connu qu'une légère augmentation depuis 2009-2010, malgré l'intensification des pressions opérationnelles qui s'explique en partie par l'augmentation des paiements tenant lieu d'impôts fonciers et l'inflation. Jusqu'à présent, la CCN a été en mesure d'atténuer les pressions accrues sur le financement de fonctionnement en puisant dans ses réserves et en générant des revenus additionnels. Toutefois, des ressources supplémentaires sont nécessaires afin de protéger la réalisation du mandat, assurer la continuité du service au public et soutenir la planification et l'intégration régionales.

En même temps, dans le cadre de sa stratégie de pérennité financière, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus additionnels et à contenir les coûts. De plus, la CCN entreprendra des exercices de rationalisation des processus et d'établissement des priorités, et tirera parti d'occasions de partenariats, lorsque cela est approprié.

Sommaire de l'état de la situation financière

À compter du 1er avril 2022, la CCN a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme exige que les coûts associés à l'obligation légale liée à la mise hors service d'immobilisations (y compris principalement l'enlèvement de l'amiante) soient capitalisés, et la CCN amortira ces coûts sur la durée de vie restante des actifs correspondants, tel que détaillé aux notes 3 et 9 des états financiers. L'incidence financière de cette nouvelle norme pour 2022-2023 est une augmentation du passif de 28,9 millions de dollars, une augmentation nette des immobilisations corporelles de 2,7 millions, ainsi qu'une diminution de l'excédent accumulé de 26,2 millions, en plus du redressement des soldes d'ouverture de 2021-2022.

Les actifs financiers totaux s'élevaient à 400,3 millions de dollars au 31 mars 2023, soit une augmentation de 101,1 millions ou 34 % par rapport à 299,2 millions au 31 mars 2022, attribuable principalement à l'encaisse reçue et à l'augmentation des investissements, compensée en partie par la diminution des créances, principalement en raison des créances des ministères au cours de l'exercice précédent.

Les passifs totalisaient 251,0 millions de dollars au 31 mars 2023, soit une augmentation de 1,3 million ou 0,5 % par rapport à 249,7 millions au 31 mars 2022, principalement attribuable à une augmentation des créditeurs et charges à payer.

Les actifs non financiers se chiffraient à 827,2 millions de dollars au 31 mars 2023, une augmentation de 45,6 millions ou 6 % par rapport à 781,6 millions au 31 mars 2022. Celle-ci découle principalement de l'augmentation des immobilisations corporelles, y compris la réalisation de projets en immobilisations financés par le budget de 2020, nette de l'amortissement, ainsi que des acquisitions de propriétés.

ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars 2023



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN), dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur la capitale nationale, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,

La vice-présidente, Services généraux, et cheffe des services financiers,

Lania Kingsberry

Tobi Nussbaum

Tania Kingsberry, CPA, CA

Ottawa, Canada Le 21 juin 2023



Office of the of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de la capitale nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section Examen financier du Rapport de gestion contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission de la capitale nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission de la capitale nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission de la capitale nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission de la capitale nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Commission de la capitale nationale pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la capitale nationale*, les règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la capitale nationale aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la capitale nationale à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Mathieu Le Sage, CPA

Mat Je Sage

Directeur principal

Ottawa, Canada

Le 21 juin 2023

État de la situation financière

| Au 31 mars (en milliers de dollars) | 2023 | 2022 redressé |
|---|---------|---------------|
| Actifs financiers | | (note 3) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4) | 294 322 | 209 204 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 5) | 7 238 | 5 964 |
| Créances (note 6) | 18 440 | 42 556 |
| Placements (note 4) | 80 306 | 39 701 |
| Actifs destinés à la vente (note 13) | - | 1 744 |
| | 400 306 | 299 169 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 7) | 29 737 | 21 328 |
| Train léger sur rail (note 5) | 2 248 | 2 195 |
| Provision pour assainissement environnemental (note 8) | 73 693 | 74 003 |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9) | 28 912 | 32 728 |
| Revenus reportés (note 10) | 94 316 | 96 073 |
| Avantages sociaux futurs (note 11) | 10 207 | 10 898 |
| Autres passifs (note 12) | 11 929 | 12 464 |
| | 251 042 | 249 689 |
| Actifs financiers nets | 149 264 | 49 480 |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 13) | 819 690 | 775 225 |
| Frais payés d'avance | 3 329 | 2 194 |
| Autres actifs non financiers (note 14) | 4 220 | 4 220 |
| | 827 239 | 781 639 |
| Excédent accumulé | 976 503 | 831 119 |

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 18, 19 et 20) Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration,

La présidente du Comité d'audit,

Maryse Gaudreault

May & leandraut

Tanya Gracie

État des résultats et de l'excédent accumulé

| Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars) | | | 2022 |
|---|-------------|-----------|---------------|
| | 2023 Budget | 2023 Réel | Réel redressé |
| Revenus | (note 2) | | (note 3) |
| Opérations de location et servitudes (note 15) | 30 720 | 30 961 | 27 909 |
| Recouvrements | 3 633 | 7 040 | 5 645 |
| Frais d'accès aux usagers | 3 755 | 4 198 | 4 387 |
| Intérêts | 1 668 | 10 912 | 1 963 |
| Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente | 28 700 | 28 256 | _ |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles | - | 85 | 17 672 |
| Autres revenus (note 15) | 19 249 | 24 184 | 7 248 |
| | 87 725 | 105 636 | 64 824 |
| Charges (notes 1 et 16) | | | |
| Planification à long terme | 9 258 | 5 802 | 5 566 |
| Intendance et protection | 104 431 | 112 359 | 102 630 |
| Services internes | 37 151 | 33 686 | 32 285 |
| | 150 840 | 151 847 | 140 481 |
| Déficit avant le financement du gouvernement du Canada | (63 115) | (46 211) | (75 657) |
| Financement du gouvernement du Canada | | | |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 17) | 83 720 | 79 09 1 | 74 785 |
| Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 17) | 111 341 | 112 504 | 84 946 |
| | 195 061 | 191 595 | 159 731 |
| Excédent de l'exercice | 131 946 | 145 384 | 84 074 |
| Excédent accumulé au début de l'exercice | 873 428 | 831 119 | 747 045 |
| Excédent accumulé à la fin de l'exercice | 1 005 374 | 976 503 | 831 119 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

| Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars) | | | 2022 |
|---|-------------|-----------|---------------|
| | 2023 Budget | 2023 Réel | Réel redressé |
| | (note 2) | | (note 3) |
| Excédent de l'exercice | 131 946 | 145 384 | 84 074 |
| Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 13) | (181 791) | (68 190) | (78 125) |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 13) | 23 418 | 22 356 | 21 897 |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles | (28 700) | (85) | (17 672) |
| Produits de la cession d'immobilisations corporelles | 30 000 | 87 | 27 102 |
| Réduction de valeur d'immobilisations corporelles | - | 802 | 154 |
| Perte sur la cession d'immobilisations corporelles | - | 748 | 199 |
| Perte réalisée suite à une opération de cession-bail | - | (183) | (183) |
| Actifs destinés à la vente (note 13) | - | - | 1 744 |
| | (157 073) | (44 465) | (44 884) |
| Variation des frais payés d'avance | - | (1 135) | 228 |
| Variation des autres actifs non financiers | 135 | - | 133 |
| | 135 | (1 135) | 361 |
| Augmentation (diminution) des actifs financiers nets | (24 992) | 99 784 | 39 551 |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice | 72 710 | 49 480 | 9 929 |
| Actifs financiers nets à la fin de l'exercice | 47 718 | 149 264 | 49 480 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

| Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars) | 2023 | 2022 |
|---|----------|----------|
| Activités d'exploitation | | |
| Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation | 82 617 | 79 660 |
| Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes | 30 601 | 28 701 |
| Rentrées de fonds provenant des autres activités | 6 999 | 13 525 |
| Paiements aux fournisseurs | (73 395) | (61 836) |
| Paiements aux employés | (55 003) | (55 894) |
| Intérêts reçus | 8 8 1 3 | 2 176 |
| Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites | (587) | (404) |
| Produit de la cession d'actifs destinés à la vente | 30 000 | _ |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 30 045 | 5 928 |
| | | |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles | 143 341 | 84 946 |
| Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles | (45 816) | (62 474) |
| Produits de la cession d'immobilisations corporelles | 87 | 26 943 |
| Déboursés pour l'assainissement environnemental | (1 656) | (3 367) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement en immobilisations | 95 956 | 46 048 |
| Activités de placement | | |
| Rentrées de fonds pour le Fonds « Chambers Building » | 1 222 | 1 095 |
| Acquisition de placements | (61 684) | (31 810) |
| Encaissement de placements | 20 853 | 1 764 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de placement | (39 609) | (28 951) |
| Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | 86 392 | 23 025 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 215 168 | 192 143 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 301 560 | 215 168 |
| | 20.200 | 2.0 100 |
| Représentés par : | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 294 322 | 209 204 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés | 7 238 | 5 964 |
| | 301 560 | 215 168 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la Loi sur la capitale nationale (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques et n'est pas assujettie à la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la Loi sur la capitale nationale (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des évènements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'évènements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'évènements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN satisfait aux exigences de cette instruction depuis 2015-2016.

Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de ses responsabilités essentielles, sur lesquelles la CCN se fonde pour rendre des comptes au Parlement et à la population canadienne. Ses responsabilités essentielles se décrivent ainsi :

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et des Canadiens et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine. Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que les Canadiens aient un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs fédéraux afin d'en profiter. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, elle s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités et aux cérémonies d'État.

Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui supportent la réalisation de ses activités et la gestion de ses ressources. Ces fonctions supportent la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services légaux; les services de technologie de l'information et de géomatique.

2. Conventions comptables importantes

A. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs, sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées au titre d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la provision pour assainissement environnemental, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative des estimations de la direction.

Données budgétaires

Les données budgétaires pour 2022-2023, présentées dans le *Plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets.

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements hautement liquides. Ces placements, dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date de leur acquisition, sont comptabilisés au coût.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés sont sujets à des restrictions externes qui spécifient le but pour lequel ils doivent être utilisés.

C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme pourraient inclure des instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires, des certificats de placement garanti et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme pourraient se composer d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'autorités municipales. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date de clôture, la CCN évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

D. Actifs destinés à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date de clôture :

- la vente de l'actif est approuvée,
- l'actif est en état d'être vendu,
- l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- il existe un marché actif pour ce type de bien,
- un plan est en place pour la vente de l'actif, et
- il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera conclue dans l'année suivant la date de clôture.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

E. Provision pour assainissement environnemental

La CCN comptabilise une provision pour assainissement environnemental et passe en charge les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour comptabiliser un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 13. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation, des nouvelles obligations en matière d'évaluation environnementale, des changements d'estimation de la part de la direction, des coûts réels engagés, nouvelle source de financement, nouveaux projets, avancées technologiques, modification de la législation et progrès vers l'assainissement, le cas échéant.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations F.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent le coût des activités nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles de manière permanente et selon les obligations juridiques correspondantes.

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée quand tous les critères suivants sont satisfaits :

- il existe une obligation légale à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle,
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu,
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les coûts d'une obligation sont comptabilisés au passif ainsi qu'à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause de même montant que le passif. Les passifs sont ajustés annuellement sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation via les charges de désactualisation constatées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les coûts de mise hors service capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas reconnue dans les livres ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation serait passé en charge. Une obligation liée à la mise hors service peut également porter sur une immobilisation corporelle qui a été entièrement amortie, mais qui fait encore l'objet d'un usage productif. Le coût de mise hors service sera alors amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

Le solde du passif représente la meilleure estimation des coûts requis pour mettre hors service l'immobilisation à la date des états financiers. Lorsque les flux de trésorerie futurs requis pour régler un passif sont estimables, prévisibles et devraient se produire dans le futur, une technique de valeur actuelle est utilisée. Le taux d'actualisation utilisé est la courbe de rendement coupon zéro à la date de fin d'année, associé au nombre estimé d'années pour la mise hors service. Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée, ou des changements de réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Se référer à la note 3 pour plus de détails sur l'impact de l'implantation de la nouvelle norme.

G. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou de déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une charge au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'exercice.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

L'autre régime d'avantages sociaux le plus important de la CCN est celui des congés de maladie. La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge au titre du coût des prestations futures des congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Les obligations au titre des congés de maladie accumulés par les employés sont déterminées de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont amortis de façon systématique sur la durée restante de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie. Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail et les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN les autres régimes d'avantages sociaux, qui ont peu d'importance relative.

H. Incitatif de location reporté

La CCN loue les locaux où est situé son siège social. Les incitatifs de location reportés en lien avec les améliorations locatives sont présentés sous le poste « Autres passifs » à l'état de la situation financière à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis en réduction des charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'amortissement des incitatifs de location reportés est comptabilisé comme charges sous le poste « Biens et services » à la note 16.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de sa valeur. La réduction de valeur nette est alors passée en charge dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ne sont pas amortissables.

Le coût de mise hors service des immobilisations corporelles est capitalisé et amorti sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation en cause. Une obligation liée à la mise hors service peut également porter sur une immobilisation corporelle qui a été entièrement amortie, mais qui fait encore l'objet d'un usage productif. Le coût de mise hors service sera alors amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immobilisations corporelles

| Promenades, ponts et chaussées | 25 ou 45 ans |
|---|--|
| Lieux historiques | 20 ou 40 ans |
| Propriétés louées | 20 à 40 ans |
| Parcs | 20 à 40 ans |
| Immeubles d'administration et de services | 20 ou 40 ans |
| Installations de loisirs | 20 à 40 ans |
| Propriétés de développement | 20 ans |
| Améliorations locatives | Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile |
| Mobilier, matériel et outillage | 5 ou 10 ans |
| Matériel informatique et logiciels | 3 à 7 ans |
| Véhicules | 5 ans |
| | |

Les actifs non financiers comprennent les terres publiques et les ressources naturelles. Certaines ressources non financières ne sont toutefois pas constatées comme des actifs dans les états financiers du gouvernement, par exemple, toutes les ressources naturelles et les terres publiques qui n'ont pas été achetées par la CCN et qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des transactions entre des entités sous contrôle commun. Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations avec des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Elle effectue divers types de transactions, tels que des échanges d'actifs, de biens ou de services qui sont comptabilisées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- Lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts fournis sont recouvrés, les transactions sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties, ou
- Les transferts d'actifs ou de passifs pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie sont comptabilisés à la valeur comptable pour le prestataire, et à la valeur comptable ou à la juste valeur si la CCN est le bénéficiaire, ou
- iii. Les biens et les services reçus à titre gracieux d'autres entités du secteur public ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

K. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services non monétaires, et ce, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services non monétaires sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains ou pertes résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Une opération non monétaire est réputée avoir une substance commerciale pour la CCN lorsque l'impact attendu sur ses flux de trésorerie futurs, du fait de cette opération, est significatif. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie attendus de l'actif, du bien ou du service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

L. Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et servitudes, de gains sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de frais d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, des contributions pour divers projets, des approbations fédérales pour l'utilisation des terrains et des revenus provenant des concessions).

La CCN conclut des ententes avec des tierces parties, généralement des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, par lesquelles la CCN comptabilise des recouvrements à la valeur d'échange pour des projets dont elle est responsable. Ces projets consistent entre autres à la construction ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles pour lesquelles la tierce partie ou la CCN aura le contrôle.

Les revenus sont constatés durant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ou les produits ont été livrés. Les revenus reçus avant que les services soient rendus sont reportés, constatés comme revenus reportés et amortis selon la durée de l'entente. Il s'agit principalement de revenus découlant d'opérations de location, de servitudes et de permis d'occupation qui ont été perçus d'avance ainsi que d'autres revenus reportés, comme le précise la note 10.

M. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé.

N. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains évènements futurs se produiront ou non. S'il est probable qu'un évènement futur confirme qu'un passif a été engagé à la date de clôture et que la CCN puisse établir une estimation raisonnable du montant en cause, un passif éventuel est comptabilisé dans l'état de la situation financière et la charge correspondante est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé selon sa nature. Si la probabilité de la survenance de l'évènement futur déterminant ne peut être établie ou s'il est probable qu'il se produira mais que le montant du passif ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable du montant ou qu'un montant a été comptabilisé, mais que la CCN est exposée à un passif qui est supérieur au montant comptabilisé, l'éventualité est présentée à la note 20.

O. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin de réduire au minimum l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, présentés à la note 21, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du passif lié au train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée qui est incluse dans les autres passifs.

3. Adoption d'une nouvelle norme comptable et retraitement

À compter du 1^{er} avril 2022, la CCN a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La norme comptable SP 3280 exige que les entités du secteur public comptabilisent les coûts légalement obligatoires associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lors de l'acquisition, de la construction ou du développement et passent ces coûts en charge systématiquement sur la durée de vie de l'actif.

La CCN a appliqué l'approche transitoire d'application rétrospective modifiée. Les chiffres correspondants pour l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice. Lors de la première application de la norme, la CCN a reconnu :

- au passif, les obligations existantes liées à la mise hors service, ajustées en fonction de l'augmentation due aux désactualisations cumulées à cette date;
- ii. à l'actif, un coût de mise hors service, porté en augmentation de la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause;
- iii. les amortissements cumulés du coût inscrit à l'actif;
- iv. un ajustement du solde d'ouverture de l'excédent ou du déficit accumulé.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations associées à des actifs qui ne sont plus productifs à la date d'adoption de la norme ont été comptabilisées comme passif et un ajustement correspondant à l'excédent accumulé au début de l'exercice a été constaté.

Ces montants ont été évalués à l'aide d'informations, d'hypothèses et de taux d'actualisation en vigueur au début de l'exercice. Le montant comptabilisé en tant que coût de mise hors service d'immobilisations est évalué à la date à laquelle l'obligation de mise hors service d'immobilisations a été contractée. La désactualisation et l'amortissement cumulés sont évalués pour la période allant de la date à laquelle le passif aurait été comptabilisé si les dispositions de la présente norme avaient été en vigueur jusqu'à la date à laquelle la présente norme est appliquée, soit le 1^{er} avril 2022.

Un rapprochement du retraitement des postes des états financiers ainsi que des notes afférentes aux états financiers suit :

| | 2021-2022 tel que publié | Ajustement | 2021-2022 redressé |
|--|-----------------------------|------------|-----------------------|
| État de la situation financière | | | |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | - | 32 728 | 32 728 |
| Immobilisations corporelles | 767 608 | 7 617 | 775 225 |
| Excédent accumulé | 856 230 | (25 111) | 831 119 |
| État des résultats et de l'excédent accumulé | | | |
| Charges – Intendance et protection | 101 626 | 1 004 | 102 630 |
| Déficit avant le financement du gouvernement du Canada | (74 653) | (1 004) | (75 657) |
| Excédent de l'exercice | 85 078 | (1 004) | 84 074 |
| Excédent accumulé au début de l'exercice | 771 152 | (24 107) | 747 045 |
| Excédent accumulé à la fin de l'exercice | 856 230 | (25 111) | 831 119 |
| État de la variation des actifs financiers nets | | | |
| Excédent de l'exercice | 85 078 | (1 004) | 84 074 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 21 608 | 289 | 21 897 |
| Augmentation (diminution) des actifs financiers nets | 40 266 | (715) | 39 551 |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice | 41 942 | (32 013) | 9 929 |
| Actifs financiers nets à la fin de l'exercice | 82 208 | (32 728) | 49 480 |
| Note 13 – Immobilisations corporelles (Coût - Solde d'ouverture) | | | |
| Lieux historiques | 158 119 | 4 2 2 3 | 162 342 |
| Propriétés louées | 204 380 | 10818 | 215 198 |
| Parcs | 160 851 | 78 | 160 929 |
| Immeubles d'administration et de services | 34 040 | 147 | 34 187 |
| Installations de loisirs | 37 640 | 5 | 37 645 |
| Note 13– Immobilisations corporelles (Amortissement cumulé – Solde d'ouverture) | | | |
| Lieux historiques | 79 227 | 2 448 | 81 675 |
| Propriétés louées | 91 369 | 5 076 | 96 445 |
| Parcs | 101 055 | 46 | 101 101 |
| Immeubles d'administration et de services | 20 549 | 81 | 20 630 |
| Installations de loisirs | 25 006 | 3 | 25 009 |
| Note 13 – Immobilisations corporelles (Valeur comptable nette) | | | |
| Lieux historiques | 78 892 | 1 775 | 80 667 |
| Propriétés louées | 113 011 | 5 742 | 118 753 |
| Parcs | 59 796 | 32 | 59 828 |
| Immeubles d'administration et de services | 13 491 | 66 | 13 557 |
| Installations de loisirs | 12 634 | 2 | 12 636 |
| Note 16 – Charges par objet | | | |
| Biens et services | 52 286 | 715 | 53 001 |
| Amortissement | 21 608 | 289 | 21 897 |

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 294,3 millions de dollars (209,2 millions en 2022) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,4 % (0,8 % en 2022).

B. Placements

Au 31 mars 2023, les placements de portefeuille incluent des titres de gouvernements provinciaux ainsi que des certificats de placement garanti totalisant 80,3 millions de dollars (39,7 millions en 2022) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 2,2 % (1,3 % en 2022).

| | 2023 | | 2022 | |
|---------------------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|
| | Coût amorti | Cours du marché | Coût amorti | Cours du marché |
| Gouvernements provinciaux | 10 306 | 9 866 | 9 701 | 9 454 |
| Certificat de placement garanti | 70 000 | 70 000 | 30 000 | 30 000 |
| | 80 306 | 79 866 | 39 701 | 39 454 |

C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2023, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 272,3 millions de dollars (144,7 millions en 2022) étaient inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est désignée à l'interne et réservée à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

| | 2023 | 2022 |
|---|---------|---------|
| Réaménagement des plaines LeBreton | 1 149 | 2 557 |
| Revitalisation des actifs de la CCN (budget 2020) | 113 320 | 78 133 |
| Amélioration du futur siège social – 80 Elgin | 30 837 | - |
| Aménagement du parc riverain de la berge sud | 20 295 | 23 461 |
| Commémoration pour la Mission du Canada en Afghanistan | 4310 | 4312 |
| Commémoration pour les membres du Service extérieur ayant perdu la vie à l'étranger | 5 277 | 3 607 |
| Commémoration pour les Victimes du Communisme | 3 799 | 859 |
| Commémoration LGBTQ2+ | 782 | 1 055 |
| Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) | 6 334 | 5 491 |
| Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais | 2 849 | 2 757 |
| Revitalisation de la rue Sparks | - | 205 |
| Fonds vert | 31 173 | - |
| Acquisition de biens immobiliers ¹ | 52 184 | 22 269 |
| | 272 309 | 144 706 |

^{1.} Ces fonds sont principalement utilisés pour l'acquisition et la cession de biens immobiliers. Au cours de l'exercice, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 31,8 millions de dollars (27,2 millions en 2022), et les charges afférentes ont été de 1,3 million de dollars (28,3 millions en 2022). Transfert de 0,6 million de dollars (4,8 millions en 2022) pour financer d'autres projets.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

| | 31 mars 2022 | Montant reçu 2022-2023 | Intérêts 2022-2023 | 31 mars 2023 |
|---------------------------------|--------------|---------------------------|-----------------------|--------------|
| TLR Phase 1 – Dépôt de garantie | 185 | _ | 6 | 191 |
| TLR Phase 1 – Dépôt d'exécution | 1 386 | _ | 46 | 1 432 |
| | 1 571 | _ | 52 | 1 623 |
| Fonds « Chambers Building » | 4 393 | 1 075 | 147 | 5 615 |
| Total | 5 964 | 1 075 | 199 | 7 238 |

A. Train léger sur rail (TLR)

La Ville d'Ottawa (la Ville) a entrepris un important projet pour remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système continue de toucher plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé.

Le tableau ci-dessus présente les soldes des deux projets de TLR ainsi que les intérêts gagnés au cours de l'exercice.

Le poste de passifs « Train léger sur rail » qui représente les phases 1 et 2 du projet TLR totalise 2,2 millions de dollars (2,2 millions en 2022).

Phase 1 du projet TLR

Le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville ont conclu une entente de transfert, le 30 juin 2015, qui décrit, pour chacune des parties, les droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet.

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars le 30 janvier 2013 qui représentait la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalisait 24,5 millions de dollars. La majorité de ces dépôts ont été retournés à la Ville ou enregistrés par la CCN au cours de l'exercice 2019-2020. En date du 31 mars 2023, la CCN a des soldes restants de 0,2 million de dollars de dépôt de garantie et 1,2 million de dollars de dépôt d'exécution, plus les intérêts courus, qui correspondent à certaines exigences qui ne sont pas atteintes, mais qui devraient être satisfaites dans les prochaines années.

Phase 2 du projet TLR

La CCN et la Ville ont conclu deux ententes de transfert le 22 juin 2018, soit la ligne de la Confédération (prolongements ouest et est) et la ligne Trillium (prolongement sud). Ces ententes comprennent principalement des servitudes de 99 ans, des permis d'occupation de courte durée et des droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet d'ici le 30 juin 2025. La majorité du montant reçu au titre de ces ententes est comptabilisé comme « Revenus reportés » et représente 8,5 millions de dollars au 31 mars 2023 (8,9 millions en 2022) présenté à la note 10. Il n'y a pas de trésorerie et d'équivalents de trésorerie affectés pour la phase 2 du projet de TLR au 31 mars 2023.

De plus, l'entente pour la ligne de la Confédération décrit les améliorations aux terrains longeant la promenade Sir-John-A.- Macdonald qui seront effectués durant et après la construction du prolongement ouest du projet de train léger. Ce projet d'une valeur totale de 30 millions de dollars est financé par la Ville et sera exécuté par la CCN et la Ville. La CCN a reçu tous les fonds de 24,1 millions de dollars (24,1 millions en 2022) afin d'effectuer ces travaux. Le solde de ces fonds non utilisés est inclus dans les « Autres revenus reportés » présenté à la note 10. Les travaux à effectuer par la Ville représentent 5,9 millions de dollars et sont inclus dans les autres droits contractuels présentés à la note 18.

B. Fonds « Chambers Building »

Tel qu'indiqué dans le bail foncier du 40, rue Elgin (l'édifice Chambers), le locataire doit contribuer un montant annuel à la CCN dont l'objectif est de financer l'apport d'améliorations futures à cet immeuble. Les exigences de financement ont débuté le 31 octobre 2018 et se poursuivront chaque année jusqu'à la fin du bail en 2056. Ces fonds sont administrés par la CCN. Un passif connexe est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté à la note 12.

6. Créances

| | 2023 | 2022 |
|--|---------|---------|
| Clients – Ministères et organismes gouvernementaux | 5 233 | 35 454 |
| Opérations de location* | 6 090 | 7 998 |
| Clients – autres | 8 905 | 1 761 |
| | 20 228 | 45 213 |
| Provision pour créances douteuses | (1 788) | (2 657) |
| | 18 440 | 42 556 |

^{*} Les opérations de location inclus 1,0 million de dollars (0,5 million en 2022) des baux des ministères et organismes gouvernementaux.

7. Créditeurs et charges à payer

| | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Comptes fournisseurs et courus - autres | 20 566 | 13 597 |
| Salaires et avantages sociaux | 7 061 | 5 695 |
| Comptes fournisseurs et courus - Ministères et organismes gouvernementaux | 2 110 | 2 036 |
| | 29 737 | 21 328 |

8. Provision pour assainissement environnemental

À partir de son cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche fondée sur les risques pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites par ordre de priorité, les 1 616 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

Au 31 mars 2023, les sites détenus par la CCN sont classifiés comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale | | |
| Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel | 51 | 53 |
| Autres sites contaminés | 207 | 206 |
| Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale | 258 | 259 |
| Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale | 1 358 | 1 354 |
| Total des sites détenus par la CCN | 1 616 | 1 613 |

Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale

La CCN a identifié 258 sites (259 en 2022) dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène).

Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel

Un total de 51 sites (53 en 2022) sont inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel.

Un passif de 73,7 millions de dollars (74,0 millions en 2022) a été comptabilisé dans la provision pour assainissement environnemental dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer l'assainissement environnemental fondé sur l'information disponible à la date de clôture. De ce passif, 52,6 millions de dollars (53,7 millions en 2022) ont été capitalisés au coût des terrains et la différence a été passée en charges durant l'exercice au cours duquel le passif a été comptabilisé. La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'inflation utilisé en 2023 est de 4,5 % (6,5 % en 2022).

Par ailleurs, la CCN évalue à 601,4 millions de dollars (548,1 millions en 2022) les passifs éventuels non comptabilisés, aussi présenté à la note 20B. Ces passifs éventuels correspondent aux travaux d'assainissement pour lesquels une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer raisonnablement le passif. Cependant, la survenance d'un évènement futur susceptible de dénouer l'incertitude ne peut être déterminée et dépend, par exemple, de l'utilisation prévue pour le terrain, de l'obtention du financement, de la consultation ou de l'approbation de tiers et/ou d'organismes de réglementation.

Autres sites contaminés

Pour les 207 sites restants (206 en 2022), la contamination dépasse la norme environnementale. Cependant, aucun passif n'a été comptabilisé parce que la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité pour les raisons suivantes : il n'y a aucun enjeu de santé ou de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale

Pour la majorité des sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale, les évaluations environnementales préliminaires ont révélé qu'ils n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale. Approximativement 15 % de ces sites ne peuvent être classifiés à cause du manque d'information de nature environnementale à leur sujet. Cependant, compte tenu de l'évaluation préliminaire de l'historique de leur utilisation, ces sites ne constituent pas une priorité, étant donné qu'ils ne posent pas de risque pour la santé ou la sécurité publique.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations 9.

La CCN a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans les bâtiments, ainsi que d'autres enlèvement d'infrastrutures liées à la mise hors service d'immobilisations. Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

| | | 2023 | | 2022 |
|---|----------------------|---------------------|---------|-------------------|
| | Amiante ¹ | Autres ¹ | Total | redressé (note 3) |
| Solde d'ouverture – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | 31 268 | 1 460 | 32 728 | 31 328 |
| Nouveaux passifs | - | - | - | 685 |
| Passifs réglés | (58) | - | (58) | - |
| Charge de désactualisation ² | 749 | - | 749 | 715 |
| Ajustement dû au changement de taux d'actualisation | (4 507) | - | (4 507) | - |
| Solde de clôture – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations | 27 452 | 1 460 | 28 912 | 32 728 |

^{1.} Ces catégories sont liées à la nature de la mise hors service.

Le total estimatif des dépenses non actualisées sur lesquelles se fonde l'estimation du passif représente approximativement 36,0 millions de dollars au 31 mars 2023.

^{2.} La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant actualisé de l'obligation sont les suivantes :

| | 2023 | 2022 |
|---|---------------|------------------|
| Taux d'actualisation | 2.84% à 4.5% | 1.66% à 2.5% |
| Période d'actualisation et de règlement | 1 an à 39 ans | 0.75 an à 40 ans |
| Taux d'inflation à long terme | 2% | 2% |

10. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

| | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Revenus de location reportés | 9 508 | 9914 |
| Revenus de servitude et permission d'occuper reportés | 20 002 | 20 037 |
| Autres revenus reportés | 64 806 | 66 122 |
| | 94 316 | 96 073 |

Les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de quatre différents baux de location de terrains. La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,0 %, 4,27 %, 6,01 % et 6,5 %. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2075. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,5 million en 2022) ont été constatés aux résultats.

Les revenus de servitude et permission d'occuper reportés correspondent principalement à des revenus de servitude de 9,2 millions de dollars (9,1 millions en 2022) et des permissions d'occuper de 0,7 million de dollars (1,3 million en 2022) provenant du TLR phases 1 et 2. Les revenus de permission d'occuper reportés provenant du TLR seront constatés aux résultats sur une durée approximative de 5 ans alors que les revenus de servitude reportés provenant du TLR seront constatés sur une période de 99 ans. La majorité des autres revenus de servitude reportés seront constatés sur une période de 49 ans.

Les autres revenus reportés correspondent principalement à une contribution de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de 30,8 millions de dollars (32,0 millions en 2022) pour les travaux de rénovations du nouveau siège social de la CCN qui devraient être terminés d'ici 2026, une contribution de la Ville d'Ottawa de 18,3 millions de dollars (21,9 millions en 2022) pour l'aménagement du parc riverain de la berge sud qui est constatée selon l'achèvement des travaux et devraient être terminés d'ici 2025, une contribution d'Anciens Combattants Canada de 4,3 millions de dollars (4,3 millions en 2022) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2025, une contribution d'Affaires Mondiales Canada de 5,3 millions de dollars (3,6 millions en 2022) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2025, ainsi qu'une contribution de Patrimoine canadien de 3,8 millions de dollars (aucun en 2022) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée dans la prochaine année.

11. Avantages sociaux futurs

A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2022 et 2023 était en fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,02 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,02 fois en 2022). Pour les dates de participation commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2022). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

| | 2023 | 2022 |
|--------------------------|-------|-------|
| Cotisations de la CCN | 4 850 | 5 021 |
| Cotisations des employés | 4717 | 5 020 |

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées au coût de la vie.

B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

| | Indemnités de congé de maladie | Indemnités de départ | Indemnités pour accidents de travail | Indemnités de congé parental ou de maternité | 2023 | 2022 |
|--|--------------------------------------|-------------------------|--|---|---------|--------|
| Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice | 8 444 | 730 | 1 374 | 350 | 10 898 | 10 495 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 683 | 105 | 73 | 29 | 890 | 911 |
| Indemnités versées au cours de l'exercice | (317) | (377) | (887) | - | (1 581) | (508) |
| Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice | 8 8 1 0 | 458 | 560 | 379 | 10 207 | 10 898 |

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

Obligation au titre des congés de maladie

La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. L'évaluation actuarielle la plus récente relative aux obligations au titre des congés de maladie a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2023. La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 11 ans (12 ans en 2022).

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle relative aux obligations au titre des congés de maladie incluent un taux d'actualisation de 3,04 % (2,4 % en 2022), une augmentation de salaire de 2,0 % en 2023 (1,0 % en 2022), un taux d'augmentation de salaire économique de 3,0 % pour 2024 (2,0 % en 2022) et de 2,0 % pour les années 2025 et suivantes (2,0 % en 2022), ainsi qu'une augmentation de salaire en raison de l'ancienneté et des promotions. Un gain actuariel non amorti de 3,8 millions de dollars (3,4 millions en 2022) est inclus dans l'obligation au titre des congés de maladie.

L'information sur ces congés de maladie comprend ce qui suit :

| | 2023 | 2022 |
|---|---------|-------|
| Obligation au titre des congés de maladie constitués au début de l'exercice | 5 068 | 4 945 |
| Coûts des services rendus au cours de l'exercice | 862 | 904 |
| Charge d'intérêt sur l'obligation | 128 | 92 |
| Gain actuariel sur l'obligation | (742) | (615) |
| Congés de maladie utilisés au cours de l'exercice | (317) | (258) |
| Obligation au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice | 4 999 | 5 068 |
| Gain actuariel non amorti | 3 811 | 3 376 |
| Passif au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice | 8 8 1 0 | 8 444 |

12. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|---------|
| Incitatif de location reporté ¹ | 6 085 | 7 864 |
| Fonds « Chambers Building » ² | 5 638 | 4 3 9 6 |
| Expropriation foncière non réglée ³ | 206 | 204 |
| | 11 929 | 12 464 |

^{1.} L'incitatif de location reporté représente l'incitatif de location reporté pour le bail du 40 Elgin de 2,9 millions de dollars (3,7 millions en 2022). De plus, 3,2 millions de dollars (4,1 millions en 2022) représente la différence entre le taux payé selon le bail initial et le bail renégocié en juin 2016. Le 10 septembre 2021, la CCN a transféré le bail du 40 Elgin à SPAC, puisqu'elle a acheté une nouvelle propriété où sera situé son nouveau siège social. Suite à ces changements, la CCN a révisé la durée sur laquelle les amortissements des incitatifs de location reportés est calculée. Cette révision d'estimation comptable a été appliquée prospectivement et a eu pour effet de diminuer les charges de services internes de l'exercice précédent, et de diminuer les charges annuelles pour les années restantes de l'entente.

^{2.} Le montant représente un fonds pour des améliorations futures en capital. Voir note 5B pour plus de détails.

^{3.} L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars, saufindication contraire)

13. Immobilisations corporelles

| | | Coût | | | | Amortissement cumulé | umulé | | Valeur con | Valeur comptable nette |
|--|--|---|--------------|-----------------------|--|----------------------------|------------------------------|-----------------------|--------------|-----------------------------------|
| | Solde d'ouverture redressé (note 3) | Acquisitions/ Ajustements ^{1,3} | Dispositions | Solde de fermeture | Solde d'ouverture redressé (note 3) | Dépense d'amortissement | Dispositions/ Ajustements | Solde de fermeture | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 redressé (note 3) |
| Terrains | 345 515 | 19 403 | 184 | 364 734 | 1 | I | | ı | 364 734 | 345 515 |
| Immeubles et infrastructures ^{2,3} | | | | | | | | | | |
| Promenades, ponts et chaussées | 318815 | 9068 | 28 | 327 693 | 191 721 | 6514 | ı | 198 235 | 129 458 | 127 094 |
| Lieux historiques | 162 342 | 2 445 | 809 | 164 179 | 81 675 | 3 205 | 22 | 84 858 | 79 321 | 80 667 |
| Propriétés louées | 215 198 | 4 569 | 1 043 | 218724 | 96 445 | 4847 | 589 | 100 703 | 118 021 | 118 753 |
| Parcs | 160 929 | 19 151 | 743 | 179 337 | 101 101 | 2 964 | 727 | 103 338 | 75 999 | 59 828 |
| Immeubles d'administration et de services | 34 187 | 9 504 | 744 | 42 947 | 20 630 | 959 | 647 | 20 942 | 22 005 | 13 557 |
| Installations de loisirs | 37 645 | 3 459 | 1 300 | 39 804 | 25 009 | 704 | 1 297 | 24 416 | 15 388 | 12 636 |
| Propriétés de développement | 25 139 | 22 | I | 25 161 | 15 505 | 973 | I | 16 478 | 8 683 | 9 634 |
| Améliorations locatives | 15 162 | 198 | I | 15 360 | 11 962 | 353 | I | 12315 | 3 045 | 3 200 |
| Matériel ² Mobilier, matériel et outillage | 9 036 | 168 | 552 | 8 652 | 7 0 8 7 | 389 | 552 | 6 924 | 1 728 | 1 949 |
| Matériel informatique et logiciels | 12754 | 283 | 1301 | 11 736 | 10 741 | 1 299 | 1 300 | 10 740 | 966 | 2 013 |
| Véhicules | 2 064 | 82 | 135 | 2011 | 1 685 | 149 | 135 | 1 699 | 312 | 379 |
| | 1 338 786 | 68 190 | 6 638 | 1 400 338 | 563 561 | 22 356 | 5 269 | 580 648 | 819 690 | 775 225 |

^{1.} Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2022) d'expropriation foncière non réglée. Le cout d'acquisitions des terrains inclut un montant non-monétaire de 17,9 millions de dollars pour l'acquisition du

^{2.} Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 70,2 millions de dollars (34,5 millions en 2022) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

^{3.} L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 12,7 millions de dollars (4,9 millions en 2022) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars ainsi qu'un montant de 17,3 millions de dollars (13,0 million en 2022) pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

14. Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers constituent surtout le résultat d'une entente conclue en 2018-2019 par la CCN et une tierce partie. En échange de terrains transférés par la CCN, le tiers a une obligation de fournir des espaces verts publics, des parcs et des sentiers pour une valeur de 4,1 millions de dollars qui devraient être terminés d'ici avril 2024. La valeur des infrastructures à recevoir est garantie par des lettres de crédit détenues par la CCN. En plus du montant de 4,1 millions de dollars comptabilisé comme autres actifs non financiers, un droit contractuel connexe est présenté à la note 18.

15. Revenus

Opérations de location et servitudes

Les revenus de location et servitudes sont composés des éléments suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Opérations de location | | |
| Commercial | 19 777 | 16 559 |
| Résidentiel | 3 514 | 3 479 |
| Agricole | 1 631 | 1 590 |
| | 24 922 | 21 628 |
| Recouvrement de paiements tenant lieu d'impôt fonciers | 3 000 | 3 758 |
| Servitude et permission d'occuper | 3 039 | 2 523 |
| | 30 961 | 27 909 |

Autres revenus

Les autres revenus de 24,0 millions de dollars (7,2 millions en 2022) incluent principalement 17,9 millions de dollars pour l'acquisition non-monétaire de la propriété située au 100 Elgin, et 3,0 millions de dollars pour des améliorations effectuées aux terrains longeant la promenade Sir-John-A.-Macdonald en lien avec le prolongement ouest du projet de train léger.

16. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

| | 2023 Budget | 2023 Réel | 2022 Réel redressé |
|---|----------------|--------------|-----------------------|
| | | | (note 3) |
| Biens et services | 56 941 | 60 685 | 53 001 |
| Salaires et avantages sociaux | 59 070 | 55 795 | 52 853 |
| Amortissement | 23 418 | 22 356 | 21 897 |
| Paiements tenant lieu d'impôts fonciers | 11 411 | 11 461 | 12 377 |
| Perte sur la cession d'immobilisations corporelles | _ | 748 | 199 |
| Réduction de valeur des immobilisations corporelles | - | 802 | 154 |
| | 150 840 | 151 847 | 140 481 |

Les antiquités et les œuvres d'art sont surtout constituées de monuments, de peintures, de meubles et de sculptures acquis ou construits par la CCN, et celles reçues sous forme de dons à la CCN, y compris au Fonds Canadiana, ne sont pas comptabilisées comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges au poste « Biens et services ». Les biens reçus sous forme de dons sont mesurés à la juste valeur marchande, alors que ceux acquis ou construits par la CCN sont mesurés au coût.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments, acquis ou construits par la CCN, représentaient 1,5 million de dollars (0,9 million en 2022), tandis que les biens en nature donnés à la CCN représentaient 0,4 million de dollars (0,3 million en 2022).

17. Crédits parlementaires

| | 2023 | 2022 |
|---|---------|----------|
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation | | |
| Montant reçu durant l'exercice | 81 335 | 73 486 |
| Montant à recevoir à la fin de l'exercice | 1 553 | 1 282 |
| Montant différé à l'exercice suivant | (3 799) | _ |
| Montant différé de l'exercice précédent | 2 | 17 |
| | 79 09 1 | 74 785 |
| Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles | | |
| Montant reçu durant l'exercice | 111 341 | 84 946 |
| Montant à recevoir à la fin de l'exercice | - | 32 000 |
| Montant différé à l'exercice suivant | - | (32 000) |
| Montant différé de l'exercice précédent | 1 163 | _ |
| | 112 504 | 84 946 |
| Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice | 191,595 | 159,731 |

18. Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

Baux fonciers

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente, sauf si le bail est renouvelé.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront comptabilisés comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

Actuellement, la CCN est détentrice de dix baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs baux respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

| Fin du bail | Type d'immeubles |
|-------------|--|
| 2039 | Hôtel |
| 2049 | Hôtel |
| 2056 | Immeuble à bureaux avec espace commercial |
| 2061 | Condominiums résidentiels avec espace commercial |
| 2063 | Logements résidentiels avec espace commercial |
| 2065 | Logements résidentiels avec espace commercial |
| 2068 | Condominiums résidentiels avec espace commercial |
| 2068 | Immeuble à bureaux avec espace commercial |
| 2069 | Immeuble à bureaux avec espace commercial |
| 2075 | Condominiums résidentiels avec espace commercial |

ii. Autres droits contractuels

Les autres droits contractuels de la CCN proviennent surtout du droit de recevoir des revenus locatifs, ainsi que d'autres revenus en lien avec la phase 2 du projet de TLR, tel qu'il est décrit à la note 5. Le tableau suivant résume les autres droits contractuels de la CCN pour les cinq prochains exercices et les suivants :

| | Baux ^A | Autres ^B | Total |
|------------------|-------------------|---------------------|---------|
| 2023-2024 | 10 352 | 825 | 11 177 |
| 2024-2025 | 6 603 | 6 743 | 13 346 |
| 2025-2026 | 5 886 | 825 | 6 711 |
| 2026-2027 | 4 849 | 700 | 5 549 |
| 2027-2028 | 4 164 | _ | 4 164 |
| 2028 et suivants | 120 893 | _ | 120 893 |

A. Certains baux commerciaux, comportant différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2059, incluent des clauses de revenus futurs en fonction des revenus opérationnels des locataires. Puisque ceux-ci sont incertains et qu'une valeur fiable ne peut être établie, ils ne figurent pas dans les droits contractuels ci-dessus.

19. Obligations contractuelles

La CCN a conclu des contrats pour des dépenses de fonctionnement : la prestation de services de 71,9 millions de dollars (62,5 millions en 2022) et des baux de location de bureaux de 7,2 millions de dollars (10,7 millions en 2022). Ces contrats, qui totalisent 79,1 millions de dollars (73,2 millions en 2022), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Ces contrats sont principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

La CCN a aussi conclu des contrats pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 86,6 millions de dollars (35,3 millions en 2022).

Les contrats ci-dessus incluent une valeur totale de 8,2 millions de dollars conclus avec des entités apparentées à la CCN. La majorité de ces contrats sont des baux de location de bureaux avec SPAC.

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent approximativement comme suit :

| | Opérations | | | | |
|------------------|------------|------------------------|------------|---------|---------|
| | Baux | Prestation de services | Sous-total | Capital | Total |
| 2023-2024 | 5 102 | 27 839 | 32 941 | 82 251 | 115 192 |
| 2024-2025 | 2 123 | 15 793 | 17916 | 4 242 | 22 158 |
| 2025-2026 | - | 9 4 1 8 | 9418 | 83 | 9 501 |
| 2026-2027 | - | 7 560 | 7 560 | 4 | 7 564 |
| 2027-2028 | - | 3 769 | 3 769 | _ | 3 769 |
| 2028 et suivants | - | 7 482 | 7 482 | - | 7 482 |

B. En plus des autres droits contractuels inclus dans le tableau ci-dessus, une tierce partie est responsable de la construction future d'un parc supplémentaire sur les terrains de la CCN tel qu'il est présenté à la note 14. La valeur de ces améliorations ne peut être établie et le calendrier de construction est incertain, car il est lié au calendrier de développement immobilier ainsi qu'à l'examen et à l'approbation par la CCN des conceptions qui sont en cours d'élaboration par la tierce partie et qui ne sont toujours pas finalisées.

20. Passifs éventuels

A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison du fait que la CCN est propriétaire de terrains dans la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé et le dénouement est indéterminable pour un montant de 16,2 millions de dollars (20,5 millions en 2022), cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN, ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes entre défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Néanmoins, la direction est d'avis qu'aucune de ces réclamations n'entrainera de règlements (aucun passif comptabilisé en 2022). Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

B. Passifs éventuels pour assainissement environnemental

La CCN a aussi des passifs éventuels de 601,4 millions de dollars (548,1 millions en 2022) en lien avec l'assainissement environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 8.

21. Instruments financiers

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances (excluant les taxes à recevoir), et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

| | 2023 | 2022 |
|--|---------|---------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 294 322 | 209 204 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés | 7 238 | 5 964 |
| Créances | 15 973 | 41 436 |
| Placements | 80 306 | 39 701 |
| | 397 839 | 296 305 |

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs tels que des titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement fédéral et provincial et des certificats de placement garanti (note 4).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisqu'un nombre considérable de clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, avant de conclure des baux, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Au 31 mars 2023, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 41 % (87 % en 2022) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars :

| | 2023 | 2022 |
|---|---------|---------|
| Âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses : | | |
| Moins de 30 jours suivant la date de facturation | 12859 | 38 362 |
| De 30 à 60 jours suivant la date de facturation | 2 398 | 423 |
| De 61 à 90 jours suivant la date de facturation | 773 | 362 |
| Plus de 90 jours suivant la date de facturation | 4 198 | 6 066 |
| | 20 228 | 45 213 |
| Provision pour créances douteuses | (1 788) | (2 657) |
| | 18 440 | 42 556 |

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés trimestriellement pour déterminer du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les créances en souffrance depuis plus de 90 jours sont entre autres constituées d'ententes de paiement à long terme liées à des baux commerciaux ou d'ententes de remboursement de report de loyers commerciaux en raison de la COVID-19 qui totalisaient 1,6 million de dollars au 31 mars (2,0 millions en 2022). Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été provisionnés sont comptabilisés à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN:

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------------|---------|---------|
| Provision pour créances douteuses | | |
| Solde au début de l'exercice | 2 657 | 2 220 |
| Charge pour créances douteuses | 838 | 1 3 1 5 |
| Montants radiés et recouvrements | (1 707) | (878) |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 788 | 2 657 |

Chaque trimestre, la CCN examine et ajuste au besoin la provision pour créances douteuses et est d'avis qu'elle est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement.

Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars (aucun en 2022).

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant est détenu sous forme d'encaisse dans un compte de banque séparé.

Le niveau de risque de liquidité demeure faible, ce qui est comparable à l'exercice précédent et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Créditeurs et charges à payer | | |
| Moins de 90 jours | 17 662 | 12 927 |
| De 90 à 365 jours | 8 401 | 6 865 |
| Plus de 365 jours | 3 674 | 1 536 |
| | 29 737 | 21 328 |
| Autres passifs – Expropriation foncière non réglée (note 12) | | |
| Plus de 365 jours | 206 | 204 |
| | 29 943 | 21 532 |

C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars :

| | 2023 | 2022 |
|---|---------|---------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 294 322 | 209 204 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés | 7 238 | 5 964 |
| Placements | 80 306 | 39 701 |
| | 381 866 | 254 869 |

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités nécessaires à la bonne marche de ses activités pour l'exercice en cours. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2023 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient varié de 1,6 million de dollars (0,9 million en 2022).

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2023 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie affectés pour la même période auraient varié d'un montant négligeable (montant négligeable en 2022).

Les placements comprennent également des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne pondérée de 5,4 années (5,4 années en 2022). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Pour la trésorerie et équivalents de trésorerie, le risque de taux d'intérêt a diminué par rapport à l'exercice précédent, les taux ayant subi une forte augmentation durant l'exercice. Pour les placements, le risque de taux d'intérêt a également diminué, le taux effectif moyen pondéré ayant augmenté de 1.3 % en 2021-2022 à 2.2 % en 2022-2023. Pour atténuer ce risque, la CCN surveille de près les variations des taux d'intérêt et ajuste ses investissements en conséquence. Il n'y a eu aucun autre changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

22. Opérations entre apparentés

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparentée à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada, et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. De plus, les apparentés comprennent les principaux dirigeants et leurs proches parents ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCN. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et l'équipe de la haute direction, ainsi que leurs proches parents.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ses apparentés. Ces opérations, comptabilisées à la valeur d'échange, découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 14,9 millions de dollars (12,0 millions en 2022) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 11,4 millions de dollars (7,3 millions en 2022) ont été gagnés provenant de recouvrements, de prestations de services et d'opérations de location.

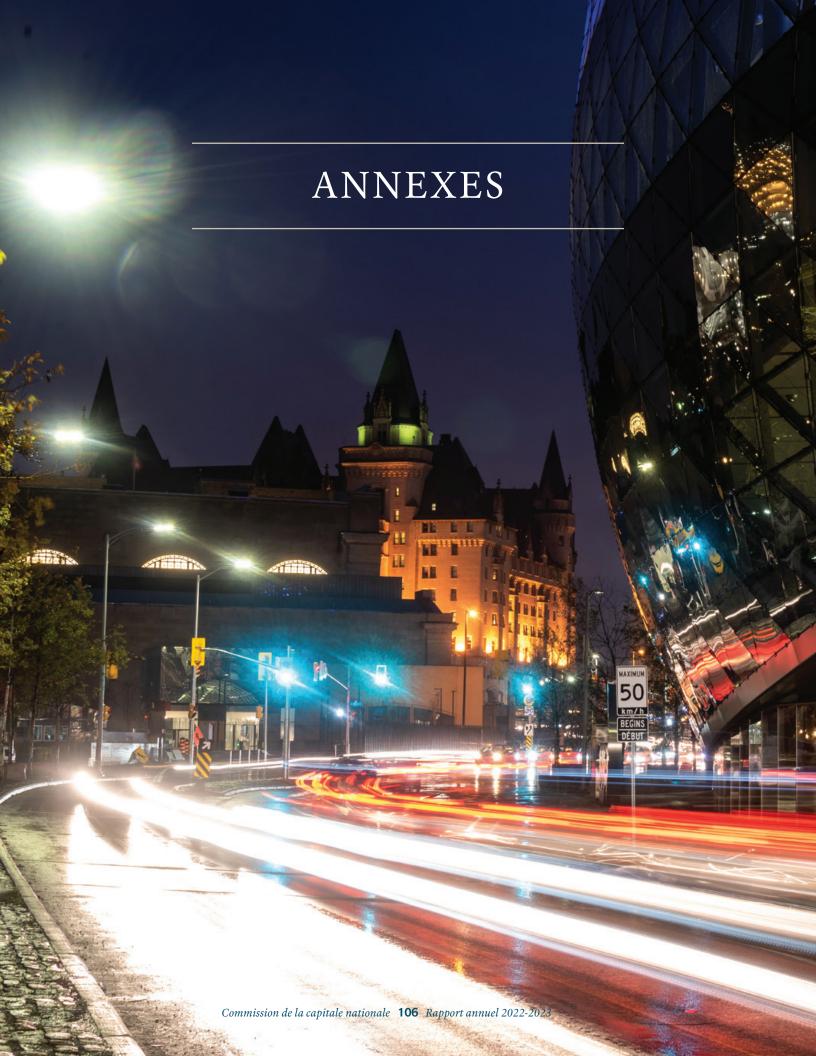
Durant l'exercice, SPAC a transféré à la CCN un terrain incluant un hôtel dans le centre-ville d'Ottawa. Étant donné que cette cession a été conclue à la valeur nominale, elle a été comptabilisée à la juste valeur de l'actif, et a engendré un autre revenu de 17,9 millions de dollars. Ce revenu est présenté à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Durant l'exercice, SPAC a modernisé des infrastructures qui appartiennent à la CCN en lien avec le PASE. Les coûts de modernisation, qui représentent la valeur comptable de l'actif reçu, ont été transférés gratuitement pour un montant de 0,5 million de dollars et capitalisés dans la catégorie Immeubles et infrastructures à la note 13. La contrepartie de ce montant a été comptabilisée à titre d'autres revenus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les soldes à recevoir et à payer aux Ministères et organismes gouvernementaux à la fin de l'exercice sont détaillés dans les notes 6 et 7. Des montants sur les obligations contractuelles entre apparentés sont également détaillés à la note 19.

La CCN détient deux baux commerciaux avec SPAC pour une valeur nominale d'un dollar qui se détaillent comme des locations d'un terrain et d'un immeuble commercial.

Durant l'exercice, la CCN a reçu des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada et ces coûts sont non attribués. Ces services reçus gratuitement, qui sont non significatifs, n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.



Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux de la Commission de la capitale nationale, au 31 mars 2023

Comité directeur

Présidence

Marc Seaman¹

Membres

Tobi Nussbaum Mireille Apollon Larry Beasley Norm Odjick

Comité d'audit

Présidence

Tanya Gracie

Membres

Victor Brunette Michael Foderick Sara Jane O'Neill Lou Ragagnin

Membre d'office

Marc Seaman

Comité de la gouvernance

Présidence

Lisa M. MacDonald

Membres

Tanya Gracie Lise Bernier Deborah Morrison Norm Odjick Denis Vaillancourt

Membres d'office

Marc Seaman Tobi Nussbaum

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Présidence

Anne McIlroy, Toronto (Ontario)

Vice-présidence

Vincent Asselin, Montréal (Québec)

Membres

Scott Burns, Toronto (Ontario)

David Gordon, Kingston (Ontario)

Bruce Haden, Vancouver (Colombie-Britannique)

Eleanor Mohammed, Charlottetown (Ile-du-Prince-Édouard)

Anne-Marie Parent, Beaconsfield (Québec)
Julian Smith, Queenston (Ontario)

Membres d'office

Marc Seaman Tobi Nussbaum

Observation du conseil

Caroline Lajoie
Denis Vaillancourt
Vice-présidence du comité consultatif sur l'accessibilité universelle, observation
Collinda Joseph

Comité consultatif sur les résidences officielles du Canada

Présidence

Marta Farevaag, Vancouver (Colombie-Britannique)

Vice-présidence

Bernard Serge Gagné, Québec (Québec)

Membres

Christopher Piché, Grimsby (Ontario) Hagit Hadaya, Ottawa (Ontario) Ken Greenberg, Toronto (Ontario)

Membres d'office

Marc Seaman Tobi Nussbaum

Observation du conseil

Larry Beasley Lisa MacDonald Norm Odjick

Fonds Canadiana

Présidence

Hélène Scherrer, Québec (Québec)

Membres

Shannon Day-Newman, Ottawa (Ontario) Ross Fox, Toronto (Ontario) Harvey Slack, Ottawa (Ontario)

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Présidence

Simon Comtois, Commission de la capitale nationale

Vice-présidence

Collinda Joseph, Ottawa (Ontario)

Membres

Daryl Rock, Ottawa (Ontario)
Catherine Gardner, Ottawa (Ontario)
Monique Beaudoin, Gatineau (Québec)
Yoland Charette, Commission de
la capitale nationale

Rita Tadi, Commission de la capitale nationale

Nadya Roy-Forget, Commission de la capitale nationale

Comité consultatif sur la toponymie

Présidence

Véronique de Passillé, Commission de la capitale nationale

Membres

Kirby Whiteduck, Piwakanagan (Ontario)
Anita Tenasco, Kitigan Zibi (Québec)
David Allston, Ottawa (Ontario)
Béatrice Craig, Ottawa (Ontario)
Kim Geoffrion, Commission de la capitale nationale
Yoland Charette, Commission de la capitale nationale

Heather Thompson, Commission de la capitale nationale

^{1.} Maryse Gaudreault a été nommée à la présidence du conseil d'administration le 6 juin 2023, pour un mandat de quatre ans.

Annexe II

Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et activités de la Commission de la capitale nationale (CCN) dépend du soutien et de la contribution d'un grand nombre de partenaires et de sociétés commanditaires. La CCN bénéficie de la collaboration d'un réseau solide. Elle tient à rendre hommage aux organismes ci-après et à les remercier de leur apport à ses programmes et activités en 2022-2023.

| Dantan | _: | المام | 1. | CCNI |
|---------------|-------|-------|------|------|
| Parten | aires | aeı | ıa ı | CCN |

Algonquin to Adirondacks Collaborative

Action vélo Outaouais

Aéroport international Macdonald-Cartier

d'Ottawa

Affaires autochtones et du Nord Canada

Agence canadienne d'inspection

des aliments

Agence de bassin versant des 7

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Algonquins de la Première Nation

Pikwakanagan

Alimentation juste

Alpine Club of Canada, section d'Ottawa

Ambassade du Royaume des Pays-Bas

Amis du jardin de Maplelawn

Amis du parc de la Gatineau

Anciens Combattants Canada

Association canadienne des propriétaires

responsables de chiens

Association de vélo de montagne

de l'Outaouais

Association des auteurs et auteures

de l'Outaouais

Association équestre du Pontiac

Aventure Outaouais

Bell Média (Astral: Rouge 94,9 FM

et Énergie 104,1 FM)

Bibliothèque du Parlement

Bibliothèque et Archives Canada

Biodiversity Conservancy International

Biodôme de Montréal

Bureau du cinéma d'Ottawa

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Camp Fortune
Camp Mercier
Canadensis

Canards Illimités Canada

Cape Farewell

Carleton Regional Snowmobile Club

Cégep de l'Outaouais

Centre culturel sur le mode de vie

des Algonquins

Centre de recherche en enseignement

et en foresterie de Sainte-Foy

Centre mondial du pluralisme

Centre national des Arts Centre récréatif Dovercourt

Chambre des communes

Chambre Wakefield-La Pêche

CIMA+

Citizens for Safe Cycling

Club alpin du Canada, section Outaouais

Club des ornithologues de l'Outaouais

Club équestre Ramsayville

Club Kiwanis d'Ottawa

Club optimiste de Hammond

Club Rotary d'Ottawa

Collège Algonquin

Comité chargé des éléments commémoratifs sur les animaux en

temps de guerre

Conseil canadien du jardin

Conseil des sentiers de l'Ontario

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

Conservation de la Nation Sud

Conservation de la nature Canada

Coopérative des paramédics de l'Outaouais

Costco Wholesale Wholesale Cour suprême du Canada

Craftsbury Outdoor Center

Croisières Capital

Développement durable, Environnement

et Lutte contre les changements

climatiques Québec

Domaine Saint-Bernard École alternative Regina Street

École secondaire Mont-Bleu

Énergie et Ressources naturelles Québec

Environnement et Changement

climatique Canada

Équipe consultative des évènements

spéciaux (ECES)

Études d'oiseaux Canada EU Policy Outreach Canada

Expédition Wakefield

Famille Orr

Fédération canadienne de la faune

Fédération des clubs de motoneigistes

du Québec (FCMQ)

Fermes Captiva

Festival canadien des tulipes

Festival country de Val-des-Monts

FloraQuebeca

Fondation canadienne des pompiers morts

en service

Fondation Collectivités en fleurs

Fondation des Bergers de l'espoir

Fondation du Sentier Transcanadien

Fondation Strutt

Fondation Thistledown

Forêt Capitale

Forêt Québec

Forêts, Faune et Parcs Québec

Fresh Air Experience

Friends of the Mer Bleue

Gatineau Loppet

Gendarmerie royale du Canada

George Weston Limited

Giants of Africa

Gouvernement de l'Ontario

Gouverneur général du Canada

Great Canadian Bungee

Greenbelt Coalition of Canada's

Capital Region

Greg Christie's ski et vélo

Groupe de spécialistes des orchidées

(Amérique du Nord)

Groupe Poliquin-Wakefield Group inc.

Guid'Amies franco-canadiennes

Guides du Canada

Hardwood Ski and Bike Hommage à la liberté

Hôpital vétérinaire Alta Vista Hôtel Sheraton Ottawa

Hydro One inc. Hydro Ottawa

Institut des Sciences de la Forêt tempérée

Jeunesse Ottawa

Jeux du Commonwealth Canada

Khewa KPMG s. r. l.

La Vallée des rosiers Lalit Aggarwal

LaRocca XC Mountain Bike School

Le Droit

Les Grands feux du Casino du Lac-Leamy

Ligue canadienne de football Loisir sport Outaouais Macoun Field Club Maison Laurier Makita

Marathon canadien de ski Marches hantées d'Ottawa

Métiers de la construction du Canada

Meyogalune Mini-golf Dunn-D's Mont Sainte-Anne Moulin de Wakefield

MRC des Collines-de-l'Outaouais

Mt. Van Hovenberg Municipalité de Chelsea Municipalité de La Pêche Municipalité de Pontiac

Musée canadien de la guerre Musée canadien de la nature

Musée des beaux-arts du Canada

Nakkertok Nordic

National Capital District of Cross

Country Ontario Nomades du parc OC Transpo

Office de protection de la nature de

la vallée Rideau

Offices de protection de la nature de

la vallée Mississippi

Organisation des capitales canadiennes

Orienteering Ottawa Orléans Nordic Ski Club

Ottawa Citizen

Ottawa Skateboard Association

Ottawa Valley Kite Club

Para Transpo

Parc aquatique Mont Cascades

Parc national d'Oka

Parc national du Mont-Mégantic
Parc national du Mont-Orford
Parc national du Mont-Saint-Bruno
Parc national du Mont-Tremblant

Parcs Canada

Patrimoine canadien

Patrouilleurs bénévoles d'Ottawa

Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg

Premiers soins Medtrakevac

Projet du géopatrimoine d'Ottawa-Gatineau

Promenade des jardins Rafting Momentum

Relais plein air du parc de la Gatineau Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois

Réseau Sépaq

Ressources naturelles Canada

Richesses naturelles et Forêts Ontario

Rideau Trail Association

Rogers Media (Y101,1 FM et 105,3 KISS FM)

Sans trace Canada Santé publique Ottawa

Sauvetage Bénévole Outaouais

Sénat du Canada Sentiers Chelsea Sentiers Wakefield

Service action communautaire

Outaouais inc. Service Canada

Services publics et Approvisionnement

Canada

Services récréatifs DEMSIS inc.

Ski de fond Canada

Ski de fond Mont-Tremblant

Société canadienne de la Croix-Rouge Société de transport de l'Outaouais

Société des établissements de plein air

du Québec

Société des musées de sciences et

technologies du Canada

Société géographique royale du Canada Société historique de la vallée de la Gatineau

Société pour la nature et les parcs du

Canada (SNAP)

Society of Ontario Nut Growers,

section de l'Est

Station touristique Duchesnay

Téléfilm Canada

Transcollines

Théâtres Centrepointe (Ville d'Ottawa)

Tourisme Ottawa
Tourisme Outaouais
Trailhead Paddle Shack

Transports Ontario
Transports Québec
Université Carleton
Université d'Ottawa
Université de Montréal
Université de Toronto
Université du Manitoba

Université du Québec en Outaouais

Université Queen's Vélo La Shop Vélo-Services Ville d'Ottawa Ville de Gatineau Volleyball Canada

Vraie Nature Yoga + Énergie

World of Maps
ZAC de la rue Sparks
ZAC du marché By

Commanditaires de la CCN

Access Storage Banque Scotia

CEECAM Corporation

Cubeit GGFL

Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)

LiUNA! Moneris Nokia

Pâtisseries Queues de castor

Résidences pour retraités Chartwell

Restaurant Canal Ritz

Rogers

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Telus

Annexe III

Personnel de la CCN

La Commission de la capitale nationale tient à remercier tout son personnel pour son engagement, son dévouement et son excellent travail à faire de l'exercice 2022-2023 une année réussie.

| Name ² | Bédard, Eric | Bureau, Lucie | Demers, Cassandra |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Abdel Galil, Amr | Bédard-Thériault, Justine | Cabral, Vitor | d'Entremont, Alain |
| Abildayeva, Iris | Bélair, Stéphane | Cadieux, Nancy | Des Alliers, Sonia |
| AbouGhaben, Marwan | Bélanger, Émilie | Cantin, Claude | Desgagnés, Mélanie |
| Abraham, Thara | Bélanger, Natalie | Carreiras Norte, Joana | Desjardins, Benoît |
| Achia, Helena | Bélanger, Nicolas | Carrier, Michel | Desmarais, Louis-Philippe |
| Adhikari, Brishank | Bell, Aaron | Carrière, Mariline | Desormeaux, Céline |
| Adie, Olivia | Belleau, Christian | Cedeno, Pedro | DesRosiers, Chloé |
| Akogo, Yao | Belleville, Alain | Chalhoub, Nancy | Devine, Bruce |
| Aldrich, Rachelle J | Belliveau, Monica | Charette, Yoland | Di Rinaldo, Pietro |
| Alfy Samy, George | Beniey, Fabrice | Charlebois, France | Dionne, Abigail |
| Al-Jasim, Souhib | Benjelloun, Sofia | Chartrand, Lorraine | Dobrev, Sofia |
| Al-Koutsi, Micheline | Bergeron, Stéphane | Châtigny, Guylain | Dods, Douglas Edward |
| Allin, Chloe | Bergeron, Stéphanie | Chaumont-Lessard, Maxime | Dombowsky, Paul |
| Alves, Fatima | Bergeron, Véronique | Chicoine, Bruno | Dompierre, Stéphane |
| Amyot, Anne Marie | Bertrand, Cédric | Clark, Robert | Dorego, Pierre-Olivier |
| Amyotte, Mélanie | Beslic, Branka | Cloutier, Keegan | Dostie-Ménard, Samuel |
| Andayo-Michalowski, Irene | Bichara Idriss, Haggar | Cloutier, Sylvain | Dubé, René |
| Araujo, Kayla | Bisson, François | Collette, Marie-Violaine | Dubuc-Giroux, Guillaume |
| Asselin, Mathieu | Bisson, Line | Collette, Michel | Dubuisson, Sylviory |
| Aubé-Peterkin, Marc | Bisson-Hockley, Sabrina | Comtois, Simon | Duchaîne, Simon |
| Awad, Alexander | Black, Kathleen | Conforti, Amanda | Dufour, Valérie |
| Badgley, lan | Boisvert, Thomas | Cook, Sandra | Dumbrava, Cristina |
| Bah, Saliou Korka | Bolam, Lydia | Corriveau, Maurice | Dupuis, Sonia |
| Barakengera, Martin | Borges Suarez, Camila | Côté-Germain, Carine | Durepos, Carmen |
| Barattia, Shaun | Bouchard, Catherine | Courchesne-Normandin, | Durkin, Christopher |
| Barbarie, Diane | Boudreault, Anne | Antoine | Durocher, Chadwick |
| Barker, William | Bourdeau, Dominique | Cross, Victoria | Dzeko, Marinko |
| Barnoski, Annie | Bourgeois, Annie-Michele | Crossan, Carole | Dzonlic, Marinela |
| Baron, Julie | Bourgon, Marie-Pier | Crossman, Kyle | Eagen, Allison |
| Barrie, Rachel | Bousbia, Kheir-Eddine | Crump, Logan | El-Akhrass, Maryam |
| Barrios Pereira, Isabel | Brennan, Colin Patrick | Cuglietta, Peter | Elchaarani, Walid |
| Beauclair, Valérie | Breton, Valérie | Dabbadie, Maurin | El-Zammar, Amer |
| Beaudoin, Gabrielle | Brisson, Mathieu | Danes, Octavian | Esposito, Frank |
| Beaudoin-Roy, Isabelle | Brown, James | David, Alain | Evans, Véronique |
| Beaulieu, Dominique | Brown, James W | Davis, Stefan | Fabien, Bruno |
| Beauregard, Anne Carole | Brown, Petra | Dawson, Janice | Falcomer, Giancarlo |
| Beausoleil, Luc T | Brunal, Jude | De Narda Burger, Kira Jeannine | Fares, Tony |
| Beck, Anthony | Bullock, Amy | de Passillé, Véronique | Faucher, Louis |
| | | Delisle Stenhanie | |

Bédard, Chantal

Bunting, Patrick

Delisle, Stephanie

Felix, Hollie

Fewer, Dylan Guindon, Pascale King, Jonathan Lemieux, Maryse Fisher, Susan Guse, Brennan Kingsberry, Tania Leonard, William Fortier, Tessa Koum Njoh, Anne Ange Hilary Hagen, Andrew Lessard, Nicole Leung, Kimberley Foster, Jacob Hall, Courtney Krauss Stefan Fournier, Luc Hall, Geoffrey Lacelle, France Lévesque, Chantal Fournier, Philippe Hall, John Lacoste, Stephanie Liu, Tien-En LaFleur, Catherine Liu, Yi Francin, Kate-Issima Halsall, Jennifer Fulleringer, Megan Hanley, Justin Lafleur, Marie-Josée Livingstone, Riley Fung, Adrien Harkness, Shaun Lafontaine, Mathieu Lopez, Manuel Gale, Marion Henkelman, Bettina Lalande, Sabrina Lu, Feiying Galindez, Juan Henry, Michel Laliberté, Patrick Lucas, James Gaston, Katherine Hetherington, Christopher Lalonde, Anne Julie Lupien, Philippe Gaumond, Geneviève Hewitt, Amelia Lambert, Martin MacEachen, Colleen Gauthier, Jean-François Hiard, Benjamin Lancaster, Chantal MacPhee, Lisa Gauthier, Martine Hine, Kim Landry, Chantal Madularu, Iuliana Gauvreau, Sacha Frédérique Hon, Ronald Landry, Natacha Maher, Nina Horton, Edwin Gélinas, Benoit Langevin, Pascale Maika, Monica Gendron, Eugénie-Sarah Houle, Julien Langlois, Carl Maisonneuve, Jessie Gendron, Paul Howard, Nicole Langlois, Philippe Malette, Nathalie Geoffrion, Kim Hudson, Matthew Lanthier, Céline Malone-Bianconi, Ann Gervais, Marc-André Huff, Brian Marchand-Smith, David Lapensée, Allan Ghafelehbashi, Azadeh Hughes, Isabelle Lapierre, Marc Marion, Eric Giancaterino, Rosanna Huras, Dominique Larocque, Amélie Marquis, Marie-Genevieve Gingras, Philippe Hurdal, Aynslee Larocque, Ariane Martel, Mathieu Girard-Ruel, Emilie Hutchinson, Julia Laurin, Christian Martel, Nancy Giroux, Martin Hutchison, Jason Laurin, Roland Martin, Heather Giugovaz, Catherine Jackson, Morgan Lauzier-Paul, Simon Marton, Andrew Glancy, Natalie Jan Mohammadi, Maryam Lauzon, Isabelle Masaeli, Saadeh Gobeil, Jean-François Janota, Stasia Allison Lavallée, Jean-Philippe Masse, Alain Godbout, Catherine Lavigne, Jonathan Massé, Christian Jean, Marion Gomery, Madeleine Jeaurond, Pierre Le Quéré, Alain Mayer, Alexandria Gomes, Kayleb Mayer, Erika Jenner, Zachary Leahy, Marc Gonçalves, Julie Jérôme, Cédric LeBlanc, Janique Mayer, Ginette Gonzales, Rod Kevin John, Ashbina Kartik Mbonyumuvunyi, Blandine Leblond, Lynn Uwayo Gooding, Jimmy Johnston-Main, Derek LeBrun, Josée Mbuluku, Laurianne Gopinath, Theerthana Joiner, Gregory LeBrun, Patrick McCann-MacMillan, Patricia Gordon, Mark Jolicoeur, Dominique Leclerc, François McCullough, Michael Leclerc, Rémi Goslett, Kate Jubea, Esenia McEnroe, Tammy Goulet, Julie Kandalaft, Mazen Leclerc-Morin, Isabelle McIntyre, Matthew Gowing, Emma Kasiban, Jaron Leduc, Janie McKenzie, Andrea Grabina, lan Katic, Eva Leduc, Mario McKeown, Cynthia Grangien, Gaëlle Kaur, Harminder Leduc, Patrick McNamara, Jennifer Grani, Daniel Kayitaba, Alain Lefebvre, Julie McRae, Kelly Graziadei, Geneviève Kebbel, Amelia Lefebvre, Marc Meek, Christopher Grenier, Marc Kehoe, Gregory Legault, Karine Melo, Elizabeth Grevey, Clémence Kelly, Jennifer Legault, Michel Melo, Roberto Legros, Nicholas Grudniewicz, Dorota Kelly, Vicki Ménard, Anne Guest, Jasmine Khou, Tamara LeMay, Mark Mercier, Geneviève

Lemieux Lecavalier, Chanelle

Kibsey, Philip

Guimond, Marc-Antoine

Messier, Stéphanie Ottenhof, Maggie Meunier, Émilie Ouattara, Mahamadou Meus, Garry Page, Gary Meyers, Betty-Ann Pageot, Hélène Michaud, Alexis Papineau, Marc Michel, Bruno Paquette, Isabel Miguelez, Alain Paquette, Rachel Miller, Andrew Paré-Lépine, Élise Miller, Manon Paris, Catherine Miner, Chantal Patry, Roger Minkowski, Kathleen Patterson, Charla Monaghan, Kimberly Pelletier, Cédric Monette, Manon Penna, Maurizio Monette, Nancy Permiakova, Ekaterina Monette, Sonia Pink, Jason Monette, Sylvie Pirart, François Montreuil, Julie Poelman, Marguerite Moraes Correa, Cassia Poirier, Marie Anna Morin, Benjamin Poitras, Marc-Antoine Morin, Nathalie Porter, Veronica Morin, Sébastien Poulin, Suzie Moroz, Marek Power, Elise Moroz, Michael Pritchard, Tracy Morrison, Katherine Pronovost, Alain Proulx, Alexandre Moser, Maya Mrad, Rabih Proulx-Desbrée, Vanessa Mueller, Laura Provost, Linda

Muir, Michael Pucci, Pierino

Mullin Zukerman, Tiera Pullen, Lynne

Muscroft, Mia Radosavljevic, Dimitrije

Mwamba, Sandra Redmond, Brian

Myatt, Allison Regnier, Kelsey

Myles, Christopher Rheault, Nathalie

Nadeau, Justin

Obasanya, Simisola

Naegelkraemer, JenniferRichard, ElissaSzpak, CarolineNapiorkowski, MichaelRideout, EmilyTadi, RitaNdiaye, EstherRobichaud, SophieTam, KarenNehme, KatarinaRoche, BryanTang, Shi Yan

Nehme, KatarinaRoche, BryanTang, Shi YanNey, Andrew ColemanRollin, TinaTardy Laporte, Catherine

Rheault-Montpellier, Karine

Nguyen, HaiRosarion, TaniaTenasco, ReneNguyen, HieuRouette, ValérieThomson, HeatherNoureddine, HassanRouire, PatrickThorne, JessicaNussbaum, TobiasRousseau, BenjaminTiedemann, Kenneth

Oates, Michael Roy Choudhury, Someshwar Tippett, Kara

O'Higgins, CaitlinRoyo, DavidTrabelsi, FaouziOkoumba, Yann Cliff BenoitRoy-Patenaude, NathalieTremblay, Camille

Roy-Forget, Nadya

Okoumba, Yann Cliff Benoit Roy-Patenaude, Nathalie Tremblay, Camille
Olivares, Christian Rozon, Julie T Trinh, Jenny

O'Neill, John Ruel, Catherine Troster Diaz, Sandra-Martha

Saad, Thomas Trudeau, Stéphane
Sabourin, Marise Turcotte, Dominique
Sacret, Andrew Turgeon, Eric
Saint-Denis, Michel Turner, Robin

Saint-Martin, Elise Tyler, Eric Sanscartier, Amélie Umutoni, Diane Sanscartier, Karina Vaillancourt, Guy Sargeant, Anne Vamplew, Samuel Saydeh, Emmanuel Veillette, Frédérique Scheckman, Emilie Verreault, Catherine Schwalm, Patrick Villeneuve, Marie-Paule Scott MacLennan, Leslie Villeneuve, Mathieu

Sdraulig, Steven

Séguin, Derek

Serra, Suzanne

Simard, Valérie C.

Singbeil, Brittany

Slater, James Alexander

Slevan-Tremblay, Isabelle

Simpson, Colin

Skrzek, Sarah

Smits, Garret

Sonier, Katherine

Sonier, Matthew

Spence, Christine

Stansel, Kirsten

St-Denis, France

Stefanoff, Jennifer

Stone, Alexander

Symes, Kelly

Sturman, Mary-Louise

Torreblanca Alarie, Marina

St-Amour, Jean-François

Soulard, Eric

Shi, Yin

Vost, Ewan
Vukovic, Stjepan
Ward, David
Watson, Andrew
Webb, Victoria
Welch, Christine
Westwood, Nicholas
Whissell, Vincent
White, Robert J.
Whitehead, Meghan
Williams, Cédric
Williamson, Heather
Wojciechowski, Stéphane

Wood, Johnathon
Wright, Brandon
Yang, James
Yee, Alanna
Yeung, Jasmine
Zaatar, Joseph
Zacharuk, Brooke
Zanetti, Marco
Zanth, Jennifer
Zayed, Mohamed

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7, CANADA
Téléphone: 613-239-5000 • Ligne sans frais: 1-800-465-1867
ATS: 613-239-5090 • ATS sans frais: 1-866-661-3530
Télécopieur: 613-239-5063 • info@ncc-ccn.ca
www.ccn-ncc.gc.ca

Commission de la capitale nationale Rapport annuel 2022-2023

Numéro de catalogue : W91F-PDF